



FR

SECRETARIAT GÉNÉRAL DU CONSEIL

# Le partenariat stratégique Afrique - Union européenne

*Relever ensemble les défis  
d'aujourd'hui et de demain*

COLLECTION EXPERTS



MAI 2011

# Le partenariat stratégique Afrique - Union européenne

---

*Relever ensemble les défis  
d'aujourd'hui et de demain*



MAI 2011

## **Avertissement**

La présente brochure est produite par le Secrétariat général du Conseil et est fournie uniquement à titre d'information.

Pour toute information sur le Conseil européen et sur le Conseil, vous pouvez consulter les sites web :

[www.european-council.europa.eu](http://www.european-council.europa.eu)

[www.consilium.europa.eu](http://www.consilium.europa.eu)

ou vous adresser au service Information au public du Secrétariat général du Conseil à l'adresse suivante :

Rue de la Loi 175

1048 Bruxelles

BELGIQUE

Tél. +32 22815650

Fax +32 22814977

Internet : [www.consilium.europa.eu/infopublic](http://www.consilium.europa.eu/infopublic)

Pour plus d'informations sur le partenariat Afrique-UE, consultez le site :

[www.africa-eu-partnership.org](http://www.africa-eu-partnership.org)

De nombreuses informations sur l'Union européenne sont disponibles sur l'internet via le serveur Europa (<http://europa.eu>).

Une fiche catalographique figure à la fin de l'ouvrage.

Luxembourg : Office des publications de l'Union européenne, 2011

ISBN 978-92-824-2925-9

doi:10.2860/76417

© Union européenne, 2011

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

*Printed in Belgium*

## TABLE DES MATIÈRES

Préface .....	7
Troisième sommet Afrique-UE – Déclaration de Tripoli .....	9
<b>LE PARTENARIAT STRATÉGIQUE AFRIQUE-UE</b>	
<b>Une stratégie commune Afrique-UE .....</b>	<b>15</b>
I. Contexte, vision commune et principes .....	15
II. Objectifs .....	19
III. Nouvelles approches .....	20
IV. Stratégies .....	22
V. Architecture institutionnelle et mise en œuvre .....	49
<b>Deuxième plan d'action 2011-2013 dans le cadre de la stratégie commune Afrique-UE .....</b>	<b>57</b>
Introduction .....	57
Partenariat 1 : Paix et sécurité .....	58
Partenariat 2 : Gouvernance démocratique et droits de l'homme .....	59
Partenariat 3 : Commerce, intégration régionale et infrastructures .....	60
Partenariat 4 : Objectifs du millénaire pour le développement .....	62
Partenariat 5 : Énergie .....	64
Partenariat 6 : Changement climatique et environnement .....	65
Partenariat 7 : Migrations, mobilité et emploi .....	66
Partenariat 8 : Science, société de l'information et espace .....	68
Obtenir des résultats : passer des engagements à l'action commune .....	69
<b>Questions transversales .....</b>	<b>71</b>
Introduction .....	71
I. Stratégie commune Afrique-UE : renforcement du dialogue politique et de la coordination .....	71
II. Architecture institutionnelle et modalités de fonctionnement de la stratégie commune Afrique-UE .....	74
III. Financement de la stratégie commune Afrique-UE .....	75
IV. Un partenariat axé sur les personnes .....	78

<b>Partenariat pour la paix et la sécurité .....</b>	<b>79</b>
Aperçu.....	79
I. Objectifs généraux .....	80
1. Dialogue politique .....	80
2. Opérationnalisation de l'architecture africaine de paix et de sécurité .....	81
3. Financement prévisible pour les opérations de soutien de la paix entreprises par l'Union africaine ou sous son autorité .....	82
II. Initiatives et actions spécifiques dans le cadre du plan d'action 2011-2013 par domaine prioritaire.....	83
1. Dialogue politique .....	83
2. Opérationnalisation de l'architecture africaine de paix et de sécurité .....	85
3. Financement prévisible pour les opérations de soutien de la paix entreprises par l'Union africaine ou sous son autorité .....	86
<b>Partenariat pour la gouvernance démocratique et les droits de l'homme..</b>	<b>87</b>
Aperçu.....	87
I. Objectifs généraux .....	87
II. Initiatives et actions spécifiques dans le cadre du plan d'action 2011-2013 par domaine prioritaire.....	88
<b>Partenariat pour le commerce, l'intégration régionale, et les infrastructures .....</b>	<b>93</b>
I. Objectifs généraux .....	93
II. Initiatives et activités au titre du plan d'action 2011-2013 spécifiques à chaque domaine prioritaire.....	94
1. Intégration régionale.....	94
2. Commerce.....	95
3. Infrastructures .....	100

<b>Partenariat pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement .....</b>	<b>107</b>
Aperçu.....	107
I. Objectifs généraux .....	108
II. Initiatives particulières.....	108
<b>Partenariat sur l'énergie .....</b>	<b>119</b>
Aperçu.....	119
I. Objectifs généraux .....	120
II. Initiatives spécifiques.....	120
<b>Partenariat sur le changement climatique et l'environnement .....</b>	<b>128</b>
Aperçu.....	128
I. Objectifs généraux .....	129
II. Initiatives et activités au titre du plan d'action 2011-2013 spécifiques à chaque domaine prioritaire.....	130
III. Suggestions spécifiques en vue d'améliorer le fonctionnement du partenariat sur le changement climatique .....	141
<b>Partenariat sur les migrations, la mobilité et l'emploi.....</b>	<b>143</b>
Aperçu.....	143
I. Objectifs généraux .....	143
II. Initiatives et activités particulières.....	146
<b>Partenariat pour la science, la société de l'information et l'espace.....</b>	<b>151</b>
I. Objectifs généraux .....	151
II. Initiatives et activités au titre du plan d'action 2011-2013 spécifiques à chaque domaine prioritaire.....	152



# Préface

par Herman Van Rompuy,

*Président du Conseil européen*

L'Afrique et l'Europe sont liées aussi bien par leur histoire que par leurs intérêts et leurs valeurs. Mais au-delà du passé ou du présent, nous partageons aussi un avenir commun. Dans un monde multipolaire en constante évolution, la façon dont nous articulons nos relations aujourd'hui aura en effet un impact certain sur le monde de demain.

Ayant cette réalité à l'esprit, les 80 chefs d'Etat et de gouvernement européens et africains réunis à Lisbonne en décembre 2007 décidaient, sept ans après le sommet du Caire, de lancer un partenariat unique en son genre : la Stratégie conjointe Afrique-UE. Ce sommet marquait un tournant dans les relations de nos deux continents de par ses objectifs et sa portée.

Notre troisième sommet s'est tenu à Tripoli en novembre 2010 et fut l'occasion de renouveler notre ambition et nos engagements pour les années à venir. Si la Stratégie conjointe reste le cadre approprié pour mener nos relations, il est plus nécessaire que jamais de poursuivre les efforts entrepris depuis trois ans. La déclaration de Tripoli souligne par exemple notre volonté de lutter contre le changement climatique, de garantir la paix et la sécurité ou d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Sous le thème « Investissement, croissance économique et création d'emplois », le sommet de Tripoli fut par ailleurs l'occasion de discuter des moyens de renforcer l'activité économique et des conditions de la consolidation du secteur privé. L'aide à la coopération, si nécessaire soit-elle, ne suffit pas pour garantir le développement et le secteur privé a un rôle crucial à jouer à cet égard. Nous avons ainsi réfléchi à la meilleure façon d'activer les leviers (infrastructures, énergie, commerce, migration, etc.) de la croissance.



*Herman Van Rompuy, président du Conseil européen, lors du troisième sommet Afrique-UE à Tripoli*

Notre réflexion a été alimentée par les contributions de tous les acteurs impliqués dans la Stratégie, notamment le secteur privé qui a tenu son forum des affaires juste avant le sommet. La Stratégie conjointe s'appuie en effet sur les personnes et se veut globale et inclusive. La tenue de plusieurs événements parallèles au sommet a démontré la vitalité de cette approche.

Pour réaliser ces objectifs, nous avons adopté un deuxième plan d'action qui couvre la période 2011-2013. Ce plan d'action comprend une série de mesures et de projets concrets pour les huit partenariats thématiques établis à Lisbonne. Il vise aussi à surmonter les difficultés identifiées lors de la mise en œuvre du premier plan d'action.

L'Afrique dispose d'un potentiel énorme qu'elle se devra d'exploiter dans les années à venir. L'Union européenne se tiendra à ses côtés, et notamment auprès de l'Union africaine, pour l'aider dans sa transformation et garantir ainsi aux deux continents un essor mutuellement bénéfique.



Herman Van Rompuy

*Président du Conseil européen*

# Troisième sommet Afrique-UE

## – Déclaration de Tripoli



**N**ous, chefs d'État et de gouvernement de l'Afrique et de l'Union européenne, représentant plus de 1,5 milliard de citoyens, nous sommes réunis à Tripoli les 29 et 30 novembre 2010, avec la volonté de mettre à profit de nouvelles possibilités dans le cadre d'initiatives de plus grande envergure et mutuellement bénéfiques.

Le partenariat entre l'Afrique et l'Union européenne compte parmi les relations mondiales les plus durables et revêt une importance stratégique pour les deux parties. Nous poursuivrons les travaux lancés lors des sommets du Caire, en 2000, et de Lisbonne, en 2007, à l'occasion desquels nous avons décidé de mettre nos relations sur un nouveau pied d'égalité stratégique. Nous confirmons que la stratégie commune Afrique-UE sera le cadre de notre coopération future et adoptons le plan d'action 2011-2013, qui marque notre volonté renouvelée de réaliser ce partenariat.

L'Afrique, dont un grand nombre d'États fêtent le cinquantième anniversaire de leur indépendance, est, aujourd'hui plus que jamais, à la veille d'une évolution fondamentale offrant de nouvelles perspectives pour ce qui est de renforcer l'intégration et d'améliorer le développement durable dans le cadre d'une Union africaine qui aspire à la paix, à l'unité et à la prospérité pour le continent. Parallèlement, l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne marque une nouvelle phase pour l'Union européenne. Ces deux événements étendent et renforcent encore le partenariat Afrique-UE.

Depuis notre dernière réunion, il y a trois ans, le monde a connu une accélération de la mondialisation et une crise financière et économique sans précédent. Notre partenariat doit de ce fait être plus réactif et jouer un rôle plus important dans le cadre de la réforme du système de gouvernance mondiale, y compris en multipliant les possibilités pour l'Afrique et l'UE d'être représentées de manière équitable.

Il conviendrait que notre partenariat serve de fil conducteur afin de mener à bien les transformations dont le monde a besoin : lutter contre les effets du changement climatique, prévenir les conflits, appliquer les principes de bonne gouvernance, mettre en place un marché de l'énergie durable comprenant notamment des investissements en particulier dans les sources d'énergie renouvelables, développer les infrastructures, garantir la sécurité alimentaire, atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, lutter contre le VIH/SIDA, se pencher sur la problématique des migrations et ses liens avec le développement et promouvoir l'égalité entre les sexes. Nous allons intensifier nos efforts conjoints, en particulier pour favoriser la croissance des investissements ainsi que la création d'emplois pour les jeunes générations qui entrent sur le marché du travail, notamment en Afrique.



© Union européenne



*Ellen Johnson-Sirleaf, présidente du Libéria et co-présidente du sommet pour la partie africaine, et Herman Van Rompuy, président du Conseil européen*

Faisant fond sur des initiatives visant à sensibiliser le plus grand nombre aux succès qu'apporte l'esprit d'entreprise, nous sommes déterminés à promouvoir le secteur privé en tant que moteur essentiel d'une croissance économique durable qui profite à tous et acteur important d'un développement plus juste et équilibré. Il faut, pour susciter les investissements privés, que l'environnement dans lequel évoluent les entreprises soit transparent et tienne compte des principes de bonne gestion ; des partenariats avec le secteur public, une meilleure productivité, une protection sociale des travailleurs tant dans les économies formelles qu'informelles ainsi que des efforts accrus en matière d'enseignement et de transfert de technologie, afin de favoriser une société fondée sur la connaissance, sont également nécessaires. Nous reconnaissons que l'intégration régionale joue un rôle tout aussi important pour la croissance et le développement et nous engageons à conclure des accords de partenariat économique (APE) qui contribuent au développement socio-économique, à l'intégration régionale et à l'intégration de l'Afrique dans l'économie mondiale.

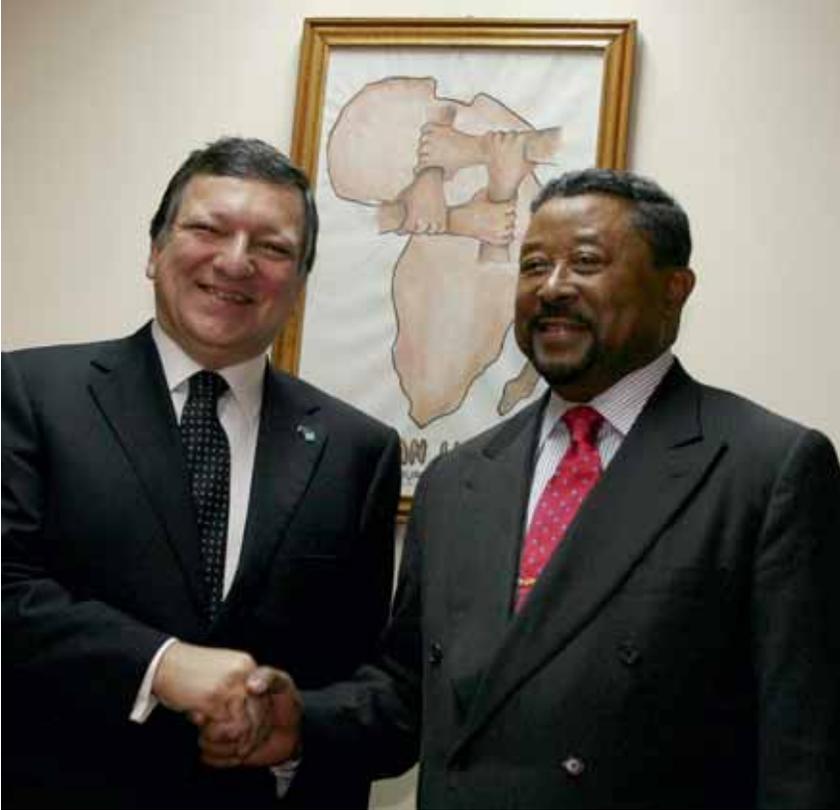
Conscients des efforts supplémentaires qui s'imposent pour atteindre les objectifs du millénaire pour le développement (OMD) en Afrique d'ici 2015, nous redynamiserons nos efforts concertés pour atteindre tous les OMD, en tenant compte des pays et objectifs qui ont le plus dévié de leur cap et en accordant une attention particulière aux personnes les plus vulnérables et marginalisées. Nous estimons que tous les fonds disponibles pour le développement, tant nationaux qu'extérieurs et tant traditionnels qu'innovants, doivent contribuer à pérenniser la croissance économique et l'emploi en Afrique, deux éléments essentiels pour atteindre les OMD.

2010 étant l'année africaine de la paix et de la sécurité, nous attachons la plus haute importance à tous les efforts entrepris sur le plan de la prévention des conflits, de la réconciliation, de la justice et de la reconstruction et du développement après un conflit, pour le bien des populations qui subissent un conflit. À l'heure où la communauté internationale fête le 10ème anniversaire de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU, les deux parties ont souligné le rôle que jouent les femmes dans les efforts visant à assurer durablement la paix et la sécurité. Celles-ci restent la pierre angulaire de notre coopération. Nous sommes fermement décidés à rendre l'architecture africaine de paix et de sécurité pleinement opérationnelle, en étroite coopération avec les organisations régionales. Pour ce qui est des opérations de maintien de la paix dirigées par l'UA, il a été convenu d'oeuvrer à l'obtention de financements souples, prévisibles et durables.

Nous poursuivrons nos efforts concertés pour mettre un terme au conflit en Somalie, stabiliser la situation intérieure et faire en sorte que des actions de reconstruction et de développement soient entreprises en temps utile, une fois le conflit terminé.

Pour ce faire, nous continuerons à oeuvrer de concert pour appuyer le renforcement de l'AMISOM et les forces de sécurité somaliennes, en soutenant le gouvernement fédéral de transition dans le cadre d'une stratégie politique globale redynamisée. Pour ce qui est du Soudan, nous soulignons qu'il est urgent et important de veiller à ce que tous les éléments de l'accord de paix global, y compris ceux qui concernent les régions d'Abyei, du Sud Kordofan et du Nil Bleu, soient mis en oeuvre en temps voulu et de manière pacifique et crédible, en particulier le référendum sur le Sud-Soudan, dont les résultats devraient être unanimement acceptés. Nous encourageons en outre toutes les parties à progresser sur les questions relatives à la période qui suivra le référendum. Dans ce contexte, nous nous félicitons du rôle prépondérant joué par l'UA en étroite coopération avec les Nations unies, ainsi que de l'appui fourni par le Panel de haut niveau de l'Union africaine, sous l'égide du président Mbeki, et par l'Autorité intergouvernementale pour le développement. Nous nous félicitons en particulier des progrès réalisés en ce qui concerne le cadre relatif aux questions en suspens de l'accord de paix global et des accords intervenus à ce sujet.

Notre coopération continuera de s'appuyer sur nos valeurs et nos objectifs communs de bonne gouvernance, de démocratie et d'État de droit. Nous condamnons fermement tous les changements de gouvernement anticonstitutionnels qui sont, tout comme la mauvaise gestion des affaires publiques, une des causes principales d'instabilité. Nous sommes unis dans la lutte contre l'impunité aux niveaux national et international, et en faveur de la protection des droits de l'homme sur les deux continents. Nous mettons en exergue la nécessité de renforcer les appareils juridiques nationaux, ainsi que la coopération internationale, dans un but de justice, de paix et de réconciliation, qui comprend l'exercice de poursuites pénales à l'encontre des auteurs des crimes les plus graves qui préoccupent la communauté internationale, en toute connaissance des positions de l'Union africaine et de l'Union européenne. Nous condamnons toutes les formes de terrorisme et coopérerons étroitement pour lutter contre cette menace internationale et ses diverses sources de financement. Nous condamnons aussi l'intolérance sous toutes ses formes et lutterons contre ce phénomène et coopérerons également étroitement, y compris au sein des Nations unies, dans la lutte contre les menaces transnationales que représentent, entre autres, la piraterie, les déversements de déchets toxiques, la criminalité organisée et les trafics, y compris la traite des êtres humains. Nous décidons d'un commun accord de rechercher des solutions aux problèmes les plus préoccupants pour les deux continents en matière de sécurité maritime, y compris la pollution des mers et des océans.



*José Manuel Barroso,  
président de la  
Commission européenne,  
et Jean Ping, président  
de la Commission de  
l'Union africaine*

L'Afrique et l'UE s'emploieront conjointement à assurer une participation plus active et une meilleure coopération dans les enceintes internationales, notamment l'Assemblée générale des Nations unies et le G 20. Nous renforcerons le dialogue politique que nous menons à haut niveau afin de dégager des approches mieux coordonnées et des positions communes dans les négociations internationales. Nous soulignons le rôle important d'un multilatéralisme effectif et réaffirmons notre volonté de faire en sorte que les institutions multilatérales soient au coeur de la coopération internationale en faveur de la paix et de la sécurité, des droits de l'homme et de la démocratie et de la gouvernance mondiale. À cet égard, nous sommes conscients qu'il faut poursuivre la réforme des principaux organes des Nations unies afin de rendre l'ensemble du système des Nations unies plus efficace et plus transparent, et pour l'adapter aux changements substantiels qui ont eu lieu dans la communauté internationale et concernant les membres des Nations unies.

Nous saluons les résultats des nombreux événements organisés en marge du sommet, qui ont contribué à son succès et qui montrent le dynamisme de notre partenariat stratégique et la participation effective d'un grand nombre d'acteurs. Nous prenons dûment note, en outre, des recommandations qui ont été formulées dans le cadre de ces événements.

Nous constatons avec satisfaction que l'UE fournit plus de la moitié de l'aide publique au développement au niveau mondial. L'UE réaffirme sa volonté d'augmenter le montant de l'aide pour atteindre un objectif collectif de 0,7 % du RNB d'ici 2015. En outre, nous nous félicitons que, sur la base des flux moyens annuels d'APD de l'UE - provenant tant de celle-ci que des États membres - en faveur l'Afrique, et compte tenu des engagements existants pour la période des trois années à venir, plus de 50 milliards EUR d'APD seront mis à disposition, pour concourir à la réalisation de l'objectif global que s'est assigné ce partenariat.

Nous exprimons notre gratitude au Guide de la révolution et du peuple de la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste pour l'accueil, l'hospitalité et l'attention qu'il a accordés aux participants à ce sommet.

Nous convenons de nous réunir à nouveau à Bruxelles en 2013.

# LE PARTENARIAT STRATÉGIQUE AFRIQUE-UE

## Une stratégie commune Afrique-UE

### I. Contexte, vision commune et principes

#### 1. Contexte

L'Afrique et l'Europe sont liées par l'histoire, la culture, la géographie, un avenir commun, ainsi que par une communauté de valeurs, à savoir le respect des droits de l'homme, la liberté, l'égalité, la solidarité, la justice, l'État de droit et la démocratie, qui sont consacrées dans les accords internationaux pertinents, ainsi que dans les textes constitutifs de nos Unions respectives.

Depuis le premier sommet historique Afrique-UE qui s'est déroulé au Caire en 2000, au cours duquel notre partenariat a été renforcé par l'institutionnalisation de notre dialogue, des changements considérables sont intervenus sur les deux continents.



© Union africaine

◀ Sommet de l'Union africaine à Addis-Abeba

Des processus de démocratisation et de réforme ont été lancés et sont en cours d'approfondissement tant en Afrique qu'en Europe et les efforts se sont poursuivis sur les deux continents pour faire face aux situations de conflit et de crise. Dans le même temps, les processus d'intégration sur les deux continents se sont accélérés – d'une part, l'Organisation de l'unité africaine (OUA) s'est transformée en une Union africaine (UA) dotée d'un programme socioéconomique, le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et, d'autre part, l'Union européenne (UE) a vu sa taille presque doubler et est en cours d'approfondissement. Le monde aussi a évolué: de nouveaux défis internationaux et planétaires sont apparus, la mondialisation s'est accélérée et le monde est devenu de plus en plus interdépendant.

Pour faire face à ces changements, la coopération entre l'Afrique et l'UE s'est rapidement développée et diversifiée. Les deux parties ont défini des stratégies politiques et élaboré des documents d'orientation destinés à guider leur coopération, y compris l'acte constitutif et le cadre stratégique 2004-2007 de l'UA et la stratégie de l'UE pour l'Afrique de 2005. Toutefois, il est temps à présent que ces deux voisins, qui ont une histoire riche et complexe, forment un partenariat nouveau et renforcé, fondé sur leurs nouvelles identités et leurs nouvelles institutions, qui capitalise sur



*Troïka ministérielle Union africaine - Union européenne en 2008*

les enseignements du passé et qui fournisse un cadre solide à une coopération durable, systématique et bien intégrée. Une nouvelle phase dans les relations entre l'Afrique et l'UE, un nouveau partenariat stratégique et une stratégie commune Afrique-UE sont à présent nécessaires en tant que projet politique et comme feuille de route pour la coopération future entre les deux continents, dans les domaines et les enceintes actuels et futurs.

## 2. Vision commune

L'objectif de la présente stratégie commune est de donner aux relations entre l'Afrique et l'UE une nouvelle dimension stratégique se caractérisant par un partenariat politique renforcé et un approfondissement de la coopération à tous les niveaux. Ce partenariat sera fondé sur un consensus euro-africain autour de certaines valeurs, d'intérêts communs et d'objectifs stratégiques communs. Le partenariat devrait viser à combler la fracture de développement entre l'Afrique et l'Europe par le renforcement de la coopération économique et la promotion du développement durable sur les deux continents, qui coexisteraient dans la paix, la sécurité, la prospérité, la solidarité et la dignité humaine.



© Union européenne



La présente stratégie commune, qui constituera un cadre général à long terme pour les relations Afrique-UE, sera mise en œuvre par l'intermédiaire de plans d'action successifs à court terme et d'un dialogue politique renforcé à tous les niveaux, produisant des effets concrets et quantifiables dans tous les domaines du partenariat.

### 3. Principes

Le partenariat et ses évolutions ultérieures seront guidés par les principes fondamentaux que sont l'unité de l'Afrique, l'interdépendance entre l'Afrique et l'Europe, la maîtrise de leur destin par les intéressés et la responsabilité commune, ainsi que le respect des droits de l'homme, des principes démocratiques et de l'État de droit, et le droit au développement. À la lumière de ce nouveau partenariat, les deux parties s'engagent également à renforcer la cohérence et l'efficacité des accords, des politiques et des instruments en vigueur.

Le partenariat sera en outre régi par un renforcement du dialogue politique, la cogestion et la coresponsabilité dans le cadre de notre coopération bilatérale et à l'égard des questions internationales, le partage des charges et la responsabilité mutuelle, la solidarité et la confiance mutuelle, l'égalité et la justice, la sécurité des communautés et des personnes, le respect du droit international et des accords internationaux, l'égalité entre les sexes et la non-discrimination, et en particulier, une approche à long terme.



© Union européenne



*Les présidents Zuma, Van Rompuy et Barroso lors de la conférence de presse à l'issue du troisième sommet Afrique du Sud-UE*

## II. Objectifs

Les quatre principaux objectifs du présent partenariat stratégique à long terme sont les suivants :

- a) Renforcer le partenariat politique Afrique-UE et lui conférer une nouvelle dimension en vue d'aborder des questions d'intérêt commun. À ce titre, il s'agira notamment de renforcer les liens institutionnels et de répondre aux grands défis communs que sont, en particulier, la paix et la sécurité, les migrations et le développement, et la promotion d'un environnement sain. À cet effet, les deux parties considéreront l'Afrique comme un tout et moderniseront le dialogue politique Afrique-UE afin de permettre un partenariat de continent à continent, solide et durable, articulé autour de l'UA et de l'UE.
- b) Renforcer et promouvoir la paix, la sécurité, la gouvernance démocratique et les droits de l'homme, les libertés fondamentales, l'égalité entre les femmes et les hommes, un développement économique durable, y compris l'industrialisation, ainsi que l'intégration régionale et continentale en Afrique, et faire en sorte que l'ensemble des objectifs du Millénaire pour le développement soient atteints dans tous les pays d'Afrique au plus tard en 2015.
- c) Coopérer pour promouvoir et soutenir un système de multilatéralisme efficace doté d'institutions fortes, représentatives et légitimes, continuer d'œuvrer ensemble à la réforme du système des Nations unies et des autres grandes institutions internationales, et faire face aux défis mondiaux ainsi qu'aux préoccupations communes telles que les droits de l'homme, notamment les droits des enfants et l'égalité des sexes, le commerce équitable, les migrations, le VIH/SIDA, le paludisme, la tuberculose et les autres pandémies, les changements climatiques, la sécurité et la viabilité énergétiques, le terrorisme, la prolifération des armes de destruction massive et le trafic d'armes légères et de petit calibre, ainsi que les questions relatives à une société fondée sur la connaissance, comme les technologies de l'information et des communications, la science, la technologie et l'innovation.

- d) Pour faciliter et promouvoir un partenariat axé sur les personnes, ambitieux et disposant d'une large assise, l'Afrique et l'UE habiliteront les acteurs non étatiques<sup>1</sup> à jouer un rôle actif dans les processus de développement, de consolidation de la démocratie, de prévention des conflits et de reconstruction après un conflit, et créeront les conditions qui permettront à ces acteurs de s'acquitter de cette mission. Les deux parties encourageront également les approches globales à l'égard des processus de développement et feront de la présente stratégie commune un cadre permanent d'information, de participation et de mobilisation d'un large éventail d'acteurs de la société civile au sein de l'UE, en Afrique et au-delà. La poursuite du dialogue avec la société civile, le secteur privé et les acteurs locaux sur les questions couvertes par la présente stratégie commune sera un élément essentiel pour assurer sa mise en œuvre.

### III. Nouvelles approches

Pour atteindre ces objectifs fondamentaux, l'Afrique et l'UE devront relever ensemble un certain nombre de défis politiques qui sont essentiels au succès du nouveau partenariat, à savoir :

- a) renoncer à la relation traditionnelle et forger un réel partenariat caractérisé par l'égalité et la poursuite d'objectifs communs ;
- b) tirer parti des expériences et des enseignements positifs de nos relations passées, résultant de l'application dans certains domaines d'action spécifiques de mécanismes et d'instruments efficaces, et tirer les enseignements des lacunes constatées dans d'autres domaines ;
- c) promouvoir une connaissance mutuelle plus précise, pour remplacer l'image dominée par des stéréotypes négatifs hérités du passé, qui ne tient pas compte des évolutions extrêmement positives intervenues sur les deux continents ;
- d) encourager la compréhension mutuelle entre les peuples et les cultures des deux continents et promouvoir une utilisation meilleure et plus systématique de notre héritage culturel et social commun et de notre diversité culturelle, ainsi que de la richesse et du potentiel économiques qui existent en Europe et en Afrique ;

---

1 Dans le contexte de la présente stratégie commune, par l'expression «acteurs non étatiques», on entend : i) le secteur privé, ii) les partenaires économiques et sociaux, notamment les organisations syndicales et iii) la société civile sous toutes ses formes selon les spécificités nationales.

▶  
*La haute représentante de l'Union  
pour les affaires étrangères  
et la politique de sécurité,  
Catherine Ashton*



© Union européenne

▶  
*Le commissaire Andris Piebalgs et le  
ministre belge chargé de la  
coopération et du  
développement, Charles Michel,  
en visite au Rwanda*



© Union européenne

- e) reconnaître et soutenir sans réserve les efforts que déploie l'Afrique et le rôle prépondérant qu'elle doit jouer pour créer des conditions propices à un développement économique et social durable et à la mise en œuvre effective des programmes de développement soutenus par le partenaire, et dans ce contexte, souligner qu'il est important que l'Afrique fasse preuve d'un engagement politique ferme et qu'elle assume résolument ses responsabilités pour soutenir les objectifs et les priorités du partenariat ;
- f) œuvrer ensemble à l'adaptation progressive des politiques et des cadres juridiques et financiers pertinents, ainsi que des instruments et mécanismes de coopération concernés, aux besoins et aux objectifs du partenariat, et créer un cadre qui réponde mieux à nos préoccupations respectives ;
- g) faire en sorte que les relations, le dialogue et la coopération au niveau bilatéral entre un ou plusieurs pays européens et africains contribuent à la réalisation des objectifs énoncés dans la présente stratégie commune ;
- h) intégrer dans notre programme des réponses communes aux défis mondiaux et renforcer notre dialogue et notre coopération dans le contexte multilatéral ;
- i) encourager la pleine intégration des membres des communautés de migrants/diasporas dans leur pays de résidence, tout en promouvant et en facilitant les liens avec leur pays d'origine, en vue de contribuer de façon concrète au processus de développement ;
- j) ne pas oublier que nous ne pouvons atteindre nos objectifs que si le présent partenariat stratégique est pris en charge par l'ensemble des acteurs concernés, y compris la société civile et les autorités locales, et si ceux-ci contribuent activement à sa mise en œuvre.

## **IV. Stratégies**

### **1. Cadre stratégique**

Les quatre grands objectifs du présent partenariat stratégique à long terme définissent un cadre global dans lequel devront être mises en place des stratégies spécifiques dans les domaines suivants : a) paix et sécurité, b) gouvernance et droits de l'homme, c) commerce et intégration régionale et d) questions clés en matière de développement.

Lors de la mise en œuvre de ce nouveau partenariat, les partenaires tant africains que de l'UE appliqueront le principe de cohérence des politiques au service du développement en recensant et en promouvant les interactions et les

complémentarités positives entre les politiques et les stratégies sectorielles, tout en faisant en sorte que les mesures prises dans un domaine d'action ne nuisent pas aux résultats dans d'autres domaines.

## 2. Priorités stratégiques

Afin d'atteindre nos objectifs, l'Afrique et l'UE devront prendre des mesures concrètes et réaliser des progrès significatifs dans les domaines prioritaires stratégiques suivants, qui sont interdépendants :

### a) Paix et sécurité : promouvoir un monde plus sûr

En raison de leur histoire et de leur expérience, l'Afrique et l'Europe comprennent l'importance de la paix et de la sécurité en tant que conditions préalables au développement politique, économique et social. Partant de ce principe, les deux continents ont jeté les bases d'une coopération fructueuse fondée sur la nécessité de promouvoir des approches globales à l'égard de la sécurité, englobant la prévention des conflits, la consolidation de la paix à long terme, la résolution des conflits et la reconstruction après un conflit, en liaison avec la gouvernance et le développement durable, en vue de s'attaquer aux causes profondes des conflits.

Toutefois, l'Afrique comme l'UE sont aujourd'hui clairement déterminées à conférer au présent partenariat une nouvelle dimension stratégique, non seulement pour favoriser la paix et la sécurité sur les deux continents, mais aussi pour traiter les questions d'intérêt commun sur la scène internationale.

- *Promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique et en Europe*

Au cœur du partenariat entre l'Afrique et l'UE se trouve la nécessité d'un dialogue et d'une coopération institutionnelle renforcés permettant de traiter non seulement les questions liées à la paix et à la stabilité en Afrique, mais aussi les défis qui se posent à l'Europe. Les deux parties s'engagent dès lors à mettre en commun des informations, des points de vue et les enseignements recueillis, et à se consulter sur les questions d'intérêt commun. Non seulement la capacité des deux continents à faire face en temps voulu et de manière appropriée aux menaces pesant sur la paix et sur la sécurité s'en trouvera renforcée, mais cela facilitera aussi la coordination des efforts dans les enceintes internationales compétentes, en particulier le Conseil de sécurité des Nations unies.

Sous la conduite de l'UA, l'architecture africaine de paix et de sécurité (AAPS) prend forme. Les mécanismes africains de rétablissement, de maintien et de consolidation

de la paix sont renforcés aux niveaux continental, régional et national. Les accords de paix parrainés au niveau continental ou régional constituent aujourd'hui la règle sur le continent, et la plupart des pays africains connaissent à présent la paix et la stabilité. L'UE a été un partenaire clé aux côtés des pays africains et des organisations africaines pour contribuer à créer des conditions propices à une paix et à une stabilité durables.

Compte tenu de leur expertise, de leurs ressources financières et humaines, ainsi que de leur expérience, l'UE et ses États membres sont bien placés pour poursuivre et accroître leur soutien à l'UA dans le cadre des efforts qu'elle déploie - en coopération avec les organisations régionales africaines concernées - pour rendre opérationnelle l'AAPS, notamment par le biais du renforcement à long terme des capacités pour les différentes structures qui y sont prévues, y compris le Système continental d'alerte rapide, le Groupe des sages et la Force africaine en attente. Le Conseil de paix et de sécurité de l'UA jouera un rôle clé de coordination dans ce processus. Ce soutien visera, en outre, à faciliter la mise en œuvre d'autres instruments pertinents de l'UA, tels que la politique de reconstruction et de développement après un conflit, la déclaration sur le Programme frontière et les instruments pertinents en matière de désarmement. Dans ce contexte, l'on œuvrera à assurer la cohérence avec les efforts internationaux déployés à une échelle plus large.

Le soutien de l'UE en faveur de l'Afrique a été et continue d'être guidé par le principe de la maîtrise de son destin par l'Afrique. Dans le même temps, le Concept de l'UE pour le renforcement des capacités africaines de prévention, de gestion et de règlement des conflits ainsi que les passages pertinents du cadre politique général conjoint de l'UE pour le soutien apporté à la réforme du secteur de la sécurité, le concept de l'UE pour le soutien au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration, les enseignements tirés de la mise en œuvre de la Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique et de l'expérience internationale au sens large, fourniront, le cas échéant, des orientations utiles pour la coopération. L'UE apportera son soutien à l'aide d'un certain nombre d'instruments, en particulier la composante «renforcement des capacités» de la Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique, les instruments de gestion de crises de l'UE ainsi que d'autres programmes de l'UE, tels que Euro-RECAMP, et par le biais d'un soutien bilatéral des États membres.

Parallèlement au renforcement des capacités, il faudrait contribuer à assurer un financement adéquat, cohérent et durable des activités entreprises par l'UA et les mécanismes régionaux de prévention, de gestion et de règlement des conflits, en ce qui concerne tant la gestion civile des crises que la reconstruction et le développement après un conflit.

Un autre défi majeur consiste à assurer un financement durable, prévisible et souple des opérations de soutien de la paix conduites par l'Afrique. La facilité de soutien à la paix pour l'Afrique a apporté une contribution substantielle et illustre bien comment l'aide d'un partenaire peut venir compléter et renforcer le financement par l'Afrique des opérations de soutien de la paix qu'elle dirige y compris un financement au titre du fonds pour la paix de l'UA. Toutefois, l'expérience des années passées a clairement montré qu'il existe un besoin urgent d'aide financière supplémentaire, ainsi que de systèmes de gestion saine et responsable. L'UE est déterminée à prendre des mesures en vue de créer un mécanisme de financement prévisible et durable, tirant parti de l'expérience de la Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique et des contributions bilatérales des États membres, ainsi que de la volonté résolue de l'Afrique de mobiliser des ressources supplémentaires issues du continent.

Dans le même temps, l'UE appuiera les efforts déployés par l'Afrique pour élargir la base de financement et mobiliser des ressources supplémentaires auprès du G8 et d'autres partenaires internationaux. L'UE et l'Afrique œuvreront également ensemble à la création, dans le cadre du chapitre VIII de la Charte des Nations unies, d'un mécanisme des Nations unies visant à financer de manière prévisible, souple et durable les opérations de maintien de la paix entreprises par l'UA, ou sous son autorité, et avec le consentement du Conseil de sécurité des Nations unies.

L'Afrique et l'UE s'engagent également ensemble à soutenir et à promouvoir le rôle de la société civile et des acteurs non étatiques pour ce qui est d'étayer une approche globale, soulignant l'importance de la sensibilité aux conflits. Les deux parties s'engagent également à mettre en œuvre la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies sur les femmes, la paix et la sécurité et la résolution 1612 du même Conseil sur les enfants dans les conflits armés.

- *Défis communs et défis planétaires en matière de paix et de sécurité*

Si l'environnement mondial actuel a ouvert de nouvelles possibilités de renforcer la paix et la sécurité internationales, il pose également de nouveaux défis en matière de sécurité, qui, dans un monde caractérisé par une interdépendance croissante et une corrélation étroite entre les aspects internes et externes de la sécurité, ne peuvent être relevés que dans le cadre d'une action internationale concertée, notamment dans le cadre des Nations unies. Les questions relatives à la criminalité organisée transnationale, au terrorisme international, au mercenariat, à la traite des êtres humains et au trafic de drogue, ainsi qu'au commerce illicite de ressources naturelles, qui sont des facteurs majeurs de déclenchement et de généralisation des conflits et d'affaiblissement des structures étatiques, sont particulièrement inquiétantes.

Il est également admis que l'accumulation, la prolifération et le trafic illicites d'armes légères et de petit calibre (APLC) et de leurs munitions, des débris de guerre explosifs et la poursuite de l'utilisation de mines antipersonnel sont autant de motifs de préoccupation importants, tout comme la question de la prolifération des armes de destruction massive (ADM). L'Afrique et l'UE coopéreront sur l'ensemble de ces questions, et s'efforceront de promouvoir, selon le cas, l'adoption d'instruments multilatéraux, régionaux et nationaux, et soutiendront la mise en œuvre des engagements pris, y compris dans le cadre des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU. Cette coopération, qui portera également sur les questions liées à la lutte antiterroriste, se fera notamment par le biais de l'échange d'informations, du renforcement des capacités répressives et institutionnelles et de la coopération judiciaire.

En outre, sont apparus ces dernières années un certain nombre de nouveaux défis en matière de sécurité qui se posent au niveau tant de la planète que de chaque individu, qui sont liés à des problèmes tels que le changement climatique, la dégradation de l'environnement, la gestion de l'eau, le stockage des déchets toxiques et les



© Union européenne

Mission EU NAVFOR – Atalanta



pandémies. L'Afrique et l'UE doivent approfondir leur connaissance des problèmes de sécurité posés et définir ensemble des réponses qui pourraient être proposées à la communauté internationale au sens large et formulées en collaboration avec elle.

Au-delà de l'Afrique et de l'UE, les deux parties coordonneront également leurs actions et mettront à profit leur influence pour rechercher des solutions durables aux crises et aux conflits qui sévissent dans d'autres régions du monde et nuisent à la paix et à la sécurité internationales, en particulier dans la région du Proche-Orient.

## **b) Gouvernance et droits de l'homme : Respect de nos valeurs et de nos principes**

- *Défis communs et mondiaux liés à la gouvernance et aux droits de l'homme*

La promotion de la gouvernance démocratique et des droits de l'homme est un élément central du dialogue et du partenariat Afrique-UE. Les deux continents uniront leurs efforts en vue de renforcer l'efficacité du système multilatéral et de faire progresser les valeurs de la démocratie, de l'État de droit et des droits de l'homme. À cet égard, le partenariat stratégique Afrique-UE favorisera l'instauration d'un dialogue ouvert, approfondi et complet sur tous les aspects et concepts en matière de gouvernance, notamment les droits de l'homme, les droits de l'enfant, l'égalité entre les hommes et les femmes, les principes démocratiques, l'État de droit, la gouvernance locale, la gestion des ressources naturelles, la gestion transparente et responsable des fonds publics, le développement et la réforme des institutions, la sécurité des personnes, la réforme du secteur de la sécurité, la lutte contre la corruption, la responsabilité sociale des entreprises, ainsi que la mise en place et le renforcement des institutions. Ce dialogue devrait aider les deux parties à définir les enjeux, à arrêter des positions communes sur des questions d'intérêt commun et à entreprendre conjointement des initiatives et des actions spécifiques.

Dans le contexte de situations de conflit, de crise, d'instabilité, de grave déficit démocratique et/ou de faiblesses institutionnelles, et sur la base des discussions menées dans différentes enceintes internationales, l'Afrique et l'UE engageront également un dialogue sur la notion de «situations de fragilité» en vue de parvenir à une communauté de vues et de s'entendre sur les mesures qu'il conviendrait de prendre.

En ce qui concerne les droits de l'homme, l'Afrique et l'UE œuvreront ensemble à la protection et à la promotion des droits de l'homme au bénéfice de tous en Afrique et en Europe, y compris par un dialogue renforcé entre les institutions compétentes des deux continents, telles que la Cour européenne des Droits de l'Homme du Conseil

de l'Europe, la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples et la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, le Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant et les institutions nationales africaines et européennes chargées des droits de l'homme.

De même, l'Afrique et l'UE œuvreront également ensemble au niveau mondial et dans les enceintes internationales, y compris le Conseil des droits de l'homme des Nations unies, à la promotion et à la protection des droits de l'homme et du droit humanitaire international, ainsi qu'à la mise en œuvre effective des instruments internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme. Les deux parties s'engagent également à lutter contre l'impunité sous toutes ses formes. Les crimes les plus graves qui touchent l'ensemble de la communauté internationale, en particulier les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre et le génocide, ne sauraient rester impunis et les poursuites à l'encontre de leurs auteurs doivent être assurées par des mesures prises tant au niveau national qu'international. À cet égard, les partenaires conviennent que la création et le fonctionnement efficace de la Cour pénale internationale constituent une évolution importante pour la paix et la justice internationale.

L'Afrique et l'UE soulignent qu'il importe de mieux connaître les biens culturels africains et appellent à un échange d'informations entre les États membres de l'UE et les pays africains concernant les biens culturels africains qui se trouvent actuellement dans l'UE et en Afrique.

L'Afrique et l'UE continueront à coopérer dans le cadre de la lutte contre le commerce illégal de biens culturels et elles faciliteront et appuieront la restitution des biens culturels acquis illicitement à leur pays d'origine, conformément aux conventions pertinentes de l'Unesco et d'UNIDROIT et aux autres instruments juridiques adoptés d'un commun accord. L'Afrique et l'UE coopéreront également par la voie de l'échange de bonnes pratiques et des enseignements recueillis, en sensibilisant davantage l'opinion publique, en contribuant au renforcement des capacités des pays africains et en leur fournissant une assistance technique.

- *Coopération entre l'Afrique et l'UE en matière de gouvernance démocratique*

L'UA s'emploie actuellement à mettre en place une nouvelle architecture de gouvernance panafricaine tandis que l'Afrique renforce ses capacités institutionnelles, publiques et privées, à tous les niveaux - national, régional et à l'échelle du continent. Dans ce contexte, l'UE est résolue à soutenir le développement des institutions, le partage des connaissances et le renforcement des capacités. L'appui de l'UE, qui

repose sur le dialogue et les mesures d'encouragement, fera fond sur l'approche suivie pour intégrer la gouvernance dans la programmation du Fonds européen de développement, dans le cadre de l'initiative «Gouvernance», selon laquelle un financement additionnel est fourni aux pays partenaires qui se sont engagés à entreprendre des réformes. Le soutien apporté par l'UE appliquera le principe selon lequel les Africains doivent prendre leur destin en main, y compris au niveau local, et il devrait suivre les programmes de travail africains.

Le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) et la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance sont deux illustrations particulièrement prometteuses des programmes de réforme de la gouvernance et des efforts de consolidation de la démocratie déployés sous la responsabilité de l'Afrique. Afin de soutenir le processus du MAEP et la mise en œuvre de la charte, ainsi que, plus généralement, l'architecture panafricaine de gouvernance, l'UE créera un instrument qui tiendra compte de l'expérience positive acquise dans le cadre de la Facilité de soutien à la paix pour l'Afrique et qui combinerà une maîtrise affirmée de l'Afrique dans le domaine de la conception et de la mise en œuvre des programmes avec des dispositions prévoyant une participation stratégique et politique de l'UE. Un soutien et une coopération spécifiques sont prévus avec la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, le parlement panafricain et le Conseil économique, social et culturel de l'Union africaine (ECOSOCC).

L'Afrique et l'UE et œuvreront de concert au renforcement de l'État de droit en Afrique, par la voie d'un soutien accru aux commissions nationales des droits de l'homme, aux parlements nationaux et aux commissions électorales indépendantes, ainsi qu'aux organisations de la société civile.

Dans ce contexte, l'UA et l'UE s'emploieront également à soutenir l'organisation d'élections démocratiques dans le respect des normes internationales et régionales, y compris des normes de l'UA relatives aux élections, par la voie de l'assistance électorale et de l'observation des élections. À cette fin, elles s'efforceront de renforcer le rôle de l'UA, des organisations régionales et de la société civile dans l'observation des élections, conformément à la déclaration de principes relative à l'observation internationale d'élections (2005), approuvée par les Nations unies, et à la déclaration de Durban sur les principes régissant les élections démocratiques en Afrique.

L'Afrique et l'UE renforceront leur coopération dans le cadre des initiatives internationales afin de lutter contre le commerce illégal des ressources naturelles et d'encourager une gestion transparente et équitable de ces ressources, dans le



Électeur votant en Mauritanie

cadre d'initiatives telles que le processus de certification de Kimberley, l'initiative relative à l'application des réglementations, à la gouvernance et aux échanges commerciaux dans le secteur forestier (FLEGT) et l'initiative pour la transparence des industries extractives (EITI). L'Afrique et l'UE s'attaqueront également ensemble aux questions relatives à la lutte contre la corruption, les pots-de-vin, la contrefaçon, le blanchiment de capitaux, la fraude fiscale, ainsi que d'autres aspects de la gouvernance économique. Dans ce contexte, les deux parties prendront des mesures visant à faciliter les enquêtes concernant les biens acquis illégalement, y compris les fonds, et leur restitution aux pays d'origine.

Dans tous ces domaines, l'Afrique et l'UE reconnaissent que la société civile, les médias et les institutions démocratiques ont un rôle important à jouer pour garantir la transparence et la responsabilité.

### c) **Commerce et intégration régionale : valoriser le potentiel et exploiter les opportunités**

L'amélioration de la gouvernance économique et du climat d'investissement sont des éléments essentiels pour développer la puissance économique de l'Afrique et lui permettre de s'affranchir du soutien constant des bailleurs de fonds et de trouver sa place sur les marchés mondiaux. À cet égard, le développement des marchés nationaux et l'intégration régionale sont les conditions clés de la création de marchés plus importants et mieux intégrés qui, associés à une convergence accrue en matière de réglementation, permettront d'attirer les investissements, d'accroître les capacités de production et, par conséquent, de favoriser une croissance économique et un développement durables.

L'une des priorités de ce partenariat Afrique-UE consistera à aider l'Afrique à améliorer ses capacités de production, progresser sur l'échelle de la valeur ajoutée et à devenir moins dépendante des matières premières et des produits transformés simples, ce qui, à long terme, est le meilleur moyen d'éviter la détérioration des termes de l'échange et de participer à l'économie mondiale et d'en tirer profit. L'Afrique et l'UE uniront également leurs efforts, en collaboration avec d'autres partenaires internationaux, pour promouvoir le commerce équitable. À cette fin, les principaux objectifs visés dans le cadre de la coopération Afrique-UE sur l'intégration commerciale et régionale seront les suivants: i) le développement du secteur privé, soutenu par les investissements étrangers, dans le but de renforcer l'offre des économies africaines ; ii) le développement et le renforcement des réseaux d'infrastructures physiques et des services qui y sont liés, qui sont nécessaires pour la circulation des personnes, des marchandises et de l'information ; et iii) l'intégration commerciale, qui est indispensable pour accroître les flux commerciaux Sud-Sud aussi bien que Nord-Sud.

- *Développement du secteur privé*

La promotion d'un environnement favorable aux investissements et aux entreprises est une condition essentielle au développement du secteur privé, dans le cadre d'un environnement politique stable et d'une réforme de la gouvernance. Ces efforts devraient être étayés par des stratégies africaines appropriées de croissance économique visant à maintenir la stabilité macroéconomique, à favoriser la réforme et l'harmonisation des réglementations, à protéger les droits de propriété intellectuelle et à assurer le respect des normes en la matière, à promouvoir les codes relatifs aux investissements ainsi qu'à élaborer des lois et des systèmes de garantie fiables. À cet égard, il sera également nécessaire de s'attaquer aux principaux facteurs qui freinent

l'investissement, tels que la fraude, la corruption, le blanchiment de capitaux et la criminalité organisée.

La coopération entre l'Afrique et l'UE dans ce domaine visera à promouvoir des cadres juridiques stables, efficaces et harmonisés pour les entreprises, exempts de lourdeurs administratives inutiles, ainsi que la responsabilité sociale des entreprises. Les deux parties coopéreront en matière de développement et de transfert de technologies, de développement d'infrastructures de qualité et de compétences à l'appui du processus d'industrialisation. La coopération aura également pour but de renforcer les services de soutien aux entreprises appropriés et d'améliorer l'accès au crédit, notamment pour le passage de certaines activités du secteur informel au secteur formel, ce qui contribue également dans une très large mesure à accroître la participation des femmes à l'économie formelle et à permettre aux membres des diasporas d'investir et d'exercer des activités commerciales plus facilement.

Le partenariat contribuera en outre à faciliter et à renforcer le dialogue entre gouvernements, au sein des gouvernements et avec le secteur privé sur les deux continents par l'intermédiaire des réseaux continentaux et régionaux appropriés. À cet égard, le forum des entreprises Afrique-UE jouera un rôle crucial en réunissant des entrepreneurs et des investisseurs publics et privés d'Europe et d'Afrique en vue d'examiner les moyens d'améliorer l'environnement des investissements et des entreprises et de faire mieux connaître les possibilités commerciales présentes en Afrique.

- *Commerce et intégration*

Conformément au traité d'Abuja, instituant la Communauté économique africaine, le commerce et l'intégration sont considérés comme des éléments essentiels du processus plus large d'intégration régionale et de développement, que le présent partenariat doit favoriser comme il convient. Les communautés économiques régionales joueront un rôle essentiel en tant qu'éléments de base du processus d'intégration continentale. À cette fin, l'Afrique et l'UE s'emploieront ensemble à rendre les règles et les régimes commerciaux plus cohérents et mieux harmonisés. Il faudra pour cela harmoniser progressivement les politiques, la législation, les réglementations et les procédures commerciales, douanières et industrielles. L'Afrique et l'UE coopéreront pour mettre en place des programmes et des mécanismes permettant d'élaborer, au niveau régional et panafricain, des normes et des contrôles de qualité inspirés des normes internationales.

Un domaine essentiel sera celui de la réglementation et des normes techniques, y compris les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS). On s'accorde généralement à dire que le respect des normes internationales relatives aux SPS est un élément essentiel pour faire progresser la compétitivité et l'accès au marché de l'agriculture et de l'industrie alimentaire africaines. L'amélioration des normes africaines permettra donc de renforcer l'accès aux marchés internationaux, de favoriser les échanges Sud-Sud et de diminuer les obstacles non tarifaires aux échanges. Les deux parties continueront à encourager l'accès des biens et des services africains aux marchés internationaux, et notamment au marché de l'UE. Un autre domaine essentiel consistera à renforcer les capacités de production de médicaments, dans le respect des règles internationales en matière de bonnes pratiques de fabrication et conformément à des procédures de réglementation efficaces, notamment en matière de lutte contre la contrefaçon de médicaments et d'autres produits, tout en favorisant l'accès aux médicaments génériques, vaccins et produits essentiels pour les principales maladies et épidémies, à un prix abordable. À cet égard, la capacité des pays africains à faire pleinement usage des flexibilités prévues dans le cadre des ADPIC, conformément au Plan de fabrication des produits pharmaceutiques pour l'Afrique, sera développée. Un troisième domaine clé concernera l'accès préférentiel au marché pour les technologies et produits respectueux de l'environnement.

La coopération Afrique-UE sera étayée par un renforcement des relations commerciales bilatérales entre l'Afrique et l'UE, qui seront axées sur le développement ; i) par la mise en œuvre des accords de partenariat économique (APE) conclus avec des régions APE (Afrique de l'ouest, Afrique centrale, Afrique de l'est et du sud et le groupe formé par les pays d'Afrique australe), qui font intervenir les communautés économiques régionales et d'autres organisations africaines<sup>2</sup>, et par la mise en œuvre de l'accord euro-méditerranéen de libre-échange avec les pays d'Afrique du nord, ii) par un soutien aux entreprises africaines dans les efforts qu'elles déploient en vue de se conformer aux normes européennes et de renforcer leurs capacités de production, et iii) par la coopération dans le cadre de l'élaboration de stratégies d'exportation et du développement des relations entre entreprises. Les APE, qui sont des instruments de développement, doivent être mis en œuvre au niveau sous-régional.

Néanmoins, le dialogue UA-UE présente un intérêt pour l'ensemble du processus d'intégration régionale et d'interface avec les communautés économiques régionales en cours de création.

---

2 Les communautés économiques régionales et les autres organisations participant aux négociations APE sont : CEDEAO, UEMOA, CEEAC, CEMAC, COMESA, CDAA, UDAA, EAS, CAE et COI.



*Emballage de fleurs dans  
une usine  
en Afrique du Sud*

Les deux parties soulignent qu'il convient que le processus des APE facilite l'intégration régionale et continentale africaine sur la base du traité d'Abuja.

Les efforts évoqués ci-dessus, en particulier le processus de mise en œuvre des APE, ainsi que, de manière plus générale, les efforts visant à assurer une meilleure intégration dans le système commercial mondial, fondé sur des règles, et à utiliser plus efficacement le commerce pour favoriser la croissance et l'éradication de la pauvreté, bénéficieront du soutien de la Communauté (FED et autres instruments) et des États membres de l'UE conformément à la stratégie de l'UE relative à l'aide pour le commerce, ainsi que des contributions d'autres acteurs du développement. Dans un souci de cohérence par rapport aux efforts tendant à une plus grande intégration au niveau sous-régional, les initiatives qui visent à assurer une meilleure intégration à l'échelle du continent seront également soutenues.

Au niveau mondial, l'Afrique et l'UE s'emploieront à promouvoir la gouvernance économique mondiale, et appuieront les efforts déployés par l'Afrique pour s'intégrer

dans l'économie mondiale. À cette fin, la coordination des positions de l'Afrique et de l'UE dans les enceintes internationales sera favorisée. L'Afrique et l'UE s'attacheront à unir leurs efforts afin de conclure le programme de Doha pour le développement dans les meilleurs délais. Elles pourraient notamment rechercher un terrain d'entente pour essayer de résoudre des questions essentielles pour le développement, telles que la réduction des subventions qui faussent les échanges, un plus grand accès aux marchés de tous les membres de l'OMC, la diminution des crêtes tarifaires, l'amélioration des règles antidumping, ainsi que la mise en œuvre de réformes en vue de faciliter les échanges et d'assurer la sécurité de la chaîne de l'approvisionnement. À cet égard, l'Afrique et l'UE coopéreront pour renforcer les capacités techniques et institutionnelles nécessaires aux négociations dans le domaine du commerce et les domaines liés, tels que la qualité et la sécurité des aliments, les biens industriels, les obstacles techniques aux échanges, les mesures sanitaires et phytosanitaires et les questions relatives aux matières premières, en vue de promouvoir le commerce africain et de protéger la santé et les droits des consommateurs.

Enfin, l'Afrique et l'UE renforceront leur coopération dans le domaine des statistiques dans le but d'aider les décideurs et autres utilisateurs de statistiques et de renforcer les efforts actuellement déployés pour coordonner et harmoniser les statistiques en Afrique dans le cadre de la charte africaine de la statistique.

**d) Questions primordiales en matière de développement : accélérer les progrès en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement**

Pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), les pays d'Afrique doivent maintenir leur croissance économique et un développement social équitable, et l'Afrique tout comme l'UE doivent renforcer leurs investissements, mieux cibler leurs politiques et tenir les promesses qu'elles ont faites. À mi-parcours entre 2000 et 2015, soutenir l'Afrique dans les efforts qu'elle déploie pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement demeure l'enjeu essentiel de la politique extérieure et de la politique de coopération au développement de l'UE à l'égard de ce continent. À cet égard, les efforts devraient principalement viser à apporter une contribution déterminante à la réalisation des huit OMD : 1) pauvreté et faim, 2) éducation primaire pour tous, 3) égalité des sexes et autonomisation des femmes, 4) mortalité infantile, 5) santé maternelle, 6) VIH/sida, malaria et autres maladies, 7) environnement durable, et 8) élaboration d'un partenariat pour le développement.

- *Coopération au développement*

Pour parvenir à réaliser les objectifs énoncés dans la présente stratégie commune, les partenaires devraient réfléchir d'urgence aux moyens de fournir une aide plus prévisible et moins instable axée sur les résultats. L'UE réaffirme dès lors qu'elle est déterminée à atteindre les objectifs définis en mai 2005 dans le cadre du consensus de Monterrey, c'est-à-dire à accroître le volume de l'APD de façon à parvenir individuellement à un rapport APD/RNB de 0,51 % au plus tard en 2010 pour les États membres qui ont adhéré à l'UE avant 2002, à s'efforcer de parvenir à 0,17 % pour les États membres qui ont adhéré à l'UE après 2002, dans le cadre de leurs processus respectifs de dotation budgétaire, et à parvenir collectivement à un rapport APD/RNB de 0,56 % au plus tard en 2010, à titre d'étape intermédiaire avant de réaliser, au plus tard en 2015, l'objectif de 0,7 % fixé par les Nations unies. Atteindre un rapport APD/RNB de 0,56 % au plus tard en 2010 signifie consacrer un montant supplémentaire d'au moins 20 milliards d'euros par an à l'APD, et au moins 50 % de cette augmentation bénéficieront au continent africain. L'Union européenne respectera et mettra en œuvre ces engagements et elle prendra les mesures appropriées pour garantir la mise en œuvre en temps voulu des engagements en matière d'aide pris en faveur de l'Afrique. Les partenaires intensifieront en outre leurs efforts pour maintenir l'endettement à un niveau supportable et, si la dette devient trop lourde, ils envisageront de l'annuler dans le cadre des initiatives et des enceintes existantes.

L'Afrique et l'UE renforceront également leur coopération dans la mise en œuvre de la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Elles continueront à promouvoir l'alignement et l'harmonisation des instruments d'octroi de l'aide au développement, à accroître le recours à l'appui budgétaire général et sectoriel lorsque les conditions le permettent et à coopérer étroitement pour mettre en œuvre les engagements pris par l'UE consistant à promouvoir la complémentarité et la division du travail.

La prévisibilité de l'aide au développement devrait être encouragée et l'UE s'efforcera de limiter les conditions applicables et s'orientera davantage vers une aide axée sur les résultats, en établissant un lien clair avec les indicateurs des objectifs du Millénaire et les résultats obtenus. À cet égard, l'Afrique et l'UE amélioreront et étendront également leur coopération dans le domaine des statistiques, de façon à ce que les politiques et les décisions soient arrêtées sur la base de données précises.

En outre, les deux parties reconnaissent pleinement que la coopération au développement ne suffit pas à elle seule pour réaliser ces objectifs et que les politiques qui n'ont pas trait à l'aide au développement doivent être, de part

et d'autre, plus axées sur la réalisation des OMD, notamment en renforçant la cohérence des politiques au service du développement. Pour ce faire, l'UE et l'UA examineront comment renforcer la cohérence entre les politiques et les initiatives ayant des objectifs en matière de développement, en s'appuyant sur une plus grande mobilisation de part et d'autre.

Dans le souci d'assurer la cohérence et la complémentarité avec les travaux menés par d'autres acteurs internationaux, notamment les partenaires émergents, l'Afrique et l'UE reconnaissent qu'il est nécessaire d'élargir leur coopération avec les partenaires tiers par un dialogue tripartite renforcé. De la même manière, les deux parties admettent l'importance que revêt la coopération triangulaire pour le développement des deux continents<sup>3</sup>.

- *Développement humain et social*

Les questions d'emploi, et notamment la protection sociale, les possibilités d'emploi insuffisantes, et la promotion du travail décent en Afrique, seront abordées de manière conjointe, la priorité devant être donnée à la création d'emplois utiles dans l'économie formelle, à l'amélioration des mauvaises conditions de vie et de travail, conformément au programme pour un travail décent des Nations unies, et à l'intégration de l'économie informelle dans l'économie formelle. Les investissements dans le développement du secteur privé seront encouragés, en accordant une attention particulière aux jeunes et aux femmes. Le secteur des services sera encore développé, étant donné que ce secteur est celui qui emploie le plus grand nombre de femmes et de jeunes. L'Afrique et l'UE mettront la technologie au service de l'emploi et feront en sorte que les infrastructures soient source de création d'emplois pour les Africains, qualifiés ou non. En outre, une attention particulière sera accordée à la création d'emplois par le biais de systèmes de microfinancement. Étant donné que les catégories généralement défavorisées retirent, le plus souvent, un avantage considérable de ces systèmes de microfinancement, il conviendrait de les promouvoir activement.

L'Afrique et l'UE défendront les droits des enfants ainsi que l'émancipation des jeunes européens et africains. Des efforts particuliers seront faits pour aider les jeunes et les enfants dans les situations de conflit ou d'après conflit. Toutes ces mesures seront appuyées par un financement prévisible à long terme.

---

3 Dans le cadre de la présente stratégie commune, la coopération triangulaire vise la mise en œuvre d'un projet en faveur du développement d'un pays africain avec la participation technique d'un autre pays africain et avec l'aide financière ou autre de l'UE, ou inversement.



Utilisation d'une pompe à eau au Tchad



En outre, les partenaires insistent sur la nécessité de renforcer de toute urgence, non seulement l'enseignement de base, mais l'ensemble des systèmes d'éducation, à tous les niveaux. L'Afrique et l'UE coopéreront afin de s'employer à assurer un financement prévisible et à long terme en faveur des plans nationaux en matière d'éducation pour contribuer à garantir un enseignement de qualité pour tous et pour faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons fréquentent l'école et terminent leur scolarité, y compris par l'intermédiaire de l'initiative de promotion accélérée de l'éducation pour tous et par la mise en œuvre du plan d'action relatif à la deuxième décennie de l'éducation en Afrique. Une attention particulière sera consacrée aux enfants difficiles à atteindre et aux jeunes handicapés.

La formation des enseignants et leur perfectionnement sont une priorité à tous les niveaux du système d'éducation. L'Afrique et l'UE soutiendront dès lors le recrutement, la conservation et la formation du personnel enseignant, ainsi que la valorisation de la profession d'enseignant d'une manière générale. Une autre priorité consiste à faire en sorte que «l'éducation débouche sur un emploi» et à accroître la capacité des systèmes d'éducation à répondre aux besoins des différents secteurs économiques. L'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP), ainsi que le développement des compétences, avec la participation des secteurs productifs, seront également encouragés.

En outre, en s'appuyant sur la déclaration d'Addis-Abeba de 2007 sur la science, la technologie et la recherche scientifique pour le développement, l'Afrique et l'UE

renforceront leur coopération dans ces domaines. À cet égard, les technologies, les applications et les sciences spatiales feront également l'objet d'une attention particulière.

Dans le domaine de la santé, l'Afrique et l'UE encourageront des stratégies intégrées fondées sur un financement, des ressources humaines et des produits de base appropriés, et notamment le renforcement des systèmes nationaux de santé à tous les niveaux. Afin de renforcer les capacités des systèmes de santé, les partenaires se pencheront également ensemble sur le problème de la migration des professionnels de la santé, à l'origine d'une crise dans certains pays africains, comme sur la création de systèmes de protection sociale ou le renforcement des systèmes existants. Des efforts seront déployés conformément à la stratégie pour l'Afrique en matière de santé, au projet de l'UE concernant les ressources humaines dans le secteur de la santé, à l'engagement pris à Abuja (financement du secteur de la santé à hauteur de 15 %) et au programme européen d'action visant à faire face à la pénurie de professionnels de la santé dans les pays en développement. Les efforts visant à atteindre l'objectif d'un accès universel aux services de santé de base, ainsi qu'à la prévention, au traitement, aux soins et au soutien en matière de VIH/SIDA, de tuberculose et de paludisme d'ici 2010, et la coopération concernant d'autres pandémies ainsi que les questions liées à la méningite seront intensifiés et une attention particulière sera accordée aux femmes, aux enfants et adolescents, aux personnes âgées et handicapées ainsi qu'aux autres catégories vulnérables.

Il conviendrait d'encourager la participation du secteur privé au développement et au financement du secteur de la santé, notamment par le biais de partenariats entre secteur public et secteur privé et la production de médicaments génériques et l'accès à ces médicaments devraient être renforcés. L'Afrique et l'UE veilleront, en outre, à promouvoir de nouveaux travaux de recherche, en particulier sur la mise au point de vaccins et de nouveaux médicaments destinés à traiter tant les maladies graves que celles qui sont négligées, sur les questions relatives aux maladies d'origine hydrique et sur l'efficacité clinique de la médecine traditionnelle. Les partenaires œuvreront également à l'application effective des accords internationaux et des règles internationales en matière de santé. D'autres questions d'intérêt commun devraient être examinées, telles que l'abus de stupéfiants, la préparation aux situations d'urgence et les moyens d'y faire face. La lutte contre la malnutrition en Afrique fera l'objet d'une attention particulière, conformément à la stratégie régionale africaine de la nutrition.

Les partenaires s'attacheront à promouvoir la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation en vue d'atteindre l'objectif d'un accès universel à la

santé en matière de procréation d'ici 2015 et de réduire la morbidité et la mortalité néonatales, infantiles et maternelles, dans le prolongement de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et du plan d'action de Maputo, dans le cadre des plans d'action relevant de la présente stratégie.

- *Égalité entre les sexes*

L'Afrique et l'UE renforceront aussi la structure interinstitutionnelle de leurs administrations afin d'intégrer la question de l'égalité entre les femmes et les hommes dans l'ensemble des stratégies, politiques, programmes et mesures. Elles se pencheront sur l'ensemble des droits des femmes et intensifieront leurs efforts en vue d'éliminer l'analphabétisme et d'assurer l'accès sur un pied d'égalité des filles à l'éducation, de lutter contre la féminisation de la pauvreté, de promouvoir la présence des femmes dans les postes à responsabilités et dans les processus de paix, ainsi que pour lutter contre les violences sexuelles et sexistes commises à l'égard des femmes, et contre le mariage forcé précoce, et elles œuvreront en faveur de l'abandon des mutilations sexuelles féminines (MSF) et d'autres pratiques traditionnelles préjudiciables, conformément au programme d'action de Pékin et à la déclaration solennelle de l'Union africaine sur l'égalité entre les hommes et les femmes.

- *Viabilité environnementale et changements climatiques*

L'Afrique et l'UE ont un intérêt commun évident à s'attaquer à la question de la viabilité environnementale et à celle des changements climatiques. La dégradation de l'environnement et les changements climatiques compromettent le développement durable et représentent une menace pour la réalisation des OMD. S'il est vrai que tous les pays sont concernés par les changements climatiques, c'est dans les pays les plus pauvres et les plus vulnérables, qui n'ont pas les moyens ni les ressources pour s'adapter aux modifications de leur environnement naturel, que leurs effets se feront sentir le plus rapidement et le plus durement. L'Afrique sera particulièrement touchée, en termes de sécurité alimentaire, de gestion de l'eau et de phénomènes météorologiques extrêmes, comme la sécheresse, les inondations et les cyclones.

La coopération entre l'Afrique et l'UE dans ce domaine aura un lien positif avec la croissance économique, la création d'emplois, la stabilité sociale, le renforcement des capacités d'adaptation aux effets négatifs des changements climatiques et des capacités de limiter ces effets. Cette coopération prendra en considération des domaines étroitement liés tels que la sécurité alimentaire, l'agriculture durable et la gestion des terres et portera sur un large éventail de domaines et de questions

interdépendants, notamment la dégradation des sols, la désertification, la préservation de la biodiversité, les questions de sécurité biologique, y compris les OGM, la prévention des rejets de déchets toxiques, la bonne gestion des déchets, l'utilisation et la gestion durables des ressources naturelles, y compris la gestion des forêts et des stocks de poisson ainsi que la gestion intégrée de l'eau, l'observation météorologique et des systèmes d'alerte précoce en vue d'améliorer la gestion des risques liés aux catastrophes.

L'Afrique et l'UE uniront également leurs efforts sur la scène internationale et dans les enceintes internationales afin de prendre des mesures efficaces pour faire face et s'adapter au changement climatique et aux autres défis environnementaux planétaires. À cet égard, le respect des accords conclus dans le cadre de l'ONU et des autres accords internationaux revêt une importance cruciale et, après la conférence de Bali qui aura lieu en décembre 2007, l'Afrique et l'UE coopéreront pour définir un cadre climatique ambitieux pour l'après-2012. L'Union européenne appuiera en outre les efforts déployés par l'Afrique pour renforcer ses capacités dans le domaine de la gestion durable des ressources naturelles, notamment en ce qui concerne l'observation météorologique et les systèmes d'alerte rapide, et contribuera également à lutter contre l'exploitation clandestine des forêts et contre le commerce



*Le parc marin d'éoliennes de Samsø, Danemark*



qui y est lié. À cet égard, l'Afrique et l'UE devraient renforcer les mécanismes et les programmes de coopération existants relatifs à l'utilisation des technologies spatiales et des systèmes spatiaux.

Au niveau mondial, l'UE promouvra une meilleure répartition géographique des projets menés au titre du Mécanisme pour un développement propre, de manière à aider l'Afrique à bénéficier du marché mondial du carbone.

- *Migrations et développement*

Les migrations et la mobilité sont intimement liées à l'histoire du développement humain et devraient être traitées comme des phénomènes largement positifs. Partant de ce principe, l'Afrique et l'UE poursuivront et mettront en œuvre des politiques et des programmes qui tiennent compte de toutes les dimensions pertinentes des migrations, y compris la migration circulaire. Ces efforts viseront à faciliter et à mieux gérer les migrations et la mobilité légales, en vue de soutenir le développement socio-économique des pays d'origine et des pays de destination.

L'Afrique et l'UE s'emploieront à approfondir leur dialogue franc et constructif pour faire avancer la mise en œuvre de la déclaration adoptée en novembre 2006 lors de la conférence ministérielle Afrique-UE sur les migrations et le développement qui s'est tenue à Tripoli, et des processus régionaux en cours, qui prévoient tout un programme d'action en commun dans le domaine des migrations et du développement. Les partenaires promouvront les liens entre migration et développement, optimiseront les avantages en termes de développement que procurent les envois de fonds, encourageront la participation des diasporas/des communautés de migrants aux processus de développement, encourageront la protection des droits fondamentaux des migrants, fourniront assistance et protection aux demandeurs d'asile et aux réfugiés et aideront les pays d'origine, de transit et de destination en Afrique à renforcer leur capacité à mieux gérer les migrations.

L'Afrique et l'UE feront également face ensemble aux effets indésirables des migrations. Dans ce contexte, elles lutteront conjointement contre l'immigration illégale, domaine dans lequel la coopération doit être renforcée, notamment par la coopération en matière de retour et de réadmission des migrants dans le cadre de la déclaration de Tripoli et des accords internationaux pertinents, ainsi qu'en matière de contrôles aux frontières et de traite des êtres humains. À cet égard, elles œuvreront activement à assurer la mise en œuvre du plan d'action Afrique-UE contre la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants. Les partenaires s'emploieront également à promouvoir le respect des principes et des dispositions

de la Convention de l’OUA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique et de la Convention de Genève sur les réfugiés. L’Afrique et l’UE seront particulièrement attentives à la fuite des cerveaux dans des secteurs sensibles, comme la santé et l’éducation.

Les deux parties s’engagent à veiller à ce que des ressources financières adéquates soient disponibles pour une mise en œuvre effective des mesures énoncées dans la déclaration de Tripoli.

- *Agriculture et sécurité alimentaire*

Dans le domaine de l’agriculture, l’Afrique et l’UE veilleront à promouvoir la cohérence des politiques en faveur du développement, ainsi que la sécurité de l’approvisionnement alimentaire, la sécurité sanitaire et la qualité des aliments, à renforcer les organisations d’agriculteurs et les associations interprofessionnelles, à améliorer les processus d’élaboration des politiques et des stratégies, à accroître les investissements nationaux et étrangers, à encourager la diversification dans les zones rurales, à renforcer les systèmes de surveillance des maladies du bétail et de lutte contre celles-ci, notamment en luttant contre la grippe aviaire, à promouvoir des approches de gestion des risques et le recours à des systèmes d’alerte rapide, à renforcer les capacités par rapport au commerce régional et international et aux normes sanitaires et phytosanitaires, à encourager les réformes institutionnelles, à renforcer la recherche agricole axée sur le développement et à tirer pleinement parti des possibilités qu’ouvrent les progrès de la biotechnologie.

Un nouveau partenariat UE-UA relatif au développement du secteur de l’agriculture appuiera le programme de travail de l’Afrique dans ce domaine, tel qu’il est défini dans le Programme global de développement agricole de l’Afrique (CAADP). Il s’agit notamment de mettre l’accent sur l’amélioration de la gouvernance dans le secteur de l’agriculture et de soutenir le renforcement des capacités des organisations africaines publiques et privées qui jouent un rôle dans le secteur, en particulier au niveau régional et à l’échelle du continent. Ce partenariat consiste également à participer de manière énergique au programme de travail africain en matière de recherche agricole axée sur le développement, dont la coordination est assurée par le Forum pour la recherche agricole en Afrique (FARA).

Les ressources halieutiques qui se trouvent dans les eaux côtières comme dans les eaux intérieures constituent un capital naturel vital et une source potentielle de prospérité qui pourraient contribuer de manière considérable et viable à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté. Comme dans le cas de



Construction d'un canal au Swaziland



l'agriculture, l'Afrique et l'UE amélioreront la cohérence des politiques en faveur du développement, en particulier en ce qui concerne le régime d'accès à la pêche, le commerce et le contrôle des activités de pêche illicites, non réglementées et non déclarées, notamment par des accords de partenariat dans le domaine de la pêche (APP). L'Afrique et l'UE uniront également leurs efforts pour créer un environnement en matière d'institutions et de gouvernance qui encourage la conservation et une utilisation durable et optimale de cette précieuse ressource.

- **Infrastructures**

Les deux parties feront progresser la promotion de l'interconnexion des infrastructures africaines à tous les niveaux, ce qui va dans le sens des priorités de l'UA/NEPAD. Pour ce faire, elles s'appuieront sur le cadre instauré par le Partenariat Afrique-UE pour les infrastructures adopté en 2006 et le Fonds fiduciaire pour les infrastructures en Afrique, ainsi que par le Fonds panafricain de développement des infrastructures, qui définissent la stratégie qui permettra d'assurer l'interconnexion à travers le continent et ses différentes régions et de résoudre le problème de la fourniture de services d'infrastructures. Conformément aux priorités recensées grâce au partenariat pour les infrastructures, les objectifs ci-après seront poursuivis :

En ce qui concerne les transports, l'Afrique et l'UE viseront à accroître l'interconnexion en investissant dans l'amélioration des infrastructures le long des corridors de transport routier transafricains et au sein des réseaux routiers et ferroviaires régionaux associés. Les partenaires s'attacheront également à renforcer l'efficacité des services

portuaires, et prendront des mesures de soutien pour améliorer la sécurité et la sûreté aériennes et maritimes. En soutenant la suppression des obstacles non physiques à la libre circulation des marchandises, des services et des personnes par une mise en œuvre plus rigoureuse des protocoles régionaux, le partenariat visera également à améliorer les services de transport.

En ce qui concerne l'eau, l'Afrique et l'UE conviennent que, pour que les ressources en eau contribuent pleinement au développement national et au fonctionnement des économies locales, il faut investir davantage dans les infrastructures hydrauliques régionales.

Pour ce qui est de l'énergie, les deux parties sont d'avis qu'il faut accroître l'interconnexion aux niveaux régional et continental pour améliorer la fiabilité et l'efficacité des systèmes d'approvisionnement en énergie. Les partenaires chercheront donc à améliorer les infrastructures dans le domaine de l'énergie, en particulier en ce qui concerne les interconnexions électriques, les accords sur des normes communes et les procédures de régulation, ainsi qu'à supprimer les obstacles non physiques à l'échange d'énergie par-delà les frontières.

- *Eau et assainissement*

La gestion des ressources en eau et l'accès à une eau potable et à des réseaux d'assainissement élémentaires revêtent une importance capitale, tant pour la croissance économique et la réduction de la pauvreté que pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Par conséquent, l'Afrique et l'UE uniront leurs efforts afin de continuer de développer leur partenariat existant pour l'eau et l'assainissement, l'objectif général étant de répondre aux besoins fondamentaux en matière d'eau et d'hygiène et de contribuer à une meilleure gestion des ressources en eau au niveau local, au niveau du bassin hydrographique ou du bassin versant, au niveau national et au niveau transfrontalier.

L'Afrique et l'UE intensifieront en outre les efforts qu'elles déploient conjointement pour relever les défis liés à la sécurité de l'approvisionnement en eau et aux changements climatiques, à l'accès durable à l'eau potable à un prix raisonnable, à l'éducation en matière d'hygiène et à l'assainissement. Dans ce contexte, l'Afrique et l'UE s'efforceront de mobiliser des investissements accrus dans les infrastructures hydrauliques en Afrique. En outre, elles encourageront la participation d'autres partenaires internationaux au dialogue sur l'utilisation durable des ressources en eau de l'Afrique.



*Dôme d'alimentation en énergie en Europe*



- **Énergie**

Les deux parties reconnaissent que, compte tenu des défis énergétiques internationaux, l'Afrique et l'UE doivent accorder à l'énergie une place encore plus importante dans leurs relations mutuelles. Les deux parties auront dès lors pour objectif de renforcer la coopération et la solidarité dans la gestion durable de leurs ressources énergétiques et de continuer à promouvoir l'accès à l'énergie, la sécurité et la sûreté énergétiques et la coopération régionale.

À cette fin, les partenaires ont décidé de créer le partenariat Afrique-UE dans le secteur de l'énergie, où seront abordés les défis communs que sont la sécurité énergétique et la diversification des sources d'approvisionnement, l'accès à des services énergétiques abordables, propres et efficaces, des ressources énergétiques nouvelles et renouvelables et les changements climatiques. Les partenaires viseront en outre à renforcer les capacités, à mobiliser des investissements accrus dans les infrastructures énergétiques en Afrique, notamment par le biais de la facilité pour l'énergie de l'UE ainsi que des autres instruments financiers, et à associer les donateurs émergents au dialogue sur le développement du secteur de l'énergie durable en Afrique.

L'Afrique et l'UE rechercheront les voies et moyens qui permettront d'engager un dialogue sur l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, dans le cadre des dispositions prévues en la matière par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et par le traité de non-prolifération et conformément aux normes et règles internationales concernant la sécurité.

- *Développement de sociétés fondées sur la connaissance*

L'Afrique et l'UE renforceront leur coopération en vue de développer des sociétés et des économies fondées sur la connaissance. Les deux parties reconnaissent que le développement des sciences et des technologies, ainsi que l'innovation, figurent parmi les moteurs essentiels de la croissance socio-économique et du développement durable en Afrique, que la compétitivité dans l'économie mondiale repose de plus en plus sur la connaissance et l'innovation dans l'application des technologies modernes, en particulier les technologies de l'information et de la communication (TIC) et que la réalisation des OMD requiert un effort général en vue de renforcer les capacités scientifiques et technologiques en Afrique. C'est pourquoi les partenariats et les investissements qui favorisent l'accès aux infrastructures dans le domaine des TIC, l'accès à un enseignement de qualité, le développement des sciences et technologies et les systèmes d'innovation en Afrique sont essentiels pour atteindre tous les autres objectifs en matière de développement.

L'Afrique et l'UE renforceront leur coopération et leur assistance pour combler la fracture numérique et favoriser l'émergence d'une économie de la connaissance ouverte à tous, notamment en mettant en œuvre les résultats du Sommet mondial sur la société de l'information et les programmes pertinents de l'UA/NEPAD.

En ce qui concerne plus particulièrement le domaine des TIC, l'Afrique et l'UE viseront à combler la fracture numérique qui limite l'accès aux services Internet et de téléphonie modernes. Le partenariat se penchera sur l'harmonisation des cadres politiques et réglementaires, les investissements dans les infrastructures à large bande et le soutien aux services en ligne non commerciaux.

Parallèlement, des efforts similaires seront déployés pour s'attaquer à la fracture scientifique et accroître les capacités de l'Afrique en matière de recherche. Les capacités techniques insuffisantes de l'Afrique seront améliorées par la mise en place de réseaux spécialisés dans les régions ou sous-régions, qui devront mettre l'accent sur les priorités recensées de façon à soutenir la croissance économique et le développement durable du continent africain. À cet égard, l'Afrique et l'UE

œuvreront au renforcement des liens de coopération entre les partenariats régionaux et sous-régionaux africains et les partenaires européens, en vue de contribuer à la pérennité des centres et des réseaux d'excellence existants.

- *Coopération culturelle*

Un partenariat politique renforcé entre l'Afrique et l'UE devrait s'appuyer sur un partenariat tout aussi solide en matière de coopération culturelle. Toutes les expressions culturelles, y compris les arts, le multilinguisme et les sports, devraient être prises en considération.

L'Afrique et l'UE s'engageront donc dans un dialogue et une coopération réels dans le domaine culturel. Elles favoriseront les échanges culturels et les opérations de jumelage et contribueront au renforcement des capacités et à l'assistance technique en ce qui concerne la protection et la préservation des biens et des sites culturels en Europe et en Afrique, ainsi que l'accès à ce patrimoine. Les mesures mises en œuvre renforceront la sauvegarde des sites africains appartenant au patrimoine mondial, ainsi que la diversité des expressions culturelles, dans le cadre des conventions pertinentes de l'UNESCO. À cet égard, les deux parties dresseront un inventaire des initiatives de coopération en cours en ce qui concerne les biens culturels, afin de recenser les domaines qui se prêteraient à une coopération plus poussée. Par ailleurs, dans le cadre de leur coopération au développement, l'Afrique et l'UE tiendront pleinement compte de la culture locale et contribueront à accroître l'accès des populations à la culture et à ses moyens d'expression.

© Union européenne



◀ Festival d'arts de la rue en Égypte

- *Communication*

L'Afrique et l'UE conviennent de la nécessité de mieux communiquer l'une avec l'autre et de mieux promouvoir les valeurs sociales et culturelles des populations européennes et africaines.

À cet égard, les partenaires s'attacheront également à promouvoir une connaissance mutuelle plus précise et lutteront contre les stéréotypes, la xénophobie et le racisme, en multipliant les échanges et les contacts entre les acteurs non étatiques, y compris les syndicats, les associations professionnelles, le secteur privé, les médias, les écoles, les universités, le monde de la recherche et les institutions culturelles, les clubs sportifs et les associations, notamment en soutenant les opérations de jumelage entre organisations de la société civile.

## **V. Architecture institutionnelle et mise en œuvre**

### **1. Architecture institutionnelle et acteurs**

L'Afrique et l'UE mettront en œuvre leur nouveau partenariat stratégique grâce à une architecture institutionnelle qui permettra et favorisera des échanges et un dialogue approfondis sur toutes les questions d'intérêt commun.

Le partenariat associera de nombreux acteurs, institutionnels ou non, en Afrique et dans l'UE, aux niveaux continental, régional, national et local, l'UA et l'UE jouant un rôle central. Les partenaires accorderont donc plus de valeur au rôle que peuvent jouer leurs organisations continentales pour favoriser ce partenariat et les chargeront de travailler en étroite coopération, y compris par un dialogue plus régulier entre les institutions compétentes de l'UA et de l'UE, à la préparation et au suivi des décisions et des réunions. Ces réunions au niveau politique, entre hauts fonctionnaires, ministres, ou chefs d'État ou de gouvernement, devront devenir plus fréquentes afin de progresser dans la réalisation des objectifs de la stratégie commune.

Il convient de noter que ce partenariat stratégique, ainsi que la mise en œuvre effective des politiques et actions définies dans la stratégie commune, relèvent également de la responsabilité conjointe de tous les États africains et de tous les États membres de l'UE.

- *Organisation de sommets Afrique-UE à intervalles réguliers*

À l'avenir, à compter du Sommet de Lisbonne, les chefs d'État ou de gouvernement se réuniront tous les trois ans, alternativement en Afrique et dans l'UE. Ces sommets illustreront l'importance que les deux parties attachent à leurs relations et permettront de faire le point des progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements pris et de donner des orientations politiques pour la suite des travaux, y compris par l'adoption de plans d'action. Ces sommets devraient être préparés au niveau ministériel.

Pour assurer la dynamique politique et la visibilité du nouveau partenariat, il faudra également que les dirigeants d'Afrique et de l'UE fassent preuve de volonté et d'engagement politiques entre les sommets. À cet effet, les présidents du Conseil de l'UE et de l'UA, du Parlement européen et du Parlement panafricain, ainsi que de la Commission européenne et de la Commission de l'UA rencontreront - entre les sommets, à intervalles réguliers - leurs homologues, alternativement en Afrique et dans l'UE, pour examiner les progrès accomplis et donner des orientations politiques au partenariat.

- *L'UA et l'UE : différents niveaux d'interaction*

Dans ce contexte, les partenaires conviennent qu'il faut répartir plus précisément les rôles et responsabilités entre les niveaux panafricain, sous-régional, national et local et entre les différents acteurs dans l'UE, et veiller à la cohérence et à la complémentarité avec les autres acteurs internationaux.

L'Union africaine est apparue comme l'interlocuteur naturel de l'UE pour les questions continentales et comme son partenaire institutionnel le plus important. C'est pourquoi l'architecture institutionnelle prônée par la stratégie commune s'articulera, du côté africain, autour de l'UA. Il faudra pour ce faire des institutions fortes, qui investissent tout particulièrement dans leur capacité à agir avec efficacité et à interagir. L'UE y consacra les ressources nécessaires et adaptera en conséquence ses structures organisationnelles. L'ouverture d'une délégation de l'UE auprès de l'UA à Addis-Abeba représentera une étape importante dans cette direction. De son côté, l'UA renforcera encore sa représentation à Bruxelles. De surcroît, l'UE continuera à aider l'UA dans le processus de transformation institutionnelle qu'elle mène actuellement et appuiera également le renforcement de sa capacité institutionnelle à traiter avec l'UE et d'autres partenaires internationaux.

Un enjeu particulièrement important consiste à simplifier le cadre institutionnel de l'intégration régionale et son articulation avec les groupements liés aux APE. Les



Réunion des collègues des deux commissions à Addis-Abeba



communautés économiques régionales (CER) sont importantes pour le programme d'intégration économique et politique du continent et devraient rester des partenaires privilégiés de l'UE en Afrique. L'UE et l'UA veilleront à intégrer les CER et les organisations sous-régionales (OSR) dans l'architecture institutionnelle actuelle et à éviter au maximum que les champs d'action de ces entités se chevauchent ou que leurs mandats soient incompatibles. La question de la configuration des groupements liés aux APE revêt une importance particulière à cet égard.

- **Troikas Afrique-UE**

Le dialogue entre l'Afrique et l'UE devrait se poursuivre entre les sommets dans le cadre de réunions régulières de hauts fonctionnaires et de ministres. Afin que les deux Unions y soient représentées d'une manière qui soit à la fois efficace et équilibrée, ces réunions continueront à se tenir en formation de troïka, chaque partie étant représentée par un nombre limité de représentants habilités à s'exprimer respectivement au nom de l'Afrique et de l'UE. Pour l'UE, la troïka comprendra la présidence en exercice et celle qui lui succédera, la Commission européenne et le Secrétariat du Conseil ; pour l'Afrique, il s'agira de la présidence en exercice de



Réunion de la task force conjointe UE-UA

l'Union africaine et de la présidence précédente de l'UA, ainsi que de la Commission de l'UA, auxquelles s'ajouteront des représentants des pays chefs de file, au niveau des experts et des hauts fonctionnaires.

La réunion semestrielle des troïkas ministérielles Afrique-UE jouera un rôle central dans l'examen et le suivi de la mise en œuvre de la stratégie commune et de ses plans d'action successifs.

L'Afrique et l'UE continueront à organiser des réunions semestrielles des troïkas Afrique-UE des ministres des affaires étrangères, alternativement en Afrique et dans l'UE, et renforceront également, au besoin, leur dialogue par d'autres réunions ministérielles sectorielles.

- *Dialogue entre les deux commissions et groupe de travail spécial UE-UA*

Moteurs du partenariat, les deux commissions joueront un rôle central. Elles poursuivront et approfondiront leur coopération, en collaboration avec le Secrétariat général du Conseil de l'UE. Le groupe de travail spécial UE-UA (task force conjointe UE-UA) sera renforcé afin de faciliter l'existence permanente d'un dialogue, d'une interaction et de projets communs entre les différentes institutions, et il continuera à se réunir à intervalles réguliers pour faire avancer le programme de travail inscrit dans le cadre du partenariat stratégique. Les collègues des commissaires de la Commission européenne et de la commission de l'Union africaine se réuniront selon une périodicité annuelle pour doter le groupe de travail spécial UE-UA d'une impulsion et d'une direction politiques dans ses travaux.

- *Parlements et autres organes représentatifs*

Cette architecture institutionnelle renforcera également la structure formelle du dialogue entre les institutions qui représentent les populations des deux continents, à savoir le Parlement européen, le Parlement panafricain (PAP) et le Conseil économique, social et culturel de l'UA (ECOSOCC). Le PAP et l'ECOSOCC - qui font partie de l'architecture institutionnelle de l'Union africaine - sont l'expression prometteuse et légitime d'une gouvernance démocratique en Afrique et méritent le soutien de l'ensemble des acteurs du partenariat Afrique-UE.

La coopération entre les partenaires socio-économiques sera également renforcée de part et d'autre, notamment par le dialogue entre le Comité économique et social de l'UE (CESE) et le Conseil économique, social et culturel (ECOSOCC) de l'UA. Ce dialogue complétera et/ou alimentera le dialogue institutionnel au sein de la troïka UE-UA. La mise en place de mécanismes d'échange entre les parties prenantes au sein de l'UE sera également envisagée, pour parvenir à une coordination, une cohérence et une compatibilité maximales des politiques et des approches de l'UE.

- *Société civile*

Les partenaires sont en outre convaincus que des acteurs non institutionnels européens et africains devraient être pleinement associés à la stratégie commune et que ces acteurs peuvent grandement contribuer à faire avancer le partenariat vers ses objectifs.

Pour qu'un partenariat axé sur les personnes puisse être mis en place, le partenariat institutionnel doit accorder à la société civile et aux autres parties prenantes non gouvernementales la place de premier plan qui leur revient. L'Afrique et l'UE continueront donc de promouvoir le développement d'une société civile dynamique et indépendante, ainsi que d'un dialogue systématique entre elle et les pouvoirs publics à tous les niveaux.

En outre, les deux parties s'efforceront en priorité d'établir une communication effective avec les acteurs non institutionnels et renforceront leur capacité à diffuser les informations, et à recueillir et à utiliser les idées et les propositions émanant de partenaires de la société civile ; elles encourageront les acteurs non institutionnels à participer activement à la mise en œuvre et au suivi de la stratégie commune et des plans d'action y afférents. Les États membres de l'UE et de l'UA, ainsi que les organisations et institutions sous-régionales, joueront à cet égard un rôle clé.

Afin de faciliter les contacts interpersonnels, l'Afrique et l'UE devront encourager et étendre les accords de jumelage dans les secteurs pertinents. Pour que ces accords fonctionnent, les deux parties œuvreront à l'assouplissement des conditions d'entrée – y compris des procédures en matière de visas – des personnes participant à ces programmes.

La stratégie commune devrait demeurer un cadre permanent pour la poursuite du dialogue avec les parties prenantes en Afrique et dans l'UE au cours des années à venir. Les parlementaires et les organisations de la société civile, les instituts de recherche et les groupes de réflexion européens et africains participeront aux mécanismes et aux initiatives liés à ce dialogue et joueront un rôle essentiel dans le suivi de la mise en œuvre des politiques et des engagements africains, européens et conjoints énoncés dans la stratégie commune.

## **2. Mécanismes de mise en œuvre et de suivi**

- *Plans d'action*

La stratégie commune, qui offre un cadre global à long terme pour les relations Afrique-UE, sera mise en œuvre au moyen de plans d'action successifs, élaborés sur la base de la partie opérationnelle de la présente stratégie commune et couvrant les domaines d'action prioritaire proposés sur une période de trois ans. Le premier plan d'action sera adopté à Lisbonne et couvrira la période allant jusqu'au prochain sommet. Ces plans d'action indiqueront les grands objectifs politiques qui ont rang de priorité, ainsi que les engagements, programmes et actions nécessaires pour les atteindre. Sur la base de ces plans, les chefs d'État ou de gouvernement pourront évaluer périodiquement le degré de réussite ou l'échec de la mise en œuvre dans les domaines essentiels et, si besoin est, imprimer un nouvel élan politique.

- *Instruments financiers*

Les deux parties collaboreront étroitement afin de dégager des fonds suffisants et d'améliorer l'accès aux sources de financement, pour que la présente stratégie commune et ses plans d'action successifs puissent prendre effet.

La mise en œuvre de la stratégie commune et les initiatives à élaborer dans ce cadre seront financées par les instruments financiers existants, conformément à leur domaine d'intervention respectif et à leur pertinence au regard des objectifs et activités concernés, tels que le Fonds européen de développement (FED), l'instrument de financement de la coopération au développement, l'instrument

européen de voisinage et de partenariat (IEVP), l'instrument de stabilité ainsi que les programmes thématiques, et par les institutions financières de l'UE, telles que la Banque européenne d'investissement (BEI). Dans la mesure du possible, ces instruments seront complétés par des contributions supplémentaires des États membres. En outre, chaque fois que cela sera possible, les instruments financiers africains et les États membres de l'UA contribueront à ce processus, et la participation d'institutions financières africaines telles que la Banque africaine de développement sera assurée le cas échéant.

Afin de garantir l'utilisation efficace des instruments de ce cadre de coopération Afrique-UE novateur, et pour que les partenaires puissent réaliser les objectifs du partenariat stratégique, la complémentarité et la cohérence de ces instruments seront soigneusement assurées. À cette fin, les partenaires coopéreront pour adapter progressivement aux besoins et aux objectifs du partenariat les politiques et les cadres juridiques et financiers concernés, ainsi que les instruments et mécanismes de coopération pertinents. Plus particulièrement, l'Afrique et l'UE coopéreront pour créer des synergies entre les accords de coopération en vigueur afin de soutenir le partenariat, y compris par la mise en place progressive d'un programme de soutien financier panafricain.



*Forum intercontinental des sociétés civiles africaine et européenne au Caire*



- *Mécanismes de suivi, d'évaluation et de réexamen*

La stratégie commune est une stratégie à long terme et sera réexaminée à intervalles réguliers et selon les besoins.

Les deux commissions et le Secrétariat du Conseil de l'UE coordonneront, selon une périodicité annuelle et en collaboration avec les présidences de l'UA et de l'UE, l'élaboration d'un rapport conjoint sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie commune Afrique-UE, qui portera plus particulièrement sur les politiques et mesures définies dans les plans d'action et utilisera des indicateurs clairs ainsi que des critères et des calendriers concrets pour s'assurer que la mise en œuvre suit son cours. Ces rapports annuels seront présentés aux réunions ministérielles de la troïka Afrique-UE, qui suivra ces progrès et veillera à ce que la mise en œuvre suive son cours : tous les trois ans, ces rapports seront présentés aux chefs d'État ou de gouvernement, lors des sommets organisés en alternance dans l'UE et en Afrique.

Parallèlement, le Parlement européen et le Parlement panafricain sont invités à organiser des séances conjointes et à élaborer des rapports sur les progrès réalisés.

Enfin, dans le but d'assurer une large coresponsabilité à l'égard du processus et de garantir la transparence du suivi, les organisations de la société civile dans l'UE, en Afrique et au-delà sont invitées à élaborer des rapports généraux et par secteur dont les conclusions seront prises en compte dans les rapports sur les progrès réalisés, élaborés par les deux commissions et par le Secrétariat du Conseil de l'UE, et contribueront à la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie commune.

# DEUXIÈME PLAN D'ACTION 2011-2013 DANS LE CADRE DE LA STRATÉGIE COMMUNE AFRIQUE-UE

## Introduction

Faisant fond sur la stratégie commune, les participants au sommet ont adopté le plan d'action 2011-2013, salué les principaux résultats obtenus depuis le sommet précédent (décembre 2007) et constaté que la stratégie commune était susceptible de produire de meilleurs résultats d'un point de vue quantitatif et qualitatif.

Tenant compte du thème général du sommet, à savoir «Investissement, croissance économique et création d'emplois», les participants à la réunion ont souligné qu'une coopération économique revigorée et une intégration régionale via différents secteurs, y compris le secteur privé, étaient indissociables d'un remplacement de la coopération dans le cadre des partenariats thématiques relevant de la stratégie commune : la paix et la sécurité, la gouvernance démocratique et économique et le respect des droits de l'homme sont des conditions indispensables du développement. Ces principes sont essentiels pour créer un environnement propice à l'investissement qui permette de tirer le meilleur parti possible des ressources intérieures et d'attirer les investissements. Afin de développer l'important capital humain de l'Afrique, il faut mettre l'accent sur le renforcement des compétences, l'innovation et l'esprit d'entreprise, et adopter en complément une approche globale à l'égard des politiques sociales et de l'emploi. Il sera difficile d'assurer la croissance économique et de réduire la pauvreté si on ne veille pas à garantir la sécurité alimentaire, l'éducation et la santé de la population. C'est sur la base de ce socle que l'intégration régionale, le commerce, les migrations et la mobilité, l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ce phénomène conjugués à des investissements durables dans des secteurs clés tels que les technologies de l'information et de la communication, l'énergie, les matières premières ou la science et la technologie et la recherche dans le domaine agricole peuvent contribuer au développement d'économies durables, génératrices de connaissance et compétitives.

Compte tenu de l'interdépendance entre tous ces éléments, le plan d'action 2011-2013 sera axé sur les partenariats suivants :

## Partenariat 1 : Paix et sécurité

Les participants au sommet ont salué les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'architecture africaine de paix et de sécurité (AAPS) et sont convenus de s'appuyer sur cette dernière pour s'attaquer aux problèmes liés à la paix et à la sécurité sur le continent africain. La suite des travaux s'appuiera sur la coopération existante avec les organisations régionales africaines, sur les résultats de l'évaluation de l'AAPS réalisée par l'UA et sur la feuille de route indicative pour l'AAPS élaborée par l'UA, les communautés économiques régionales (CER) et les mécanismes régionaux (MR), dont la version définitive servira de document de référence pour l'appui que l'UE et les autres partenaires apporteront à l'AAPS.

Les participants ont souligné l'importance du suivi donné au rapport Prodi sur un financement prévisible, durable et souple des opérations africaines de soutien de la paix. Les futures mesures de renforcement des capacités, y compris un nouveau cycle Amani Africa, revêtiront un caractère prioritaire, l'objectif étant de tenir pleinement compte des besoins réels des initiatives de prévention des conflits et des opérations de gestion de crise en cours. Le dialogue politique y afférent sera renforcé, y compris avec les Nations unies.

Les participants au sommet se sont déclarés fermement déterminés à se montrer unis dans la protection des civils, y compris les enfants, dans les conflits armés, conformément aux résolutions 1674 et 1894 du Conseil de sécurité des Nations unies. Il convient également d'accorder une attention particulière à la question des femmes, de la paix et de la sécurité, dans le droit fil des résolutions 1325 et 1820 du CSNU, et de veiller à associer pleinement et sur un pied d'égalité les femmes à tous les efforts de maintien et de promotion de la paix et de la sécurité, y compris la consolidation de la paix.



*Visite du Comité politique et de sécurité de l'UE en République démocratique du Congo*

►  
*Formation de formateurs pour la police congolaise sur la lutte contre les violences sexuelles et l'impunité par la mission EUPOL RD Congo*



© Union européenne

En outre, il a été convenu de poursuivre la coopération destinée à renforcer les capacités locales permettant de faire face, de façon intégrée et globale, aux grands défis transnationaux en matière de sécurité, par exemple le changement climatique, la criminalité et le terrorisme.

## **Partenariat 2 : Gouvernance démocratique et droits de l'homme**

La promotion de la gouvernance démocratique et des droits de l'homme est un objectif essentiel du partenariat Afrique-UE. À cet égard, la plateforme de dialogue sur la gouvernance et les droits de l'homme qui a été créée récemment devrait permettre à l'Afrique et à l'UE d'aborder ensemble les principales questions d'intérêt commun en vue d'élaborer des programmes et des recommandations communes en matière de gouvernance et de consolider le partenariat Afrique-UE. Il faudrait notamment coordonner l'action menée en réponse aux crises politiques, soutenir

►  
*Dépouillement dans un bureau de vote au Soudan*



© Union européenne



*Projet d'appui à l'État de droit au Congo-Brazzaville*

l'architecture africaine de gouvernance et assurer la gouvernance économique. À cet égard, la décision de l'UA de consacrer le sommet qu'elle tiendra en janvier 2011 aux valeurs communes a été accueillie favorablement.

Les participants au sommet ont insisté sur l'importance d'un système multilatéral effectif et réaffirmé leur détermination partagée à renforcer leur coopération dans les enceintes multilatérales. À cet égard, les deux parties se sont engagées à travailler de concert pour améliorer leur coopération dans les enceintes internationales compétentes, y compris les Nations unies.

Les participants ont confirmé leur volonté commune de renforcer la coopération relative aux biens culturels et à d'autres questions dans le domaine culturel.

### **Partenariat 3 : Commerce, intégration régionale et infrastructures**

L'intégration régionale, le commerce et l'investissement sont les vecteurs de la stabilité économique et d'une croissance inclusive et durable. S'ils sont bien intégrés et disposent d'infrastructures efficaces, les marchés régionaux attireront les investissements, faciliteront l'activité économique, renforceront la création d'emplois et de richesses et amélioreront l'accès à des biens et des services plus nombreux et de meilleure qualité. Les participants au sommet sont convenus de nouer un dialogue politique au niveau approprié pour trouver des solutions aux

préoccupations qu'ils partagent au sujet des accords de partenariat économique (APE), et de procéder à des échanges de vues et d'informations sur la dimension «développement» des accords commerciaux Afrique-UE et les répercussions de ces derniers sur les économies africaines. À cette fin, il faudra notamment renforcer la coopération sur les questions des marchés intérieurs et des services financiers, et notamment procéder à des échanges d'expériences.

Faisant fond sur le dialogue en cours concernant la coopération dans le domaine des matières premières, les participants au sommet sont convenus de coopérer sur des questions telles que le renforcement des capacités, la gouvernance, les infrastructures et l'investissement ainsi que les connaissances et les compétences géologiques et la transparence des contrats miniers.

Étant donné que le développement des infrastructures joue un rôle essentiel dans l'intégration régionale, l'accent sera notamment mis sur le développement des infrastructures dans des domaines tels que l'énergie, les transports, l'agriculture, la santé, l'eau et les TIC en Afrique, ainsi que sur le renforcement des interconnexions nécessaires sur le continent africain et entre l'Afrique et l'Europe. Les participants ont fait part de leur volonté très claire et partagée de renforcer le dialogue stratégique et réglementaire dans ce domaine et d'améliorer la coopération concrète, notamment en ce qui concerne le cadre stratégique et réglementaire destiné à attirer et à faciliter les investissements privés directs africains et européens et à favoriser le développement des systèmes de partenariat entre le secteur public et le secteur privé.

►  
*Programme de transport  
Euromed à Chypre*





►  
Installation de nouvelles conduites d'eau au Bénin

Les deux parties se sont déclarées déterminées à intensifier la coopération concernant les technologies de l'information et de la communication et les applications spatiales, pour faire en sorte que l'Afrique participe davantage à la révolution de l'information.

#### **Partenariat 4 : Objectifs du millénaire pour le développement (OMD)**

Les participants au sommet ont souligné qu'il fallait honorer les engagements respectifs pris lors du sommet des Nations unies sur les OMD tenu à New York en septembre 2010 en vue de mobiliser les ressources, les acteurs et les politiques nécessaires pour accélérer les progrès sur la voie de la réalisation de tous les OMD en Afrique d'ici à 2015. Ces objectifs sont indissociables les uns des autres, interdépendants et se renforcent mutuellement, et c'est pourquoi ils requièrent une approche globale, fondée sur les droits, qui tienne compte des effets de l'absence de progrès concernant certains OMD sur les progrès réalisés dans l'ensemble des domaines. Il a été décidé d'accorder la priorité à la réalisation des OMD liés à la promotion de l'égalité des sexes, de la santé, de la sécurité alimentaire et de l'éducation, ainsi que d'accélérer les progrès sur les politiques et les structures sous-jacentes, y compris les statistiques. Le deuxième plan d'action y contribuera,



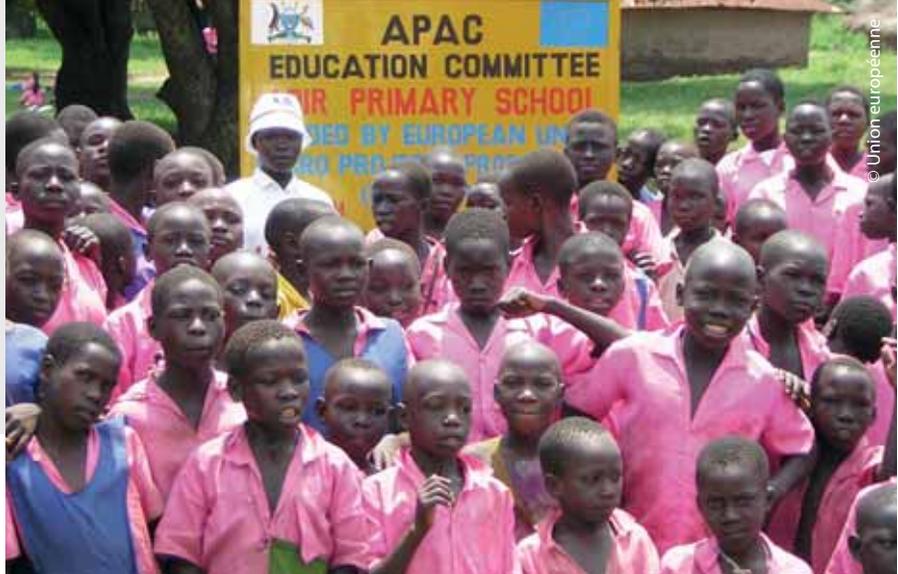
*Campagne de vaccination au Nigéria*



notamment via ses activités spécifiques consacrées à la santé maternelle, néonatale et infantile, à l'égalité des sexes, à l'enseignement primaire et secondaire, à la politique foncière et au développement durable, à l'accès à l'eau et à l'assainissement, et aux personnes handicapées.

Dans ce contexte, les participants au sommet sont convenus de continuer d'aligner les initiatives des États membres de l'UE et de l'UA sur les processus du programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine en faveur de la sécurité alimentaire et de l'agriculture et de favoriser la coopération relative à la mise en œuvre accélérée des lignes directrices pour les politiques foncières en Afrique.

Ils ont rappelé que l'agriculture constitue un secteur économique dominant dans lequel les normes sanitaires et phytosanitaires jouent un rôle central, et ils sont convenus d'œuvrer en faveur de l'harmonisation et du renforcement des cadres sanitaires et phytosanitaires en Afrique, sous l'angle des normes internationales en matière de sécurité des denrées alimentaires, de santé animale et de santé des végétaux. Le renforcement des capacités dans le domaine des normes sanitaires et phytosanitaires revêt une grande importance pour le secteur agricole en Afrique.



À cet égard, les participants au sommet ont décidé de favoriser une coopération intensive dans ce domaine afin de renforcer les capacités africaines en la matière. L'UE pourrait fournir une assistance aux pays africains dans ce domaine.

## Partenariat 5 : Énergie

L'accès à une énergie et à des services énergétiques durables et abordables revêt une importance cruciale pour les citoyens africains et européens. L'Afrique dispose de ressources naturelles considérables et inexploitées, de sorte qu'elle est le lieu idéal pour mettre au point de nouvelles technologies et développer les énergies renouvelables ; pour sa part, l'UE est particulièrement bien placée pour contribuer au renforcement des capacités, fournir des technologies en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique et apporter son concours à la mise en place d'une réglementation et d'un cadre d'investissement appropriés.

Les participants au sommet se sont déclarés totalement favorables à la mise en œuvre du programme de coopération Afrique-UE dans le domaine des énergies renouvelables ainsi que des objectifs politiques définis lors de la conférence de haut niveau sur l'énergie tenue à Vienne en septembre 2010 et devant être atteints d'ici 2020, qui consistaient notamment à assurer l'accès à des services énergétiques modernes et durables à au moins 100 millions d'Africains supplémentaires ; doubler la capacité des interconnexions électriques transfrontalières, au sein de l'Afrique et entre l'Afrique et l'Europe ; doubler l'utilisation du gaz naturel en Afrique et augmenter les exportations de gaz africain vers l'Europe ; accroître l'utilisation des énergies renouvelables en Afrique et y améliorer l'efficacité énergétique dans tous les secteurs.

Projet d'alimentation en  
électricité soutenu  
par l'UE au Kenya



## Partenariat 6 : Changement climatique et environnement

Assurer une croissance et un développement durables et inclusifs passe par la mise en œuvre de stratégies de nature à relever les défis économiques, sociaux et environnementaux. Le développement d'une «économie verte» offre à l'Afrique et à l'UE de nouvelles possibilités de création d'emplois et de croissance. Dans cette perspective, la coopération sur les technologies respectueuses de l'environnement sera intensifiée et le mécanisme pour un développement propre ainsi que de nouveaux mécanismes émergents seront utilisés dans toute la mesure du possible. À cet égard, les participants au sommet ont réaffirmé l'objectif défini d'un commun accord à la suite de la conférence de Copenhague et consistant à conclure un accord ambitieux et juridiquement contraignant pour l'après-2012.

L'UE et l'Afrique ayant aligné leurs positions durant la phase préparatoire, elles conjugueront leurs efforts pour parvenir à un résultat positif à Cancún, et souligneront qu'il faut procéder selon une approche équilibrée en ce qui concerne l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets ; réduire les émissions résultant de la déforestation et de la dégradation des forêts et consacrer le financement de

Développement des réseaux  
transeuropéens de transport  
et d'énergie



l'adaptation au changement climatique en priorité aux pays en développement les plus vulnérables, notamment en Afrique, y compris par la mise en œuvre de la deuxième phase de l'initiative de la grande muraille verte pour le Sahel et le Sahara et du programme ClimDev.

Les participants au sommet ont rappelé l'engagement pris par les dirigeants européens de dégager 7,2 milliards d'euros sur la période 2010-2012 en faveur de projets et initiatives à mise en œuvre rapide dans le domaine du changement climatique, une part significative de ce montant devant être réservée à l'Afrique.

## Partenariat 7 : Migrations, mobilité et emploi

Les participants au sommet ont souligné qu'il importait de faciliter la mobilité et de mieux gérer les migrations licites afin d'améliorer l'effet des migrations sur le développement. Ils ont souligné combien il était important d'éradiquer la traite des êtres humains. Une attention particulière a été accordée aux flux migratoires illégaux ou irréguliers et à la nécessité de les réduire encore, y compris par l'application des dispositions de réadmission existantes. La nécessité de garantir le respect des droits fondamentaux des migrants et de renforcer la protection des demandeurs d'asile et des réfugiés a également été mise en avant.

Les participants au sommet ont confirmé la volonté de tous les partenaires de créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité en œuvrant en faveur d'une

 *Panneaux solaires en France*



croissance durable et inclusive, étant entendu que toutes les parties intéressées, y compris les partenaires sociaux et le secteur privé, ont un rôle à jouer à cet égard. Ils sont convenus d'intensifier encore le dialogue et la coopération dans ce domaine, en accordant une attention particulière aux questions liées à la mise en œuvre du plan d'action de Ouagadougou sur l'emploi et la réduction de la pauvreté en Afrique.

En ce qui concerne la mobilité des étudiants et des universitaires, ils ont décidé de renforcer les programmes existants, tels que Erasmus Mundus, Edulink et Nyerere, mais aussi les initiatives telles que l'université panafricaine et celle visant à harmoniser les structures et les programmes d'enseignement.

Les participants ont insisté sur la nécessité de renforcer le rôle des diasporas dans le processus de développement de l'Afrique et d'optimiser les avantages en termes de développement que procurent les envois de fonds.

© Union européenne



Coopérative de métiers  
à tisser en Éthiopie



Atelier de forgeron en Afrique du Sud



## Partenariat 8 : Science, société de l'information et espace

Les actions menées dans le cadre de ce partenariat, y compris en ce qui concerne le renforcement des capacités, favoriseront une croissance économique inclusive et un développement social plus rapide en Afrique. L'économie génératrice de connaissance / fondée sur la connaissance qui en résultera permettra de faire face plus efficacement aux grands problèmes communs et aux défis planétaires et sera mieux à même de participer à la concurrence sur des marchés mondiaux en évolution rapide. Aussi les participants au sommet ont-ils salué les progrès accomplis jusqu'à présent et encouragé toutes les parties intéressées à participer à la mise en œuvre en temps voulu du deuxième plan d'action pour la science, la société de l'information et l'espace.

Les participants au sommet sont convenus d'engager un dialogue stratégique sur la science et la technologie au niveau des hauts fonctionnaires et des ministres afin de renforcer le cadre de coopération dans ce domaine et de faire en sorte que soient définies les orientations nécessaires à la réalisation des objectifs convenus.

## Obtenir des résultats : passer des engagements à l'action commune

Les participants au sommet ont rappelé certains des résultats obtenus à ce jour dans le cadre de la stratégie commune Afrique-UE, dont la mobilisation d'un montant d'un milliard d'euros pour soutenir l'architecture africaine de paix et de sécurité (AAPS), la création de la facilité alimentaire d'un milliard d'euros, la formation d'observateurs électoraux, l'octroi de subventions pour un montant de 168 millions d'euros qui ont permis de mobiliser un montant total d'environ deux milliards d'euros pour financer des projets d'infrastructures en Afrique, la création d'un réseau de la diaspora, l'accès à des services énergétiques durables pour 2,5 millions de personnes, la déclaration conjointe sur le changement climatique approuvée lors de ce sommet ainsi que les bourses et les prix pour la recherche africaine destinés à promouvoir la science et la technologie en Afrique. Ces succès témoignent de la capacité des deux continents à obtenir des résultats tangibles qui profitent aux citoyens africains et européens, ainsi que du potentiel que recèle la stratégie commune de produire à l'avenir des résultats encore meilleurs d'un point de vue quantitatif et qualitatif.



Laboratoire d'analyse en Ouganda



*La commissaire européenne pour la recherche et l'innovation, Maire Geoghegan-Quinn*



En ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action pour la période 2011-2013, les participants au sommet ont confirmé le principe des efforts et des responsabilités partagés et souligné qu'ils étaient disposés à coopérer avec toutes les parties prenantes africaines et européennes motivées (société civile, parlements, secteur privé, autorités locales) ainsi qu'avec les partenaires internationaux intéressés.

Cela étant, il sera essentiel que le secteur privé s'engage plus résolument pour dynamiser le développement des économies africaines et européennes et traduire les objectifs politiques susmentionnés en partenariats produisant des résultats concrets. Il sera tout aussi important d'établir des relations plus étroites avec les institutions financières de l'UE et internationales (Banque européenne d'investissement, Banque mondiale, Banque africaine de développement et Banque arabe pour le développement économique en Afrique). En outre, à la suite du sommet de l'UA qui s'est tenu dernièrement à Kampala, les deux parties conviennent de poursuivre les discussions sur les propositions africaines visant à établir conjointement une facilité d'intégration africaine destinée à soutenir la mise en œuvre de la stratégie commune et de son plan d'action.

Les participants au sommet sont convenus de se pencher sur des initiatives phare dans chacune des cinq régions africaines dès que les deux parties les auront définies sur la base des instruments existants. Ils ont estimé que l'Agence de coordination et de planification du NEPAD constituait un instrument essentiel de soutien et de coordination de ce type d'initiatives. Ils se sont mis d'accord pour fonder les futures activités de mise en œuvre sur une coopération renforcée avec les communautés économiques régionales concernées.

Enfin, les participants ont demandé instamment à toutes les parties concernées de produire des résultats concrets affectant favorablement et directement la vie de chacun. C'est en fonction de ce critère que chaque partenariat devrait être évalué. Le traité de Lisbonne étant entré en vigueur, les relations avec l'Afrique font désormais partie intégrante du programme de travail politique, économique, social et humanitaire global de l'UE. Une plus grande cohérence sera ainsi assurée entre la politique de l'UE à l'égard de l'Afrique et ses intérêts, ambitions et politiques en général. Cela offrira en outre à l'Afrique, qui œuvre à la consolidation de son architecture institutionnelle, une occasion de nouer des relations plus solides avec l'UE au niveau stratégique, et les deux partenaires pourront ainsi coordonner ou aligner leurs positions dans la perspective des grands événements internationaux et exercer par ce moyen une influence plus grande.

# QUESTIONS TRANSVERSALES

Les deux parties marquent leur accord sur les options ci-après concernant les questions transversales en vue de renforcer l'efficacité du plan d'action et d'améliorer les méthodes de travail utilisées dans ce cadre.

## Introduction

Le plan d'action 2011-2013 constitue un cadre destiné à mettre en œuvre les priorités de la stratégie commune Afrique-UE que les chefs d'État ou de gouvernement africains et de l'UE ont arrêtées et adoptées lors du sommet tenu en novembre 2010. La Commission de l'UA et la Commission européenne continueront de contribuer activement à cette mise en œuvre, mais elles ne peuvent pas concrétiser à elles seules les engagements ambitieux pris dans le cadre du plan d'action. Il s'agira donc de s'attacher en priorité à mieux définir la manière dont les activités mises en œuvre aux échelons national, régional et continental par les États africains et les États membres de l'UE, les communautés économiques régionales (CER) et d'autres parties concernées importantes, y compris le secteur privé, contribueront à la réalisation des engagements pris dans le cadre du plan d'action 2011-2013 et amélioreront l'influence et la visibilité de celui-ci.

## I. Stratégie commune Afrique-UE : renforcement du dialogue politique et de la coordination

*Dialogue politique et stratégique* : Actuellement, les chefs d'État ou de gouvernement africains et de l'UE tiennent tous les trois ans, dans le cadre de la stratégie commune Afrique-UE, une réunion au sommet en vue de prendre des décisions concernant les relations entre leurs deux continents. Entre ces sommets, les réunions semestrielles qui se tiennent au niveau ministériel permettent de faire avancer le dialogue politique, d'examiner la mise en œuvre de la stratégie commune/des plans d'action et de fournir des orientations politiques en tant que de besoin. Depuis quelque temps, des réunions sectorielles, organisées au niveau ministériel ou des hauts fonctionnaires et préparées par des experts en tenant compte de contributions apportées par les

groupes d'experts mixtes et le groupe de travail spécial, viennent compléter ces dialogues menés au niveau des ministres des affaires étrangères.

*Dialogue politique au niveau des chefs d'État ou de gouvernement et des ministres des affaires étrangères* : à la suite de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, la représentation de l'UE dans les réunions de dialogue politique à l'occasion des sommets et des réunions des ministres des affaires étrangères a changé du côté de l'UE. La partie africaine décidera de son mode de représentation à un stade ultérieur. Les deux parties conviennent de tirer parti des possibilités offertes par la nouvelle architecture institutionnelle de l'UE pour intensifier encore, de manière régulière ou ponctuelle, les contacts formels et informels entre les dirigeants européens et africains, ainsi qu'entre leurs services compétents respectifs.

*Dialogue politique/stratégique sectoriel* : l'Afrique et l'UE sont convenues de renforcer, en termes de fréquence, de portée et d'efficacité, leur dialogue stratégique thématique dans les principaux domaines d'action prioritaires. Les groupes d'experts mixtes et d'autres instances compétentes africaines et de l'UE examineront la possibilité de tenir des réunions sectorielles au niveau des ministres/des hauts fonctionnaires, y compris en marge des événements à haut niveau organisés à l'échelon africain, européen ou international, qui devront être dûment préparées par les instances compétentes des deux parties. La Commission de l'UA et la Commission européenne s'attacheront à améliorer l'efficacité du dialogue stratégique sectoriel mené dans les réunions annuelles de leurs collègues, y compris au moyen d'une participation accrue de leurs directions générales et services compétents respectifs à la préparation et au suivi de ce dialogue.

*Dialogue aux niveaux national et régional* : la stratégie commune et la mise en œuvre du plan d'action 2011-2013 seront systématiquement mises à l'ordre du jour des réunions de dialogue politique entre les régions et pays africains et l'UE.

*Coopération au sein des Nations unies, des institutions financières internationales et d'autres enceintes internationales* : le dialogue et la coopération entre les chefs de mission africains et de l'UE et les experts à New York, Genève et ailleurs seront systématiquement renforcés, en vue notamment de mieux comprendre les positions des différentes parties, de définir et défendre des approches communes et d'assurer le suivi des initiatives lancées dans le cadre des différents partenariats. Les délégations de l'UE et les représentations de l'UA ainsi que d'autres homologues africains coopéreront de manière plus systématique, y compris par la définition des modalités souples requises en matière de dialogue et de coordination entre l'UE et l'Afrique.

## Coordination

*Commission de l'UA et Commission européenne* : les deux commissions renforceront encore leurs mécanismes respectifs de coordination interne en vue d'assurer la mise en œuvre de la stratégie commune.

Coordination de l'action des partenaires européens :

*Coordination de l'action de l'UE à Bruxelles* : des efforts seront réalisés pour renforcer la coordination entre les capitales et les groupes du Conseil à Bruxelles de manière à assurer la cohérence et la complémentarité entre les initiatives bilatérales et les engagements collectifs pris au niveau de l'UE et à garantir une coordination et une collaboration accrues entre les différents groupes géographiques chargés des questions relatives à l'Afrique, conformément au principe consistant à traiter l'Afrique comme un tout.

*Délégations de l'UE* : la création du service européen pour l'action extérieure (SEAE) s'est traduite par un renforcement du rôle des délégations de l'UE dans les capitales africaines. Toutes les délégations de l'UE en Afrique, et plus particulièrement les délégations de l'UE auprès de l'UA et dans les capitales des membres des CER, joueront un rôle important pour assurer une coordination efficace de l'action de l'UE et pour sensibiliser les États membres à la question et les amener à se sentir davantage concernés par ce processus.

*Coordination de l'action de l'UE à Addis-Abeba* : la coordination entre la délégation de l'UE et les représentations des États membres sera renforcée en vue d'améliorer la cohérence et la visibilité des positions de l'UE, y compris au sein du groupe des partenaires de l'UA.

Coordination de l'action des partenaires africains :

*Coordination de l'action de l'UA à Addis-Abeba* : des mesures seront prises pour renforcer la coordination entre le Comité des représentants permanents de l'UA et ses sous-comités compétents, d'une part, et les capitales africaines et le groupe des ambassadeurs africains à Bruxelles, d'autre part.

*Coordination avec les CER* : des efforts seront déployés pour examiner systématiquement toutes les questions relatives à la stratégie commune Afrique-UE dans le cadre des réunions de coordination semestrielles qui se tiennent entre l'UA et les CER.

*Délégation de l'UA auprès de l'UE* : la mission permanente de l'UA auprès de l'UE et du groupe ACP assure le suivi de la coopération Afrique-UE, la coordination du groupe des ambassadeurs africains à Bruxelles et la mise en œuvre de l'accord de partenariat ACP UE (accord de Cotonou), et représente l'UA dans les 27 États membres de l'UE. Le rôle de la mission de l'UA dans la mise en œuvre effective de la stratégie et du plan d'action sera donc renforcé. En tant que de besoin, ses capacités seront encore accrues afin de l'aider à mieux remplir ce rôle.

*Synergies et coordination entre la stratégie commune/le plan d'action et d'autres cadres de coopération mis en place entre l'UE et l'Afrique* : les deux parties conviennent de s'efforcer d'accroître les synergies et d'améliorer la coordination entre la stratégie commune et d'autres cadres et instruments de coopération existants entre l'UE et les partenaires africains (accord de Cotonou pour les pays subsahariens, politique européenne de voisinage (PEV)/Union pour la Méditerranée pour l'Afrique du Nord et accord sur le commerce, le développement et la coopération (accord CDC)/instrument de financement de la coopération au développement pour l'Afrique du Sud), notamment au moyen de réunions de coordination organisées en marge des réunions des différentes enceintes et institutions communes de coopération.

## **II. Architecture institutionnelle et modalités de fonctionnement de la stratégie commune Afrique-UE**

*Groupes d'experts mixtes* : des lignes directrices définissant le mandat, la composition et les méthodes de travail des groupes d'experts mixtes ont été approuvées lors de la 11<sup>ème</sup> réunion ministérielle de la troïka Afrique-UE<sup>4</sup> et constituent un document évolutif destiné à orienter les travaux des groupes d'experts mixtes. Lors de leur réunion du 26 avril 2010, les ministres ont adopté un document commun exposant des options en vue d'améliorer la mise en œuvre de la stratégie commune. Les groupes d'experts mixtes réexamineront attentivement ces options et mettront en œuvre les modalités nécessaires pour améliorer leur fonctionnement. Ces modalités pourraient comprendre un accord sur des orientations de travail internes ou sur la délégation à d'autres instances existantes, telles que le comité de coordination conjoint de la facilité de paix pour l'Afrique ou le comité directeur du partenariat en matière d'infrastructures, de la responsabilité de coordonner la mise en œuvre d'aspects spécifiques des partenariats.

---

4 [http://www.africa-eu-partnership.org/sites/default/files/20081121\\_final\\_jeg\\_guidelines\\_and\\_mandate\\_1.doc](http://www.africa-eu-partnership.org/sites/default/files/20081121_final_jeg_guidelines_and_mandate_1.doc).

Tout en évitant d'adopter une approche unique, les groupes d'experts mixtes examineront, outre les propositions spécifiques visant à améliorer l'efficacité de leurs propres travaux, les questions transversales suivantes :

Les coprésidents et les deux commissions consulteront les différentes parties concernées qu'ils représentent avant les réunions des groupes d'experts mixtes, en convoquant des réunions de coordination.

Les groupes d'experts mixtes s'attacheront à faire en sorte que leurs travaux soient davantage en phase avec le processus de prise de décisions politiques et examineront les possibilités d'apporter des contributions aux instances politiques compétentes et aux réunions sectorielles au niveau des hauts fonctionnaires ou des ministres, et de recevoir de leur part les orientations nécessaires (voir le point Dialogue politique/stratégique sectoriel ci dessus).

Les deux parties s'efforceront de faire jouer un rôle plus actif à la Banque africaine de développement (BAD), à la Banque européenne d'investissement (BEI) et aux institutions nationales ou régionales de financement du développement dans la mise en œuvre des partenariats.

*Groupe de travail spécial UE-UA* : la participation au groupe de travail spécial a été renforcée afin de permettre aux parties concernées de contribuer plus activement à la mise en œuvre de la stratégie commune. Le groupe de travail spécial améliorera la coordination entre les principaux acteurs de la mise en œuvre du plan d'action, à savoir les deux commissions, le service européen pour l'action extérieure, les deux parlements, les coprésidents africains et de l'UE des groupes d'experts mixtes, les pays chefs de file, les CER ainsi que les représentants du secteur privé et de la société civile (pour la partie africaine, par l'intermédiaire du Conseil économique, social et culturel (ECOSOCC) de l'UA). Le groupe de travail spécial se penchera sur les questions et problèmes transversaux et recherchera des synergies entre les partenariats. Il contribuera également à l'élaboration des décisions relatives à la stratégie commune Afrique-UE, qui continueront d'être adoptées au niveau politique lors des réunions ministérielles.

### **III. Financement de la stratégie commune Afrique-UE**

La réussite de la stratégie relève de la responsabilité commune de l'Afrique et de l'UE et requiert des ressources politiques et opérationnelles considérables pour atteindre les objectifs ambitieux qui ont été fixés. La mise en œuvre de la stratégie, y compris son financement, est une tâche commune incombant à l'ensemble des

parties concernées, à savoir la Commission européenne et la Commission de l'UA, les États membres, les institutions financières, les CER, ainsi que le secteur privé et la société civile des deux parties. Il est essentiel que les acteurs européens et africains s'investissent dans ce processus aux échelons continental, régional et national afin de fournir les contributions nécessaires. Pour ce faire, il faudra notamment continuer d'intégrer la stratégie commune Afrique-UE dans les instruments existants. Dès lors, l'UE et l'Afrique coopéreront étroitement afin de dégager des fonds suffisants pour mettre en œuvre le plan d'action 2011-2013. À cette fin, la stratégie commune Afrique-UE sera intégrée dans tous les instruments pertinents, qui permettront également de la promouvoir, qu'il s'agisse d'instruments gérés par les institutions de l'UE (FED, IEVP, instrument de financement de la coopération au développement, instrument de stabilité, instrument financier pour la promotion de la démocratie et des droits de l'homme dans le monde, instruments de la BEI, etc.), d'instruments bilatéraux des États membres de l'UE ou de contributions africaines. De la même manière, les deux parties conviennent de poursuivre sans attendre les discussions sur les propositions africaines visant à établir conjointement une facilité d'intégration africaine destinée à soutenir la mise en œuvre de la stratégie commune et de son plan d'action. Il convient de conclure ces discussions le plus rapidement possible.

En tant que cadre politique commun, la stratégie commune Afrique-UE doit orienter les choix stratégiques et améliorer la cohérence et la complémentarité de l'action menée par l'UE et par l'Afrique. La stratégie commune sera utilisée pour orienter la programmation des instruments existants et les priorités du présent plan d'action seront systématiquement prises en compte dans les plans stratégiques (africains) concernés et dans les processus de programmation (conjointe) des instruments pertinents, en fonction de leur champ d'application et de leurs objectifs généraux respectifs. Les deux parties réaliseront de nouveaux progrès afin que les instruments financiers pertinents viennent appuyer le plan d'action. Les mécanismes de programmation conjointe existants (tels que le dialogue entre les ordonnateurs nationaux et régionaux africains et de l'UE et le secrétariat ACP) seront utilisés plus efficacement par les deux parties afin de veiller à ce que les priorités de la stratégie commune Afrique-UE soient dûment prises en compte.

Les deux parties poursuivront également leurs efforts pour concrétiser l'engagement pris à Lisbonne de traiter l'Afrique comme un tout. Tous les acteurs concernés s'attacheront à renforcer les synergies entre les différents cadres d'action et les instruments financiers y afférents, de manière à relever plus efficacement les défis panafricains. Les passerelles qui existent entre les instruments de coopération serviront à étayer la dimension continentale des activités menées dans le cadre du plan d'action.

Utiliser efficacement les programmes de renforcement des capacités afin que l'UA dispose de capacités accrues pour mettre en œuvre la stratégie commune Afrique-UE : grâce au programme de soutien institutionnel en faveur de l'UA au titre du FED et à des initiatives bilatérales similaires, l'UE continuera de fournir une aide intégrée et globale pour renforcer les capacités des institutions de l'UA en matière de financement, de gestion administrative et d'élaboration des politiques, et pour permettre à la Commission de l'UA de participer véritablement à la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action, notamment en appuyant son processus de transformation institutionnelle. Dans le cadre de l'enveloppe intra-ACP au titre du 10e FED, le futur programme de renforcement des capacités assurera la continuité avec les initiatives actuellement menées au titre du 9e FED. Les deux parties conviennent de recourir à ce programme pour renforcer les moyens dont disposent l'UA et ses organes pour mettre en œuvre la stratégie commune Afrique-UE et les huit partenariats thématiques définis dans le plan d'action 2011-2013, en particulier par le renforcement des compétences nécessaires dans le domaine de l'élaboration des politiques, de la conception et de la mise en œuvre des programmes, ainsi que de la surveillance et du suivi (la possibilité de prendre en charge les coûts opérationnels de projets spécifiques étant toutefois exclue). Il s'agira notamment d'améliorer l'intégration et la prise en compte des huit partenariats thématiques de la stratégie commune Afrique-UE dans les structures et programmes de travail de la Commission de l'UA. Enfin, l'établissement d'une coopération avec d'autres partenaires internationaux soutenant le renforcement des capacités de l'UA sera recherché.

Établir les mécanismes d'appui complémentaires pour répondre à des besoins spécifiques/fournir un soutien technique : sur la base de l'expérience acquise dans le cadre du plan d'action 2008-2010 de la stratégie commune Afrique-UE, les deux parties examineront la possibilité de créer un mécanisme d'assistance à petite échelle, souple et axé sur la demande afin de résoudre les problèmes de mise en œuvre et de fournir le soutien technique, administratif et de secrétariat nécessaire à la mise en œuvre du plan d'action 2011-2013. Ce mécanisme devrait venir appuyer, sur demande, le fonctionnement des partenariats thématiques (et notamment aider les groupes d'experts et leurs coprésidents à préparer leurs réunions et à en assurer le suivi et à faciliter les contacts et la poursuite des travaux entre les réunions), et il devrait faciliter la participation des acteurs non étatiques. Ce mécanisme devrait également contribuer à la préparation de projets finançables, par exemple par l'élaboration d'études de faisabilité et d'autres activités de préparation de projets, à condition que les ressources nécessaires soient mises à disposition.

Les deux parties conviennent de la nécessité d'assurer une meilleure communication et d'accroître la visibilité de la stratégie commune Afrique-UE, à la fois en Afrique, au sein de l'UE et au niveau international. Les médias jouent un rôle essentiel dans la diffusion de l'information et ils peuvent aider à renforcer la dimension des partenariats Afrique-UE axée sur les personnes. Les deux parties sont convenues de poursuivre la mise en œuvre des activités de communication entreprises jusqu'à présent, y compris le site web commun de la stratégie commune Afrique-UE (<http://www.africa-eu-partnership.org>), en ligne depuis le 1er octobre 2008.

Étudier des options de financement innovantes : les deux parties conviennent d'étudier la possibilité de recourir à des mécanismes de financement innovants, tels que des «ventes aux enchères» et des partenariats entre le secteur public et le secteur privé afin d'aller activement au devant du secteur privé, qui est un acteur essentiel de ce plan d'action, et de mettre en place les conditions permettant d'encourager une participation plus active du secteur privé, en particulier dans les domaines des transports, de l'énergie et des infrastructures. Il convient de mettre au point des approches novatrices pour améliorer la coopération avec le secteur privé et mobiliser des financements, des aptitudes et des compétences, ce qui peut contribuer à une croissance économique plus durable et profitable à tous.

#### **IV. Un partenariat axé sur les personnes**

Dernier point, mais non des moindres, les deux parties conviennent d'encourager une participation active du Parlement européen (PE) et du Parlement panafricain (PAP) à la mise en œuvre et au suivi du présent plan d'action, conformément aux principes arrêtés à Lisbonne et aux modalités approuvées lors de la réunion ministérielle de la troïka du 28 avril 2009.

Les deux parties conviennent également d'encourager une participation active de la société civile (y compris par l'intermédiaire de l'ECOSOCC pour la partie africaine) afin de faciliter et de promouvoir un partenariat axé sur les personnes, ambitieux et disposant d'une large assise.

# PARTENARIAT POUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ



## Aperçu

Des progrès ont été accomplis tout au long de la mise en œuvre du premier plan d'action dans les trois principaux domaines visés :

Le dialogue politique s'est développé et continue de se développer, le but étant de parvenir à des positions communes et de mettre en œuvre des approches communes en ce qui concerne les défis en matière de paix et de sécurité en Afrique, en Europe et au niveau mondial, et ce sur deux plans : les liens structurels et systématiques entre les organes de décision, notamment entre le Comité politique et de sécurité (COPS) de l'UE et le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'UA, entre le Comité militaire de l'Union européenne (CMUE) et le Comité d'état-major de l'UA et entre les équipes de gestion des crises des deux parties, ont été renforcés. Les chefs de délégation africains et européens à Addis-Abeba, à Bruxelles et à New-York se consultent régulièrement. Néanmoins, ces échanges en vue d'une meilleure compréhension mutuelle doivent évoluer vers une coopération plus technique et opérationnelle. Le dialogue a porté principalement sur les situations de conflit et les crises. Toutefois, des questions thématiques telles que le terrorisme, et ses diverses sources de financement, le désarmement, la reconstruction et le développement après un conflit, qui figuraient déjà dans le premier plan d'action, au même chapitre, devraient occuper une place plus importante dans le cadre du dialogue et la coopération. De nouvelles questions thématiques, telles que la coopération transfrontalière et la sécurité et la sûreté maritimes sont ajoutées afin que ce dialogue soit plus complet et s'inscrive davantage dans la durée. L'UE et l'UA feront chaque année le bilan des progrès réalisés dans la mise en œuvre des résolutions 1325 et 1894 du Conseil de sécurité des Nations unies.

L'opérationnalisation de l'architecture africaine de paix et de sécurité a progressé. Il reste encore cependant beaucoup à faire pour poursuivre et consolider ces progrès et parvenir à une architecture réellement fonctionnelle, assurant notamment une interaction harmonieuse et efficace entre tous ses éléments. Le financement de l'UE pour le prochain plan d'action triennal s'articulera autour d'une feuille de route opérationnelle UA-CER-UE.

Enfin, des progrès satisfaisants ont été réalisés en vue d'assurer un financement prévisible pour les opérations de soutien de la paix entreprises par l'UA ou sous son autorité. Étant entendu que le Conseil de sécurité des Nations unies est responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales, et compte tenu du rôle que jouent les accords régionaux conformément au chapitre VIII de la Charte des Nations unies, un dialogue spécifique a été mené sur la base du rapport Prodi sur le soutien aux opérations de maintien de la paix menées par l'Afrique et des rapports du Secrétaire général des Nations unies sur sa mise en œuvre élaborés ultérieurement. Dans le cadre de ce partenariat, grâce à la première et à la deuxième facilité de paix pour l'Afrique, les opérations de soutien de la paix conduites par l'Afrique ont largement bénéficié d'un soutien prévisible, parallèlement aux efforts déployés en faveur des programmes de renforcement des capacités de l'UA et des communautés économiques régionales (CER). Toutefois, l'objectif initial, qui était de «fournir à l'UA et aux mécanismes régionaux les moyens financiers leur permettant de planifier et de mener des opérations de soutien de la paix», n'a pas été pleinement réalisé. Il convient de poursuivre les échanges en ce qui concerne les efforts déployés par l'UA pour mobiliser des ressources supplémentaires sur le continent, notamment par l'intermédiaire du fonds pour la paix de l'UA. En outre, il est plus que jamais nécessaire que l'UA, l'UE et les Nations unies se concertent davantage afin de faire avancer la mise en œuvre des recommandations contenues dans le rapport Prodi et les rapports ultérieurs du Secrétaire général des Nations unies.

## **I. Objectifs généraux**

### **1. Dialogue politique**

Contribuer ensemble à la gouvernance liée à la sécurité mondiale en Afrique, en Europe et au niveau mondial et accroître l'efficacité du dialogue.

S'attaquer aux crises et aux défis en matière de paix et de sécurité en Afrique, en Europe et ailleurs et tirer parti des points communs que présentent les positions.

#### **Résultats escomptés**

- Renforcement de l'interaction structurelle entre l'UE, l'UA et les CER dans les situations de conflits et de crises.
- En se fondant sur les piliers de l'architecture africaine de paix et de sécurité et sur le programme africain de sécurité, les politiques relatives notamment aux armes légères et de petit calibre (ALPC), aux mines antipersonnel terrestres, aux débris de guerre explosifs, à la lutte contre le terrorisme, à la médiation,

à la protection des civils (résolution 1894 du Conseil de sécurité des Nations unies), aux femmes, à la paix et à la sécurité (résolutions 1325 et 1820 du CSNU) et les questions ayant trait aux enfants dans les conflits armés (résolution 1674 du CSNU) seront examinées dans le cadre d'une approche plus globale en vue de contribuer à l'élimination des causes profondes des conflits, à la prévention des conflits, à la gestion et à la résolution des crises, à la reconstruction après un conflit et à la consolidation de la paix de façon durable.

- Les aspects du couple sécurité-développement qui sont liés à la coopération sont systématiquement analysés.
- Élargissement du dialogue politique aux CER/MR (mécanismes régionaux), conformément aux dispositions des protocoles et des mémorandums d'accord de l'UE et de l'UA.
- Renforcement du dialogue et de la coordination des positions entre les groupes respectifs dans le cadre des Nations unies, y compris coparrainage de résolutions des Nations unies concernant les menaces mondiales que représentent notamment le terrorisme, les menaces chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires et la prolifération et l'accumulation illicites d'armes à feu.
- Dans le cadre des contributions apportées par les organisations régionales africaines et européennes au multilatéralisme effectif, l'UA et l'UE coopéreront avec les Nations unies afin de faire face aux menaces mondiales pesant sur la paix et la sécurité et de faire en sorte que l'UA et les mécanismes régionaux disposent des moyens financiers et opérationnels leur permettant de planifier et de mener des opérations de soutien de la paix.
- Faire face de façon globale et coordonnée aux menaces qui pèsent sur la sécurité au niveau régional, avec la participation des acteurs et des partenaires politiques, opérationnels et financiers.
- Renforcer la coopération dans la gestion des conflits ainsi que le soutien de l'UE aux initiatives en matière de paix et de sécurité lancées sous les auspices de l'UA.

## **2. Opérationnalisation de l'architecture africaine de paix et de sécurité**

Un fonctionnement efficace de l'architecture africaine de paix et de sécurité, afin de relever les défis en matière de paix et de sécurité en Afrique.

## Résultats escomptés

- En faisant fond sur les progrès déjà réalisés par les structures de l'architecture africaine de paix et de sécurité au niveau tant continental que régional et sur les nouvelles évolutions, qui ressortent clairement de l'évaluation de l'architecture par l'UA-CER et des résultats d'Amani Afrique, adoption d'une feuille de route globale UA-CER pour l'opérationnalisation de l'architecture africaine de paix et de sécurité.
- Établissement d'un programme opérationnel UE-UA-CER pour l'architecture africaine de paix et de sécurité, fondé sur la feuille de route globale UA-CER, conformément au protocole relatif à l'établissement du Conseil de paix et de sécurité et aux mémorandums d'accord UA CER.
- Mise en œuvre du programme UE-UA-CER, permettant de garantir la cohérence du soutien fourni par les institutions et les États membres de l'UE aux différentes composantes et politiques.
- Ce programme opérationnel sera mis au point en tenant compte des autres programmes de renforcement des capacités, notamment du soutien fourni par les Nations unies et d'autres partenaires.
- Un soutien coordonné et concerté de leurs partenaires pour l'UA et les CER/MR, y compris un mécanisme de liaison consolidé et institutionnel (par ex. reproduction au niveau des CER/MR du groupe des partenaires de l'UA basé à Addis-Abeba).

### 3. Financement prévisible pour les opérations de soutien de la paix entreprises par l'Union africaine ou sous son autorité

Mettre à disposition les ressources nécessaires (financières, matérielles, humaines, etc.) pour pouvoir planifier, équiper, déployer et soutenir les opérations de soutien de la paix conduites par l'Afrique.

## Résultats escomptés

- Dans la perspective de l'établissement du rapport 2011 du Secrétaire général des Nations unies sur un financement prévisible, souple et durable pour les opérations de soutien de la paix conduites par l'UA, sur la base de la participation de l'UE, de l'expérience acquise dans le cadre de la facilité de paix pour l'Afrique et des enseignements tirés d'un certain nombre d'opérations de soutien de la paix menées jusqu'à ce jour, élaboration de mesures concrètes pour la mise en œuvre des propositions formulées dans les rapports Prodi et du Secrétaire général des Nations unies.

- Dans la perspective de l'élaboration et de l'adoption d'un programme au titre de la troisième facilité de paix pour l'Afrique, l'UA s'efforcera de mobiliser des ressources supplémentaires sur le continent, y compris au titre du fonds pour la paix de l'UA.

## II. Initiatives et actions spécifiques dans le cadre du plan d'action 2011-2013 par domaine prioritaire

### 1. Dialogue politique

**Initiative 1** – Achèvement et mise en œuvre du cadre du dialogue politique par l'établissement de liens systématiques et structurels entre le COPS de l'UE et le CPS de l'UA, entre les chefs d'état major de l'UE et de l'UA et entre les nouvelles structures de l'UE (SEAE) et les services de la Commission de l'Union africaine et des CER chargés de la paix et de la sécurité. Le but est que les responsables à ce niveau politique jouent un rôle accru dans le réexamen des actions déjà entreprises et fournissent davantage d'orientations politiques pour l'avenir.

**Initiative 2** – Une concertation entre le Groupe «Afrique» et l'UE sera mise en place à New York concernant les principaux défis mondiaux débattus au sein du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale des Nations unies (par ex. conflits, terrorisme, prolifération NRBC et désarmement conventionnel). Les programmes et le calendrier de cette concertation seront établis chaque année et réexaminés tous les six mois afin de permettre une bonne préparation des réunions au niveau des sièges.

**Initiative 3** – Déployer des efforts coordonnés et concertés pour lutter contre la piraterie, y compris dans le cadre des Nations unies, et envisager la mise au point d'instruments juridiques qui pourraient être jugés appropriés pour renforcer la coopération sur toutes les questions liées à la piraterie.

**Initiative 4** – Dans le cadre des efforts menés pour faire face aux crises et aux défis en matière de paix et de sécurité en Afrique, en Europe et ailleurs, des équipes thématiques ad hoc Afrique-UE seront créées pour assurer la coordination et la coopération. Dans ce cadre, ces équipes pourraient constituer un apport particulièrement appréciable pour assurer la stabilisation, la reconstruction et le développement après un conflit et renforcer le rôle des femmes à tous les niveaux, afin de consolider les progrès enregistrés dans le règlement des conflits en Afrique et de tirer parti de l'expérience et des moyens dont dispose l'Europe. Ces équipes feront appel aux acteurs de la communauté internationale le cas échéant, et permettront un suivi optimal de la politique de l'UA dans le domaine de la reconstruction et du développement après un conflit. À cet égard, l'Union africaine mènera à bien une étude sur la création d'un centre de reconstruction et de développement après les conflits.

**Initiative 5** – Des groupes thématiques faisant intervenir des experts UA/CER/MR/EM/UE seront mis en place. Ils traiteront des objectifs opérationnels dans des domaines tels que le changement climatique et la sécurité, le Programme frontière de l'UA, y compris l'échange d'expériences, le renforcement des capacités, la coopération transfrontalière, la mise au point d'instruments juridiques, et les questions de désarmement (notamment les débris de guerre explosifs), ou feront porter leurs travaux sur des zones géographiques. Ces initiatives pourraient déboucher sur l'organisation de conférences Europe-Afrique sur les thèmes mentionnés.

**Initiative 6** – Des consultations informelles entre l'UA, l'UE et les Nations unies, visant à donner suite aux recommandations contenues dans le rapport UA/ONU établi sous la direction de M. Romano Prodi et dans le rapport du Secrétaire général des Nations unies de septembre 2009, devraient permettre à ces trois organisations d'avancer dans leurs programmes respectifs. Des propositions concrètes formulées par des experts devraient aider à progresser dans la fourniture d'un soutien durable, souple et prévisible aux opérations de maintien de la paix lancées au titre du chapitre VIII de la Charte des Nations unies et entreprises par l'UA ou sous son autorité, avec l'accord du Conseil de sécurité des Nations unies.

**Initiative 7** – En faisant fond sur le Programme frontière de l'UA et en tirant parti de la riche expérience de l'UE en la matière, nous programmerons des activités à entreprendre ensemble, en particulier des échanges d'expériences, le renforcement des capacités, la coopération transfrontalière et la mise au point d'instruments juridiques. Grâce au soutien des États membres de l'UE, cette initiative pourrait aussi être étendue aux échanges d'expériences en matière de délimitation et de tracé des frontières.

**Initiative 8** – En vue de renforcer les politiques et mesures adoptées dans le cadre de l'architecture africaine de paix et de sécurité, au niveau continental et régional, dans le domaine de la prévention, de la consolidation de la paix et de la reconstruction après un conflit, des plans d'action seront élaborés et mis en œuvre afin de traiter de questions thématiques telles que: la RSS, le DDR, les Programmes frontière de l'UA, les systèmes d'alerte précoce, les femmes, la paix et la sécurité, les capacités de médiation et de négociation et la lutte contre le terrorisme.

**Initiative 9** – La coopération actuelle en matière de lutte contre le trafic d'ALPC sera renforcée grâce à un plan d'action global et concret en faveur de la mise en œuvre de la stratégie de l'UA concernant les ALPC, en coordination avec la communauté internationale. De même, un plan d'action sera élaboré afin de soutenir la mise en œuvre du traité de Pelindaba et de ses trois protocoles additionnels, notamment le volet relatif à une utilisation sûre, sécurisée et pacifique de l'énergie nucléaire.

## 2. Opérationnalisation de l'architecture africaine de paix et de sécurité

Adoption et mise en œuvre d'une feuille de route stratégique globale UA-CER relative à l'opérationnalisation de l'architecture africaine de paix et de sécurité à long terme, tenant compte des priorités régionales, continentales et mondiales de la Commission de l'Union africaine, des CER et des États membres de l'UA en matière de sécurité et capable de garantir la cohérence des objectifs de l'ensemble des politiques concernées.

**Initiative 1** – Afin de donner suite au premier plan d'action et à diverses évaluations concernant les besoins et capacités de l'Afrique en matière de formation pour la Force africaine en attente (FAA), mise en œuvre de mesures opérationnelles et concrètes adoptées d'un commun accord par l'UA/les CER/l'UE, afin d'améliorer les moyens et capacités dont ont besoin les centres de formation africains.

**Initiative 2** – Adoption d'une feuille de route stratégique UA-CER pour l'architecture africaine de paix et de sécurité, lui fixant à long terme et de manière structurée des objectifs, et des procédures pour les atteindre. Cette feuille de route de l'UA, qui bénéficiera du soutien de l'UE, permettra de garantir la cohérence, la coordination et la concertation dans la prise de décisions et la fixation des priorités entre les niveaux régional et continental de l'architecture africaine de paix et de sécurité et les instruments continentaux, régionaux et nationaux de l'UE. Un cadre renforcé permettant une évaluation de suivi de l'interaction entre les différents éléments de l'architecture et les responsabilités respectives sera mis en place et fournira des indications claires pour le soutien opérationnel futur.

**Initiative 3** – Définir des priorités et fixer un calendrier strict pour la phase de mise en œuvre à court terme (trois ans) de la feuille de route UA-CER. Cette phase à court terme, qui couvre la période du deuxième plan d'action, s'inspirera des conclusions de l'évaluation des besoins de l'architecture africaine de paix et de sécurité, des enseignements tirés du cycle de formation AMANI Afrique, y compris les formations régionales, et du projet de troisième feuille de route de la Force africaine en attente de l'UA et portera sur les politiques de l'architecture africaine de paix et de sécurité (décrites dans le protocole d'accord UA-CER la concernant). Les activités jugées prioritaires et les différentes étapes nécessaires pour atteindre les objectifs opérationnels feront régulièrement l'objet d'une évaluation, afin de s'assurer que l'architecture est opérationnelle et que ses éléments interagissent de manière coordonnée. Ce plan deviendra la feuille de route trilatérale UA-CER-UE de l'architecture et décrira en détail le soutien apporté par l'UE aux actions envisagées.

**Initiative 4** – Développement et adoption de concepts, de doctrines et de procédures ayant trait à la FAA en général (notamment en ce qui concerne les capacités de déploiement rapide, la logistique et les composantes maritimes), à l'architecture africaine de paix et de sécurité (liens fonctionnels entre les éléments d'alerte précoce et de planification au niveau régional et continental et les organes de décision, formation, médiation) et à d'autres questions liées à la sécurité (RSS, DDR, ALPC, lutte contre le terrorisme).

**Initiative 5** – Élaborer des programmes de formation aux questions des droits de l'homme et de l'égalité entre les sexes pour les missions de maintien de la paix en Afrique, comme cela a été prévu dans le cadre du dialogue UE-UA sur les droits de l'homme.

**Initiative 6** – Organiser un deuxième cycle de formation pour les structures de l'architecture africaine de paix et de sécurité, conformément aux principaux objectifs fixés par l'UA à court terme (trois ans) et compte tenu de l'expérience acquise dans le cadre du premier cycle AMANI Afrique.

### **3. Financement prévisible pour les opérations de soutien de la paix entreprises par l'Union africaine ou sous son autorité**

**Initiative 1** – La question d'un financement prévisible pour les opérations de soutien de la paix conduites par l'Afrique figurera également parmi les initiatives pertinentes dans le cadre des premier et deuxième domaines prioritaires du présent plan d'action. Dans ce contexte et dans la perspective de l'élaboration et de l'adoption d'un programme au titre de la troisième facilité de paix pour l'Afrique, un forum politique et technique spécial consacré au fonds pour la paix de l'UA devra mettre en correspondance les décisions politiques et financières de l'Afrique dans ce domaine et les engagements pris par l'UE.

**Initiative 2** – Lancement d'un dialogue ONU-UA-UE spécifique, bien qu'informel, dans le cadre des Nations unies, afin de proposer une suite concrète aux rapports Prodi et du Secrétaire général des Nations unies.

**Initiative 3** – En se fondant sur le plan opérationnel UA-CER-UE relatif à l'opérationnalisation de l'architecture africaine de paix et de sécurité, sur le programme africain de paix et de sécurité et sur les progrès enregistrés dans le cadre de l'initiative 1 l'UE, l'UA et les CER coopéreront en vue de définir le troisième programme de la facilité de paix pour l'Afrique.

# PARTENARIAT POUR LA GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE ET LES DROITS DE L'HOMME



## Aperçu

La gouvernance démocratique et les droits de l'homme sont des éléments essentiels du développement durable et de la coopération entre partenaires et figurent parmi les valeurs fondamentales de l'UE comme de l'UA. Le partenariat Afrique-UE en matière de gouvernance et de droits de l'homme permettra un dialogue global de continent à continent et une coopération sur des matières et des concepts tels que le renforcement des capacités locales, la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, les principes démocratiques, l'État de droit et un accès équitable aux systèmes judiciaires, la gestion des ressources naturelles, la lutte contre la corruption et la fraude, la gestion responsable des fonds publics, la création d'institutions et la réforme des institutions existantes, la gouvernance mondiale et la réforme du secteur de la sécurité.

## I. Objectifs généraux

Renforcer le dialogue ouvert et participatif entre l'Afrique et l'UE en matière de gouvernance démocratique et de droits de l'homme. Cela contribuera également à renforcer l'influence conjointe de l'Afrique et de l'Union européenne en la matière dans les enceintes internationales et au niveau mondial.

Contribuer à la mise en place et au renforcement de l'architecture africaine de gouvernance avec un soutien coordonné de l'UE.

Consolider la coopération étroite entre l'Afrique et l'UE pour ce qui est des biens culturels et des autres questions dans le domaine culturel.

Renforcer les synergies et les liens entre les droits de l'homme et la gouvernance démocratique dans ses dimensions politique, économique et sociale et dans d'autres secteurs du partenariat Afrique-UE.

## II. Initiatives et actions spécifiques dans le cadre du plan d'action 2011-2013 par domaine prioritaire

### PRIORITÉ 1 : RENFORCEMENT DU DIALOGUE ET DE LA COOPÉRATION AU NIVEAU MONDIAL ET DANS LES ENCEINTES INTERNATIONALES

#### Activités

- La plateforme de dialogue entre l'Afrique et l'UE dans le domaine de la gouvernance démocratique et des droits de l'homme jouera le rôle d'enceinte ouverte et participative sur la gouvernance, dans le but de favoriser le dialogue, de contribuer à l'élaboration de programmes et de recommandations communs en matière de gouvernance susceptibles d'alimenter le dialogue politique entre l'Afrique et l'Union européenne, et de consolider le partenariat.
- Échange de vues et de meilleures pratiques sur des sujets d'intérêt commun dans les enceintes internationales, y compris à New York, Genève, Vienne et Paris, notamment en ce qui concerne les examens périodiques universels, les droits de l'enfant, les droits des personnes handicapées, les droits économiques et sociaux et la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'incitation à la haine.
- Poursuite d'un dialogue politique UA-UE spécialement consacré aux droits de l'homme, en troïka, couplé avec des séminaires Afrique-UE sur les droits de l'homme au niveau de la société civile.
- Coopération avec d'autres partenariats thématiques afin de favoriser la gouvernance sectorielle et de renforcer les synergies pour couvrir les questions horizontales.

#### Résultats escomptés

- Un dialogue ouvert et régulier qui instaure la confiance et la compréhension mutuelle et contribue à l'élaboration d'approches et de programmes d'action communs utiles au niveau politique et pour la prise de décisions.
- L'extension du dialogue aux points de divergence.
- Une coordination et une coopération accrues sur les questions d'intérêt commun dans les enceintes internationales telles que la deuxième et la troisième Commission de l'Assemblée générale des Nations unies, la Convention des Nations unies contre la corruption et le Conseil des droits de l'homme de l'ONU.

- Une prise de conscience accrue de l'importance des aspects des autres partenariats ayant trait à la gouvernance et aux droits de l'homme.

### **Principaux acteurs concernés**

- Les États africains, la Commission de l'UA/Agence de coordination et de planification du NEPAD (NPCA), le Parlement panafricain, la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, les autres institutions panafricaines, les CER, les groupes de réflexion africains.
- Les États membres et le Conseil de l'UE, la Commission européenne, le Parlement européen, les autres institutions et agences de l'UE, la Cour européenne de justice.
- Les autorités décentralisées, les parlements et les organisations de la société civile.
- Les agences et les programmes des Nations unies, ainsi que les organisations internationales spécialisées, y compris le Comité des droits de l'enfant (CDE).

## **PRIORITÉ 2 : COOPÉRATION DANS LE DOMAINE DES INITIATIVES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE**

### **Activités**

- Renforcer et étendre le dialogue intra-africain sur les principes de l'UA et les questions ayant trait aux valeurs communes.
- Accroître et coordonner le soutien à l'architecture africaine de gouvernance, notamment la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance, conformément aux priorités que s'est fixées l'Afrique.
- Renforcer le dialogue dans le cadre du processus MAEP (mécanisme africain d'évaluation par les pairs) ainsi que la coopération en ce qui concerne la mise en œuvre de ses recommandations.
- Élargir la coopération avec et entre les parlements, les autorités locales, la société civile et le secteur privé.
- Renforcer les capacités de l'UA, des institutions régionales et nationales et des autorités publiques en ce qui concerne l'organisation et l'observation des élections et accroître le rôle de la société civile et des médias dans l'observation des élections.

- Soutenir l'action des médias publics et privés en faveur de la gouvernance démocratique.

### **Résultats escomptés**

- Une architecture africaine de gouvernance renforcée et opérationnelle.
- Des actions coordonnées de l'UE en faveur d'initiatives de gouvernance panafricaines.
- Un soutien équilibré et efficace en faveur du MAEP au niveau continental et national, y compris à la mise en œuvre des plans d'action nationaux.
- La ratification, la maîtrise et la mise en œuvre des instruments internationaux et continentaux essentiels en matière de gouvernance et de droits de l'homme.
- Un dialogue structuré sur le rôle des médias afin de renforcer le cadre réglementaire en vue du développement de médias libres et indépendants.

### **Principaux acteurs concernés**

- Les États africains, la Commission de l'UA/Agence de coordination et de planification du NEPAD (NPCA), le Secrétariat du MAEP, le parlement panafricain, les autres institutions panafricaines, les CER.
- Les États membres et le Conseil de l'UE, la Commission européenne, le Parlement européen, les autres institutions et agences de l'UE.
- Les autorités locales et décentralisées.
- Les acteurs de la société civile, les universités et les instituts de recherche.
- Les organismes des Nations unies et les organisations internationales spécialisées.

## **PRIORITÉ 3 : RENFORCER LA COOPÉRATION RELATIVE AUX BIENS CULTURELS ET À D'AUTRES QUESTIONS DANS LE DOMAINE CULTUREL**

### **Activités**

- Achever l'état des lieux de la coopération dans le domaine des biens culturels, valider ses résultats et recenser les actions prioritaires à mener dans le cadre de la coopération entre l'Afrique et l'UE.

- Mener un véritable dialogue et une coopération efficace dans le cadre de la lutte contre le trafic des biens culturels, conformément à la Convention de l'UNESCO concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels et aux autres conventions internationales pertinentes, notamment par un échange d'expériences sur la restitution à leur pays d'origine des biens culturels illégalement exportés ou acquis et en encourageant la mise en place de mécanismes appropriés pour la mise en commun des meilleures pratiques, en particulier sur la question des archives.
- Faciliter l'accès aux informations concernant les biens culturels africains importants présents dans l'UE et dans les pays africains.
- Recenser les musées et les institutions culturelles pilotes en Afrique et dans l'UE et faciliter la mise en place d'accords de coopération, de jumelage et de renforcement des capacités en ce qui concerne les biens culturels, y compris des systèmes permettant de répertorier les biens culturels, d'assurer leur sécurité et de gérer les sites.
- Développer et institutionnaliser les manifestations culturelles conjointes et les programmes d'échanges culturels entre l'Afrique et l'UE, comme la Semaine culturelle Afrique-UE.
- Mettre au point et lancer une campagne conjointe de promotion et de communication en faveur de la ratification et la mise en œuvre des conventions et instruments internationaux ayant trait aux biens culturels en Afrique et en Europe, et inscrire dans les législations nationales les engagements pris dans ce cadre.

### **Résultats escomptés**

- Une meilleure coopération en vue de faciliter la protection et la promotion des expressions culturelles et de la diversité culturelle, ainsi que le dialogue interculturel.
- Des positions communes concernant les politiques, les stratégies et la coopération dans le domaine des biens culturels.
- Des progrès dans la mise en œuvre des instruments internationaux pertinents, afin de faciliter la protection et la promotion des biens culturels, ainsi que dans la lutte commune contre le trafic des biens culturels.

## **Principaux acteurs concernés**

- La Commission de l'UA/Agence de coordination et de planification du NEPAD (NPCA), les États africains, le Parlement panafricain.
- La Commission européenne, les États membres de l'UE, le Parlement européen.
- L'UNESCO et d'autres organisations internationales.
- Les acteurs de la société civile dans le domaine de la culture et des sports.
- Les musées, les universités et les instituts de recherche.

# PARTENARIAT POUR LE COMMERCE, L'INTÉGRATION RÉGIONALE ET LES INFRASTRUCTURES



Ce partenariat comporte trois volets : le commerce, l'intégration régionale et les infrastructures.

## I. Objectifs généraux

Favoriser l'intégration économique africaine et soutenir son programme de développement conformément au traité d'Abuja et à ses stratégies de mise en œuvre, plus particulièrement le programme africain d'intégration minimum (PIM) et le plan d'action correspondant, le plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique, la vision de l'Afrique dans le secteur minier et le programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA).

Soutenir les efforts déployés par la Commission de l'UA, les CER et les États africains afin de rationaliser et d'harmoniser les législations, les cadres réglementaires et les procédures en matière de commerce et d'investissements, afin d'améliorer les conditions d'investissement.

En ce qui concerne les infrastructures :

- a) Prendre des mesures en faveur des infrastructures prioritaires au niveau régional et à l'échelle du continent (secteurs des transports, de l'énergie, des TIC et de l'eau) en vue d'accroître les interconnexions, en continuant de mettre au point des projets, en renforçant la coordination et en plaidant en faveur d'infrastructures dorsales.
- b) Promouvoir des services de transport sûrs et efficaces par un recours aux technologies modernes et soutenir l'harmonisation et l'application des politiques et des réglementations, notamment dans le domaine aérien et dans le secteur maritime.
- c) Soutenir le renforcement des institutions ainsi que le renforcement des capacités des institutions continentales et régionales.

- d) Promouvoir les infrastructures numériques pour qu'elles servent de plateformes polyvalentes aux fins de la fourniture de services sûrs et efficaces au niveau régional, y compris des interconnexions suffisantes, et favoriser la coordination avec le développement des capacités en matière de technologies et d'applications innovantes mises en œuvre dans des secteurs tels que la santé, l'environnement ou l'éducation.

## **II. Initiatives et activités au titre du plan d'action 2011-2013 spécifiques à chaque domaine prioritaire**

### **1. Intégration régionale**

#### **PRIORITÉ 1 : DIALOGUE SUR LA DIMENSION POLITIQUE, LES POLITIQUES ET LES EXPÉRIENCES AU SUJET DE L'INTÉGRATION RÉGIONALE EN EUROPE ET EN AFRIQUE ET DE L'INTÉGRATION DANS L'ÉCONOMIE MONDIALE, Y COMPRIS LES ÉLÉMENTS SUIVANTS**

##### **Activités**

- Échange d'informations entre l'UE, l'UA et les CER sur les processus d'intégration.
- La dimension «développement» et les retombées, pour les économies africaines, des accords commerciaux existants (UE-MED, accord sur le commerce, le développement et la coopération et accords économiques régionaux africains) et à venir (APE) auxquels les États africains sont parties.
- Les effets des accords mis en œuvre sur le programme général d'intégration de l'Afrique.
- L'expérience de l'UE pour ce qui est de la mise en place d'institutions et de politiques communes et de leur fonctionnement.
- La coopération dans le domaine de la libéralisation du commerce et des services.
- Les conclusions de l'étude englobant tous les pays ACP sur le suivi de l'intégration régionale et de l'étude de la Commission de l'UA sur le programme d'intégration minimum et la suite à donner.

## Résultats escomptés

Établissement d'une plateforme de dialogue stratégique et politique et d'échange d'informations sur le processus d'intégration régionale en Europe dans le but d'accompagner le processus d'intégration régionale en Afrique.

## Principaux acteurs concernés

Commission de l'UA, CER, Afrique et États membres de l'UE, Commission européenne (DG DEV, TRADE et MARKT) et organisations internationales concernées.

## 2. Commerce

### PRIORITÉ 2 : DOUANES ET FACILITATION DES ÉCHANGES

#### Activités

- Faciliter la coopération entre les administrations douanières de l'UE et de l'Afrique sur les réformes dans le domaine douanier afin de s'aligner sur les normes approuvées au niveau international, plus particulièrement en ce qui concerne la sécurité de la chaîne d'approvisionnement, sur les activités menées actuellement en Afrique pour élaborer des procédures communes en matière de transit, ainsi que sur la formation et le renforcement des capacités, y compris l'organisation de séminaires sur les lignes directrices pratiques dans le domaine douanier.
- Échange d'informations en vue de favoriser l'interconnexion des systèmes informatiques douaniers en Afrique, en tenant compte des projets existants en matière d'informatique douanière, par exemple le système SYDONIA de la CNUCED.

#### Principaux acteurs concernés

Commission européenne (DG TAXUD et DEV), Commission de l'Union africaine, États africains et États membres de l'UE, milieux d'affaires africains et donateurs concernés ou organisations internationales concernées telles que l'Organisation mondiale des douanes.

## Financement

Différentes sources peuvent être envisagées dans le cadre du Fonds européen de développement (par exemple, en fonction des engagements déjà pris, programme de soutien de la Commission de l'UA, programmes régionaux ou englobant tous les pays ACP qui sont en cours et qui comportent des volets commerciaux, douaniers, budgétaires ou consacrés aux moyens, facilités régionales de coopération technique) ou dans le cadre des programmes de coopération ou de formation des États membres de l'UE.

## Résultats escomptés

Création de systèmes douaniers efficaces en Afrique, dialogue renforcé sur les questions relatives aux barrières non tarifaires et amélioration des échanges commerciaux en Afrique et entre l'Afrique et l'UE.

### **PRIORITÉ 3 : AMÉLIORER LA COMPÉTITIVITÉ ET LA DIVERSIFICATION DE L'AGRICULTURE ET DE L'INDUSTRIE AFRICAINES, NOTAMMENT EN RENFORÇANT LES CAPACITÉS DE L'AFRIQUE EN MATIÈRE DE RÉGLEMENTATION, DE NORMES ET DE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ**

## Activités

- En ce qui concerne l'agriculture et l'agro-industrie, accroître la capacité des administrations, des producteurs et des exportateurs, à tous les niveaux, à se conformer aux prescriptions réglementaires en vigueur sur les marchés d'exportation en Afrique et dans l'UE, et renforcer l'harmonisation des cadres sanitaires et phytosanitaires en Afrique.
- En ce qui concerne l'industrie, accroître la capacité des administrations, des producteurs et des exportateurs, à tous les niveaux, à se conformer aux prescriptions réglementaires en vigueur sur les marchés d'exportation en Afrique et dans l'UE, et encourager la mise en place d'infrastructures de qualité en Afrique.
- Renforcer la compétitivité de l'agriculture et de l'industrie agroalimentaire africaines en accordant une attention particulière aux normes sanitaires et phytosanitaires.
- Assumer le suivi de l'étude de préféabilité sur les entraves techniques aux échanges réalisée en 2010.

## Résultats escomptés

Renforcement de la compétitivité et de la diversification de l'agriculture et de l'industrie africaines.

## Principaux acteurs concernés

Commission de l'UA, CER, Afrique et États membres de l'UE, Commission européenne, ONUDI.

## PRIORITÉ 4 : OPTIMALISER LE PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ACCÉLÉRÉ DE L'AFRIQUE, EN COOPÉRATION AVEC L'ONUDI, LES CER ET D'AUTRES INSTITUTIONS

### Activités

- Soutenir la mise en œuvre du plan d'action pour le développement industriel accéléré afin de faciliter, notamment, le renforcement des capacités de production et commerciales.
- Débattre de l'Initiative africaine pour le développement de l'agroalimentaire et de l'agro industrie (3ADI) et étudier les possibilités de coopération.
- Débattre d'un cadre stratégique pour établir un environnement propice à la promotion des PME actives dans le secteur industriel et étudier les possibilités de coopération.

## Résultats escomptés

Progresser sur la voie de l'opérationnalisation du plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique.

## Principaux acteurs concernés

Commission de l'UA, CER, Commission européenne, ONUDI, Afrique et États membres de l'UE.

## PRIORITÉ 5 : MATIÈRES PREMIÈRES

Nous devrions œuvrer à l'établissement d'un cadre conceptuel cohérent sur le développement, le secteur minier et les matières premières, l'objectif étant de renforcer les moyens de l'Afrique au niveau approprié, qu'il soit national, sous

régional ou continental, et dans le cadre des instruments de coopération existants, en particulier :

## **Activités**

### **En ce qui concerne la gouvernance**

- Promouvoir une gestion des ressources naturelles qui soit assortie d'une transparence accrue au niveau des recettes (par exemple, mise en œuvre de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (EITI) et de la vision de l'Afrique dans le secteur minier), en appliquant les régimes fiscaux appropriés et en associant les parties concernées, y compris la société civile.
- Promouvoir et dispenser des formations sur les meilleures pratiques en matière de négociation de contrats dans le secteur des minerais.
- Contribuer à l'élaboration de scénarios d'action visant à promouvoir le commerce et le développement durable du secteur minier.

### **En ce qui concerne les investissements**

- Contribuer à l'élaboration d'outils d'analyse permettant de dresser la carte des corridors de développement dans le secteur minier dans le but de promouvoir les investissements, en harmonie avec toute stratégie générale de promotion des investissements existante.
- Coopérer afin d'évaluer les possibilités de renforcer le contenu local et la valeur ajoutée grâce à un traitement local des ressources africaines en minerais, en particulier par des PME.
- Contribuer à améliorer la politique dans le domaine des minerais et les cadres réglementaires connexes, y compris en ce qui concerne la planification de l'utilisation des sols riches en minerais et le processus d'autorisation, afin de favoriser un climat propice en investissements.
- Promouvoir la responsabilité sociale des entreprises.

### **En ce qui concerne les connaissances et les compétences en géologie :**

- Faciliter l'étude du potentiel de l'Afrique en matière de ressources minérales.
- Encourager un approfondissement de la coopération entre les services d'études géologiques africains et européens.

- Contribuer au développement des moyens afin d'aider à renforcer la gestion responsable des matières : la responsabilité à l'égard de la qualité de l'environnement est en effet partagée par tous ceux dont les actions ont une incidence sur l'environnement, y compris pour la réhabilitation des sites miniers et la gestion des matières premières secondaires (recyclage).

### **Résultats escomptés**

Renforcement de la gouvernance, des infrastructures et des investissements, ainsi que des connaissances et des compétences en géologie.

### **Principaux acteurs concernés**

DG ENTR, TRADE et DEV, BEI, Commission de l'UA, Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA), Afrique et États membres de l'UE, services d'études géologiques, société civile, secteur privé et organisations internationales ou donateurs concernés.

## **PRIORITÉ 6 : AMÉLIORER LE CLIMAT D'INVESTISSEMENT**

### **Activités**

- Faciliter l'échange de bonnes pratiques dans le domaine des codes d'investissements régionaux en vue de favoriser l'harmonisation, comme le prévoit le plan d'action pour l'Afrique.
- Renforcer le secteur privé africain au niveau régional et continental ainsi que les réseaux d'organismes de promotion de l'investissement, tels qu'AfrIPAnet, et instaurer des liens avec des partenaires européens en s'appuyant sur des données et outils commerciaux solides.
- Renforcer le forum des entreprises Afrique-UE en tant que cadre de promotion des activités commerciales entre l'Afrique et l'Europe.

### **Résultats escomptés**

Amélioration du climat d'investissement.

### **Principaux acteurs concernés**

Commission de l'UA, CER, Afrique et États membres de l'UE, Commission européenne, ONUDI, et organismes régionaux d'investissement.

## PRIORITÉ 7 : PROMOUVOIR DES STATISTIQUES DE QUALITÉ EN AFRIQUE

### Activités

- Soutenir la fourniture de services statistiques de qualité en Afrique grâce à la mise en œuvre de la charte sur les statistiques et de la stratégie sur l'harmonisation des statistiques en Afrique.
- Renforcer les moyens dont dispose la Commission de l'UA dans le domaine des statistiques, notamment en transformant l'unité des statistiques en division ainsi qu'en a décidé le Conseil exécutif de l'UA.

### Résultats escomptés

Amélioration de la qualité des statistiques en Afrique.

### Principaux acteurs concernés

Unité des statistiques de l'UA (AUSTAT), Eurostat, en particulier la section ACP de l'unité D2 (coopération statistique internationale), services statistiques des CER, Afrique et États membres de l'UE.

## 3. Infrastructures

L'UE et l'UA ont établi un partenariat pour les infrastructures (énergie, transports et télécommunications/TIC), le but étant de faire mieux connaître les objectifs et les fonctions du partenariat et d'encourager la participation à ce partenariat.

Le partenariat Afrique-UE pour les infrastructures a pour ambition de devenir la réponse de l'UE au déficit d'infrastructures qui entrave le développement économique de l'Afrique. Ce partenariat devrait être mis en œuvre par les CER, dans le cadre de la stratégie UE Afrique. Le partenariat UE Afrique pour les infrastructures continuera d'être géré et mis en œuvre selon l'architecture institutionnelle approuvée par les deux parties par l'intermédiaire du comité directeur jouant le rôle de groupe de travail mixte.

## **PRIORITÉ 1 : SOUTENIR LE FORUM AFRICAIN POUR LA RÉGLEMENTATION DES SERVICES PUBLICS ET LES GROUPEMENTS ÉNERGÉTIQUES AFRICAINS**

### **Activités**

- Renforcement des institutions et des capacités (formation, programmes d'échange) pour le commerce et la gestion sur le marché de l'énergie.
- Développement du réseau de transport, y compris les raccordements du réseau en Afrique et entre l'Afrique et l'UE.
- Évaluations dans le domaine de l'environnement et dans le domaine social.
- Présentation, financement et gestion de projets (politiques, codes et normes).

### **Résultats escomptés**

Capacité accrue du Forum africain pour la réglementation des services publics ainsi que des groupements énergétiques africains à soutenir et à développer leurs activités et à jouer leur rôle de plus en plus marqué de facilitateurs et de coordinateurs du commerce et de principaux planificateurs des programmes régionaux d'infrastructures énergétiques.

### **Principaux acteurs concernés**

Commission de l'UA, Forum africain pour la réglementation des services publics, groupements énergétiques, CER, Commission africaine de l'énergie, Commission électrotechnique africaine de normalisation, institutions concernées de l'UE.

## **PRIORITÉ 2 : SOUTENIR LE SECTEUR DES TRANSPORTS AÉRIENS ET LA NAVIGATION PAR SATELLITE**

### **Activités**

- Harmonisation des politiques et des réglementations dans le domaine de l'aviation.
- Soutien à la sûreté et à la sécurité aérienne, surveillance et certification des activités de gestion du trafic aérien (ATM) et ciel unique pour l'Afrique.
- Assistance technique pour la mise en œuvre de nouvelles technologies fondées sur les satellites aux fins des communications, de la navigation, de la surveillance et des procédures ATM connexes.

- En ce qui concerne le système de renforcement satellitaire (SBAS), mise en place et entrée en activité des groupes de travail, dotation en personnel de l'entité africaine de gestion du programme GNSS, formation d'experts africains, développement de l'infrastructure dorsale préliminaire et début de fonctionnement.

### Résultats escomptés

- Renforcement des entités continentales et régionales africaines qui sont chargées de la législation, de la réglementation et de l'application des règles dans le domaine aérien, promotion de la libéralisation et amélioration de la gestion du trafic aérien et des services de navigation aérienne.
- Constitution des capacités techniques de base du SBAS (système de renforcement satellitaire) au sein des organismes africains concernés dans chaque région et mise en œuvre de l'infrastructure dorsale préliminaire.

### Principaux acteurs concernés

Commission de l'UA, CER, CEA, Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA), Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC), Conseil arabe de l'aviation civile et institutions concernées de l'UE (ESA, AESA, SESAR).

## PRIORITÉ 3 : SECTEUR DES TRANSPORTS MARITIMES : RENFORCEMENT DE L'ADMINISTRATION ET DE LA SÛRETÉ MARITIMES

### Activités

Dans la région de l'Afrique de l'Ouest :

- Renforcement des régimes de contrôle par l'État du port et des moyens des services de garde-côtes, ainsi que des établissements sous régionaux de formation dans le domaine maritime.
- Renforcement du suivi et de l'information concernant le trafic des navires.

Dans la Corne de l'Afrique :

- Soutien à la mise en œuvre de projets dans le domaine maritime englobant le renforcement des moyens, l'assistance technique ainsi que la planification stratégique et la coordination des ressources.

- Mise en œuvre d'un plan d'action, établissement d'un réseau des gardescôtes et renforcement des institutions.

### **Résultats escomptés**

Renforcement de la sécurité et de la sûreté dans le domaine maritime, protection de l'environnement et renforcement des moyens des services répressifs en Afrique de l'Ouest et dans la Corne de l'Afrique.

### **Principaux acteurs concernés**

Commission de l'UA, CER, OMI et institutions concernées de l'UE.

## **PRIORITÉ 4 : DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR DES TRANSPORTS**

### **Activités**

- Sélection et désignation des coordinateurs des corridors de la route transafricaine et de l'équipe de soutien à la Commission de l'UA, renforcement des structures institutionnelles de coordination et renforcement des capacités avec des acteurs africains, notamment les CER.
- Aide à l'élaboration d'une politique des transports et études connexes, y compris facilitation des échanges commerciaux.
- Aide technique à la préparation et au suivi de projets, activités de formation destinées aux parties concernées par les projets (Commission de l'UA, CER, organisations et organes nationaux spécialisés, selon le cas).
- Coordination avec le programme PIDA et soutien au comité directeur du partenariat UE Afrique pour les infrastructures.

### **Résultats escomptés**

- Désignation des coordinateurs des corridors de la route transafricaine.
- Politique des transports moderne et amélioration de la gouvernance de ce secteur, y compris étude de nouveaux domaines.
- Renforcement des structures institutionnelles de coordination.
- Renforcement des capacités avec des acteurs africains, notamment les CER, révision du cadre stratégique dans le domaine des transports.
- Soutien des activités de coordination liées au programme PIDA conformément à sa feuille de route et au programme de travail du partenariat UE Afrique pour les infrastructures.

## Principaux acteurs concernés

Commission de l'UA, CER, CEA, Programme pour la politique des transports en Afrique subsaharienne (PTASS), Consortium pour les infrastructures en Afrique et institutions concernées de l'UE.

## PRIORITÉ 5 : CRÉATION D'UNE BASE DE DONNÉES GÉOGRAPHIQUES

### Activité

Lancer et coordonner la création d'une base de données avec d'autres parties concernées, notamment la CEA, les CER et des institutions spécialisées, portant sur les mesures prévues dans le cadre du programme PIDA.

### Résultats escomptés

Création de la base de données géographiques.

## PRIORITÉ 6 : CONTRIBUER À AMÉLIORER LA GESTION DE L'EAU POUR LES RESSOURCES HYDRIQUES TRANSFRONTIÈRES EN AFRIQUE PAR LA PROMOTION D'UNE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES HYDRIQUES

### Activités

- Renforcement des institutions et développement des capacités du réseau africain des organismes de bassin (RAOB) et des organismes de bassin fluvial, gestion de l'information et de la connaissance.
- Élaboration et mise en œuvre de plans de gestion intégrée des ressources hydriques liés aux plans nationaux et régionaux de développement, mobilisation des ressources.

### Résultats escomptés

- Les organismes africains de bassin fluvial ont élaboré et mettent en œuvre des plans de développement et de gestion intégrée des ressources hydriques à l'échelle des bassins.
- Le réseau africain des organismes de bassin (RAOB) facilite l'intégration des questions liées à l'eau dans la planification nationale et régionale et le RAOB

ainsi que le Conseil des ministres africains chargés de l'eau participent de manière effective au programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA).

### **Principaux acteurs concernés**

RAOB, Conseil des ministres africains chargés de l'eau, organismes de bassin fluvial, Commission de l'UA, CER, Partenariat mondial pour l'eau.

## **PRIORITÉ 7 : SOUTENIR LE PROGRAMME PIDA**

### **Activité**

Attribution en cours ; études sectorielles, ateliers de validation et réunions sectorielles régionales.

### **Résultats escomptés**

- Synthèse des perspectives et ébauches de programmes.
- Propositions d'action au niveau régional et continental et orientations programmatiques.
- Formulation d'un cadre stratégique et de programmes.

### **Financement**

Différentes sources dont une contribution du 9e FED.

## **PRIORITÉ 8 : RENFORCEMENT DES STRUCTURES INSTITUTIONNELLES DE COORDINATION ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS AVEC DES ACTEURS AFRICAINS DONT LES CER**

### **Activités**

- Analyse des dispositifs institutionnels et recommandations relatives à des mécanismes de coordination et de dialogue.
- Communication, consultations et ateliers avec les différentes parties concernées afin d'assigner les rôles et les fonctions dans un esprit de consensus et avec la participation de tous.
- Élaboration du mandat relatif au reste du processus.

- Création d'un cadre propice à la planification, à la mise en œuvre et à la réalisation du programme PIDA.
- Renforcement des moyens pour la planification, la mise en œuvre, le suivi et la réalisation des programmes.
- Mise en place de mécanismes et de cadres clairs pour la coopération technique et la mobilisation de ressources en donnant la priorité aux ressources locales et au renforcement du rôle des banques régionales africaines.

### **Résultats escomptés**

Amélioration des structures de l'architecture institutionnelle qui renforceront l'intégration régionale.

**PRIORITÉ 9 : AMÉLIORATION DES INTERCONNEXIONS RÉGIONALES ET DE L'ACCÈS DE BASE AUX SERVICES D'INFRASTRUCTURE PAR LA MISE EN ŒUVRE DU FED ET D'AUTRES INSTRUMENTS, ET PAR L'INTERVENTION D'AUTRES INSTITUTIONS, DANS LES SECTEURS DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU, DES TRANSPORTS ET DES TIC : PROGRAMMES INDICATIFS NATIONAUX, PROGRAMMES INDICATIFS RÉGIONAUX, FONDS FIDUCIAIRE UE AFRIQUE POUR LES INFRASTRUCTURES, FACILITÉS DE PORT MORESBY, POUR L'ÉNERGIE, ET POUR L'EAU, AU TITRE DU CADRE STRATÉGIQUE INTÉGRÉ DANS LE CADRE DU PRÉSENT PARTENARIAT**

# PARTENARIAT POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT



## Aperçu

Il a été convenu que le partenariat pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement devrait se limiter à un certain nombre de domaines dans lesquels il peut vraiment, selon nous, apporter une valeur ajoutée et faire la différence. Des groupes de travail spéciaux feront avancer les travaux dans les domaines retenus d'un commun accord – les premières suggestions sont présentées brièvement ci-après. Nous pensons que les travaux menés par ces groupes devraient être jalonnés d'échéances, afin que de nouveaux domaines puissent être sélectionnés de manière régulière. La politique, l'éducation, la santé et la sécurité alimentaire demeureront les grands thèmes généraux.

Parmi les domaines qui figurent ci-après, certains, qui sont par nature horizontaux, se recoupent en partie. Il est également possible de créer des groupes de travail conjoints avec d'autres partenariats.

Nous ne sous-estimons pas l'importance d'autres domaines non évoqués ci-après. S'ils n'ont pas été retenus, c'est probablement qu'ils font déjà l'objet de travaux importants dans une autre enceinte ou parce que nous pensons obtenir davantage de résultats en nous concentrant d'abord sur les thèmes figurant ci-après. Par ailleurs, il existe un document de travail relatif au partenariat pour la réalisation des OMD, qui propose d'autres options et permet la création de groupes de travail dès lors que les critères requis sont remplis.

Un groupe de travail ne pourra être créé que si les critères suivants sont remplis :

- Un certain nombre de participants, africains et européens, manifestent leur souhait de participer à un groupe de travail dans un domaine particulier.
- Les États membres ou les commissions sont disposés à diriger le groupe de travail.
- Engagement à fournir des ressources (pas nécessairement financières) et à assurer une participation régulière et active d'experts précis.

- Les travaux du groupe en question ne font pas double emploi avec les activités menées dans d'autres enceintes.
- Le groupe de travail peut réaliser des objectifs précis présentant une valeur ajoutée.

## I. Objectifs généraux

Volonté accrue des États européens et africains membres du partenariat de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

Faire progresser les activités concrètes, tout d'abord dans le domaine de la santé, de l'égalité entre les femmes et les hommes, de l'éducation, de l'agriculture, de l'eau et de l'assainissement, et en ce qui concerne les personnes handicapées.

## II. Initiatives particulières

Les domaines proposés ne sont pas arrêtés de manière définitive pour trois ans, mais doivent pouvoir varier en fonction de l'évolution de la situation. Si une question particulière se pose et qu'un groupe de travail peut jouer un rôle véritablement utile à son égard, elle peut alors être prise en considération pour être traitée. La question pourrait au départ être soulevée par tout participant/acteur du partenariat, par les coprésidents et par le groupe de pilotage (voir la structure ci-après).

Les groupes de travail détermineront en détail les activités, les objectifs/les résultats escomptés, les participants et le calendrier. Compte tenu des premières suggestions cependant, les activités particulières devraient comprendre celles qui figurent ci-après, sans toutefois s'y limiter.

### ACTION PRIORITAIRE 1 : SANTÉ

#### Activités

- Lancer la Campagne pour l'accélération de la réduction de la mortalité maternelle en Afrique (CARMMA) dans les États membres de l'UA où elle n'a pas encore été lancée et fournir des orientations et une assistance technique afin de mettre en œuvre la stratégie conformément au programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement.
- Faciliter l'intégration de la stratégie de la CARMMA dans les stratégies nationales en matière de santé, conformément au programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement.

- Collecter et diffuser via une enceinte régionale ou continentale les meilleures pratiques en matière de santé maternelle, infantile et juvénile.
- Évaluer les effets de la CARMMA, et procéder à la collecte de données statistiques.
- Encourager et appuyer les efforts déployés par les États membres pour améliorer les ressources humaines dans le secteur de la santé, grâce à l'élaboration de politiques/stratégies de développement et de plans d'action, lorsqu'il n'y en a pas, et soutenir leur mise en œuvre, lorsqu'ils existent déjà.
- Suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'action de Maputo.
- Recueillir et diffuser les meilleures pratiques et soutenir les États membres dans leur mise en œuvre de l'«appel d'Abuja» et de son nouvel ensemble d'indicateurs mis en conformité avec l'OMD 6.

### **Résultats escomptés**

- D'ici 2013, lancement, dans l'ensemble des 53 États membres de l'UA, de la Campagne pour l'accélération de la réduction de la mortalité maternelle en Afrique (CARMMA), qui englobe le plan d'action de Maputo, et mise en œuvre, dans au moins 25 États membres, de sa stratégie, qui porte également sur la santé des enfants.
- D'ici 2013, amélioration, dans un plus grand nombre d'États membres, de l'accès aux services de lutte contre le VIH et le sida, la tuberculose et le paludisme, grâce à la mise en œuvre de «l'appel d'Abuja» et de son nouvel ensemble d'indicateurs mis en conformité avec l'OMD 6.
- D'ici 2013, renforcement des systèmes de santé dans un plus grand nombre d'États membres grâce à l'amélioration des ressources humaines dans ce domaine.

### **Principaux acteurs concernés**

Commission de l'Union africaine, CE, États africains et européens membres du partenariat, CER, organisations de la société civile, secteur privé, Parlement panafricain/Parlement européen, Nations unies.

## ACTION PRIORITAIRE 2 : ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

### Activités

- Élaborer une stratégie à moyen terme de coopération sur les questions d'égalité entre les femmes et les hommes et d'autonomisation des femmes.
- Recenser des mesures spécifiques et les approfondir, y compris en ce qui concerne l'autonomisation des femmes handicapées.
- Coopérer avec d'autres partenariats pour que la question de l'égalité entre les femmes et les hommes soit intégrée dans leurs activités.
- Créer un observatoire sur l'égalité entre les femmes et les hommes, chargé de recueillir et de diffuser des données sur le sujet.

### Résultats escomptés

- D'ici 2011, élaboration par l'UE et l'UA d'une stratégie à moyen-terme de coopération sur les questions d'égalité entre les femmes et les hommes et sur l'autonomisation des femmes.
- Inclusion, dans cette stratégie, de mesures visant à favoriser l'autonomisation des femmes et des jeunes filles les plus pauvres et les plus défavorisées, y compris celles présentant un handicap.
- En 2012 : résultats spécifiques liés à cette stratégie.
- Augmentation du nombre de filles diplômées de l'enseignement secondaire.
- Augmentation du nombre de femmes siégeant dans les parlements.
- Fourniture de données concernant l'égalité entre les femmes et les hommes.

### Principaux acteurs concernés

Commission de l'UA, CE, États africains et européens membres du partenariat, CER, organisations de la société civile, secteur privé, Parlement panafricain/Parlement européen, Nations unies.

## ACTION PRIORITAIRE 3 : ÉDUCATION

### Activités

- Travailler avec l'équipe spéciale internationale sur les enseignants dans le cadre de son plan d'action et développer les réseaux et l'échange d'informations.

- Œuvrer en faveur de la création de centres et du renforcement des réseaux régionaux pour améliorer la formation des enseignants sur les questions de handicap.
- Encourager, lors de la planification et de l'évaluation du secteur de l'éducation, l'utilisation des lignes directrices en matière d'équité et d'inclusion relevant de l'initiative de financement accéléré.
- Mettre en œuvre des approches pilotes visant à rendre le matériel d'enseignement et d'apprentissage disponible dans des formats accessibles.
- Approfondir les activités visant à renforcer l'enseignement des sciences, notamment en créant un centre régional et en renforçant les réseaux régionaux.
- Prendre des mesures pour accélérer la mise en œuvre de la Seconde décennie pour l'éducation de l'Union africaine, et aider notamment l'Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA) à préparer la prochaine triennale de l'ADEA, qui se tiendra à Ouagadougou en décembre 2011, afin de «promouvoir les compétences critiques pour le développement durable de l'Afrique».
- Travailler sur des méthodes permettant d'assurer le suivi du plan d'action.
- Institutionnaliser les mesures (notamment les programmes d'alimentation scolaire dans le cadre des programmes nationaux pour l'éducation) destinées à encourager l'assiduité et les résultats scolaires de manière cohérente avec les programmes relatifs à la santé et à la nutrition.

## Résultats escomptés

- Mise en œuvre accélérée de mesures spécifiques dans le cadre de la Seconde décennie de l'éducation de l'Union africaine : création de l'observatoire de l'éducation pour assurer le suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan d'action.
- Création de centres régionaux et renforcement des réseaux régionaux pour l'enseignement et l'apprentissage des sciences et des mathématiques (liens possibles avec l'équipe spéciale internationale sur les enseignants créée en 2008 et travaux destinés à remédier au déficit d'enseignants, notamment en Afrique).
- Sensibilisation accrue aux questions liées au handicap.
- Renforcement des mesures incitatives prises par les pouvoirs publics pour réduire, à tous les niveaux, les obstacles économiques à l'éducation, comme par exemple les droits d'inscription.

- Accroissement du nombre d'enfants qui accomplissent avec succès un cycle secondaire.
- Alphabétisation des adultes, notamment des femmes, qui a pour effet de réduire la pauvreté.

### Principaux acteurs concernés

Commission de l'UA, CE, États africains et européens membres du partenariat, CER, Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA), Institut Panafricain de l'Éducation pour le Développement (IPED), organisations de la société civile, secteur privé, Parlement panafricain, Nations unies.

## ACTION PRIORITAIRE 4 : AGRICULTURE

### Activités

- Accroître le soutien politique en faveur de l'agriculture africaine, améliorer la mise en œuvre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PPDAA), enclencher des processus de table ronde de qualité dans le cadre de programme, tant au niveau national que régional, et mobiliser des ressources pour financer les pactes et les programmes d'investissement du PDDAA.
- Promouvoir le protocole relatif au marché commun africain et sa mise en œuvre afin d'accroître le développement des chaînes de valeur régionales pour les produits stratégiques (riz, maïs, coton, manioc et bétail) et réaliser l'intégration régionale dans le domaine des denrées alimentaires et de l'agriculture.
- Améliorer l'environnement stratégique et réglementaire pour permettre des investissements plus durables et plus responsables dans l'agriculture par :
  - a) Une intégration accélérée des principes du développement durable dans les politiques et les programmes nationaux afin de préserver la capacité des écosystèmes à fournir des services écosystémiques et d'accélérer la réduction de la perte de biodiversité.
  - b) Une mise en œuvre accélérée du Cadre et des lignes directrices pour les politiques foncières en Afrique, par un renforcement notable des capacités des parties concernées en matière d'élaboration des politiques foncières, par l'amélioration des systèmes d'information foncière, et par un renforcement du travail en

réseau, des enseignements tirés de l'expérience et de l'échange de connaissances entre professionnels des politiques foncières.

- Étudier ensemble les moyens de faciliter une intensification viable de l'agriculture en petites exploitations, y compris par des mesures efficaces en faveur de l'acquisition des intrants. À cet égard, évaluer ensemble également les possibilités offertes par le mécanisme africain de financement du développement des engrais.
- Soutenir le forum panafricain des producteurs agricoles et, de manière plus générale, faciliter une participation accrue de la société civile et des organisations d'agriculteurs, représentant à la fois les agriculteurs et les agricultrices, à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques.
- Soutenir la recherche, la vulgarisation et l'innovation agricoles fondées sur la demande et renforcer les capacités (financières, humaines et institutionnelles) des établissements de recherche. Travailler de concert au développement de systèmes d'information concernant l'agriculture et la sécurité alimentaire au niveau national, régional et continental.

### **Résultats escomptés**

- Soutien financier accru apporté à l'agriculture africaine par les gouvernements nationaux, les partenaires au développement et le secteur privé et accroissement du nombre de pays africains qui consacrent au moins 10 % de leur budget national à l'agriculture et qui élaborent et mettent en œuvre des pactes et des programmes d'investissement au titre du PDDAA.
- Amélioration de l'accès aux marchés pour les petits exploitants.
- Prise en compte, dans le développement, des principes du développement durable.
- Accélération de la mise en œuvre des lignes directrices pour les politiques foncières en Afrique, ce qui implique l'existence de plateformes nationales des parties concernées pour diffuser le contenu de ces lignes directrices au niveau national.
- Intensification viable de l'agriculture en petites exploitations grâce à des initiatives ciblées.
- Participation accrue de la société civile et des organisations d'agriculteurs, représentant à la fois les agriculteurs et les agricultrices, à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques.

- Niveaux renforcés de financement de la recherche, de la vulgarisation et de l'innovation agricoles fondées sur la demande, ce qui implique une coordination par le groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (CGIAR), les organisations de recherche sous-régionale et le forum pour la recherche agricole en Afrique (FARA).

### Principaux acteurs concernés

Commission de l'UA, CE, États africains et européens membres du partenariat, CER, organisations de la société civile, secteur privé, Parlement panafricain/Parlement européen, Nations unies.

## ACTION PRIORITAIRE 5 : EAU ET ASSAINISSEMENT

### Activités

- Accélérer les travaux menés dans le cadre du partenariat Afrique-UE sur les questions liées à l'eau et à l'assainissement, en tant que groupe spécial du partenariat pour la réalisation des OMD.
- Prendre des mesures en ce qui concerne les engagements de l'Union africaine pour accélérer la réalisation des objectifs dans le domaine de l'eau et de l'assainissement (Charm el-Cheik 2008).
- Soutenir le Groupe de travail Afrique et les partenaires africains de l'initiative de l'UE pour l'eau en faisant connaître leurs travaux, en encourageant une participation plus large et en favorisant les contributions financières, l'objectif étant de progresser vers la réalisation des objectifs stratégiques et des programmes de travail annuels du partenariat Afrique-UE sur les questions liées à l'eau et à l'assainissement (en coordination avec les Nations unies).
- Renforcer les capacités du Conseil des ministres africains chargés de l'eau, pour assurer la direction des activités, ainsi que celles de la société civile pour qu'elle apporte sa contribution aux progrès réalisés et pour que les gouvernement et les partenaires en matière de développement soient tenus de rendre compte de leur action.
- Intensifier les efforts déployés par les États membres de l'UE et de l'Union africaine pour mettre en application, d'ici 2011, les engagements de l'UA pour accélérer la réalisation des objectifs dans le domaine de l'eau et de l'assainissement en Afrique (Charm el-Cheik 2008), y compris la définition d'un plan d'action conjoint dans le cadre du partenariat Afrique-UE pour les questions liées à l'eau et à l'assainissement.

- Faire en sorte que d'ici 2013, la majorité des pays aient élaboré et adopté des politiques, des stratégies et des programmes de mise en œuvre nationaux dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, qui soient fondés sur une large participation des parties concernées (approche sectorielle), sur l'utilisation durable des ressources (gestion intégrée des ressources en eau) et sur une programmation financière réaliste (instrument financier structuré), et qu'ils transforment ces programmes en actions concrètes.
- Réduire le nombre de pays qui peinent à réaliser l'OMD n° 7, en mettant l'accent en particulier sur l'assainissement, qui est l'OMD le plus négligé en Afrique, en augmentant les ressources financières nationales, en procédant à un meilleur ciblage de l'aide et en l'affectant là où elle est le plus nécessaire.
- Élaboration et promotion de positions et de conceptions communes sur le rôle de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène ainsi que de la gestion intégrée des ressources en eau pour la santé publique et le développement économique, sur la base d'un dialogue multisectoriel.
- En liaison avec les questions évoquées ci-dessus, il convient d'accorder une attention particulière aux défis que constituent l'urbanisation, les États fragiles et l'amélioration de la coordination des partenaires au développement autour des programmes menés sous l'égide d'un pays.

## Résultats escomptés

- D'ici à 2013, la majorité des pays devra avoir élaboré et adopté des politiques, des stratégies et des programmes de mise en œuvre nationaux dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, qui seront fondés sur une large participation des parties concernées (approche sectorielle), sur l'utilisation durable des ressources (gestion intégrée des ressources en eau) et sur une programmation financière réaliste (instrument financier structuré) et ces programmes devront avoir été transformés en actions concrètes.
- Le nombre de pays qui peinent à réaliser l'OMD n° 7 devra être réduit.
- Développement et échange accrus des connaissances entre les acteurs régionaux permettant une meilleure gouvernance et une prise de décision éclairée, y compris soutien en faveur du développement de systèmes d'alerte rapide et collaboration avec les centres d'excellence africains dans le domaine de l'eau.

## Principaux acteurs concernés

Commission de l'UA, CE, États africains et européens membres du partenariat, CER, organisations de la société civile, secteur privé, Parlement panafricain/Parlement européen, Nations unies.

## ACTION PRIORITAIRE 6 : HANDICAP

### Activités

- Organiser la collecte de statistiques de façon cohérente afin de disposer de données de référence et de pouvoir mesurer l'accès aux services des personnes handicapées.
- Campagne commune pour promouvoir l'intégration d'informations sur le handicap ventilées par sexe dans les nouvelles initiatives statistiques.
- Soutenir l'Institut africain de réadaptation (IAR) pour suivre la mise en œuvre du programme de l'Union africaine en matière de handicap.
- Soutenir la mise en œuvre de la stratégie de l'UA relative aux personnes handicapées.
- Inclusion des personnes handicapées dans les différents secteurs.
- Participation des organisations de la société civile africaines à la stratégie commune UE Afrique. Participation active des organisations de la société civile consacrées au handicap, y compris participation de la société civile de l'UE et de l'Afrique aux réunions des groupes d'experts mixtes/groupes spéciaux (le cas échéant).
- Diffuser les recommandations de l'OMS et rendre compte des progrès réalisés.
- Échange d'informations et de bonnes pratiques.
- Campagne commune pour que le handicap soit pris en compte dans le cadre de l'effort global visant à atteindre les OMD pour 2010-2015 (en particulier à la lumière des deux résolutions parrainées par l'Afrique sur les personnes handicapées).
- Encourager les États membres de l'UE et de l'UA à signer et à ratifier la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées.
- Établir un système visant à tenir compte des droits des personnes handicapées et des groupes vulnérables dans les interventions visant à atteindre les OMD.

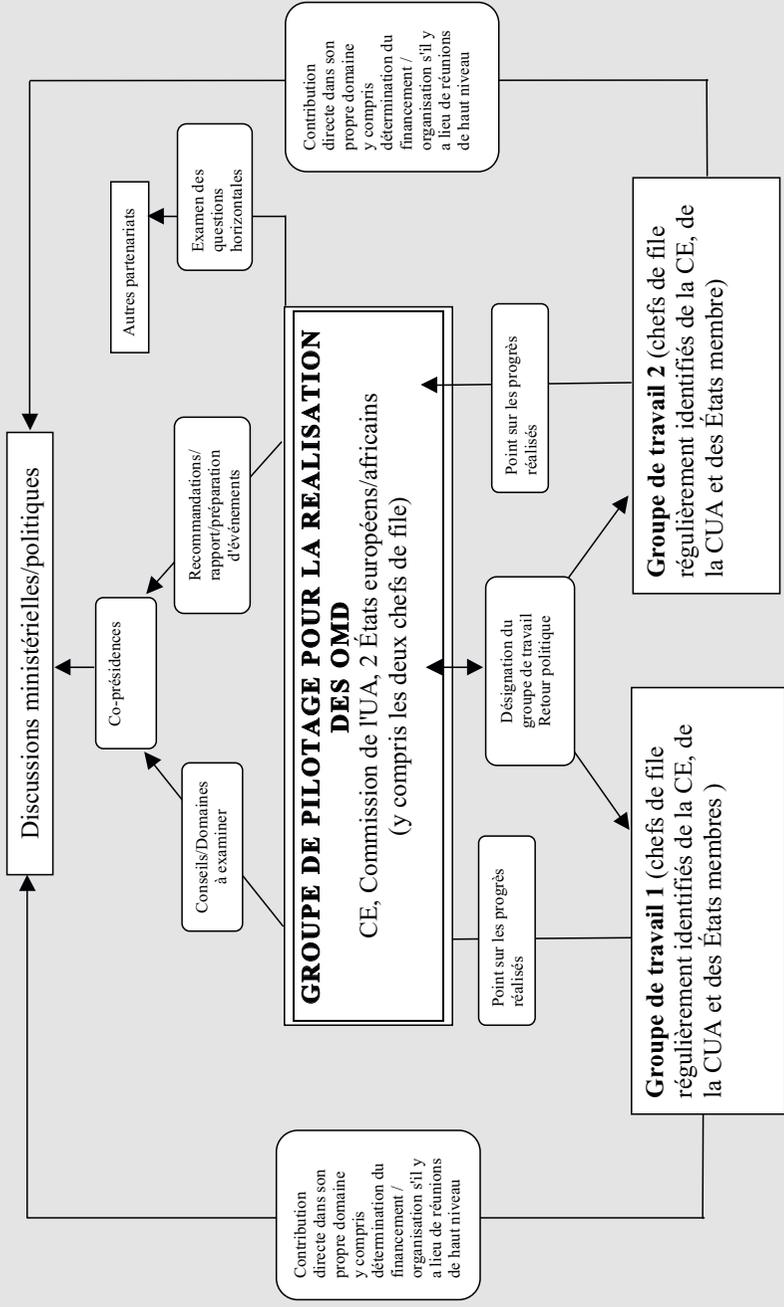
## Résultats escomptés

- D'ici à 2013, la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées devra avoir été signée et ratifiée par un plus grand nombre d'États membres de l'UE et de l'UA.
- Augmentation du nombre de séries statistiques nationales et internationales contenant des données ventilées sur les personnes handicapées.
- Davantage de filles et de garçons handicapés ont accès à l'éducation.
- L'Institut africain pour la réadaptation est en mesure d'assurer le suivi et la mise en œuvre du programme de l'UA en matière de handicap.

## Principaux acteurs concernés

Commission de l'UA, CE, États africains et européens membres du partenariat, CER, organisations de la société civile, secteur privé, Parlement panafricain/Parlement européen, Nations unies.

# STRUCTURE PROPOSÉE DE PARTENARIAT POUR LA RÉALISATION DES OMD



# PARTENARIAT SUR L'ÉNERGIE



## Aperçu

Le partenariat Afrique-UE sur l'énergie (PAEE) est un cadre qui s'inscrit sur le long terme et qui vise à permettre un dialogue et une coopération politiques structurés entre l'Afrique et l'UE sur les questions énergétiques présentant une importance stratégique, en tenant compte des besoins africains et européens. Grâce à ce partenariat, l'Afrique et l'Europe coopéreront pour élaborer un projet commun et des réponses stratégiques communes, et pour stimuler les mesures visant plus particulièrement à relever les défis énergétiques du vingt-et-unième siècle.

Lors de la première réunion ministérielle à haut niveau tenue dans le cadre du PAEE le 14 septembre 2010 à Vienne, en Autriche <sup>5</sup>, des objectifs politiques à réaliser avant 2020 ont été définis. La réalisation de ces objectifs relève de la responsabilité commune de l'Afrique et de l'UE. Le suivi de cette réalisation sera assuré par le groupe d'experts mixte, qui réunit les équipes de mise en œuvre des pays africains et de l'UE et leurs co-présidents. Au sein de ces équipes sont représentés la Commission de l'UA, la CE, les pays africains et les États membres de l'UE intéressés, les Communautés économiques régionales (CER) d'Afrique, les groupements énergétiques et les institutions spécialisées. Les modalités de la réalisation des objectifs seront définies pas le groupe d'experts mixte pendant la période couverte par le deuxième plan d'action du PAEE (2011-2013).

Les résultats escomptés du deuxième plan d'action contribueront à la réalisation, pour 2020, des objectifs du partenariat. Au terme de la période 2011-2013, ces résultats permettront de mesurer les progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs politiques.

---

5 La réunion à haut niveau tenue dans le cadre du partenariat Afrique-UE sur l'énergie a réuni plus de 300 participants, dont des ministres, des ambassadeurs et d'autres décideurs de haut niveau, issus de 21 pays européens et 23 pays africains, des membres de la Commission de l'UA et de la Commission européenne, ainsi que des universitaires, des chefs d'entreprise et des membres de la société civile issus de l'Afrique et de l'Europe entières.

## I. Objectif général

L'objectif général du partenariat Afrique-UE sur l'énergie consiste à améliorer l'accès à des services énergétiques qui soient fiables, sûrs, d'un prix abordable, d'un bon rapport coût-efficacité, respectueux du climat et conformes aux principes du développement durable pour les deux continents, en mettant tout particulièrement l'accent sur la réalisation des OMD en Afrique.

Afin d'atteindre cet objectif général, les efforts déployés dans le cadre du PAEE seront axés sur des objectifs concrets, réalistes et visibles, à atteindre avant 2020, comme convenu lors de la réunion ministérielle à haut niveau tenue à Vienne les 14 et 15 septembre 2010. Les mesures prises contribueront à la réalisation des stratégies et objectifs définis en Afrique au niveau national, régional et continental dans le domaine énergétique et tiendront compte des normes sociales et environnementales qui s'imposent.

## II. Initiatives spécifiques

### PRIORITÉ 1: ACCÈS À L'ÉNERGIE

#### Activités

- Poursuivre la mise en œuvre de 64 projets dans 34 pays d'Afrique au titre de la première Facilité ACP-UE pour l'énergie, qui profite à plus de six millions de personnes et dont le budget total s'élève à 400 millions d'euros, dont une contribution de la CE s'élevant à 180 millions d'euros.
- Démarrer la mise en œuvre de 60 projets dans le domaine de l'accès à l'énergie dans 35 pays d'Afrique au titre de la deuxième Facilité ACP-UE pour l'énergie, à laquelle la CE contribue pour un montant total d'environ 180 millions d'euros.
- Poursuivre la mise en œuvre et l'extension des initiatives et projets bilatéraux dans le domaine de l'accès à l'énergie, comme le programme germano-néerlandais "Energising Development" (EnDev).
- Mettre en place des cadres politiques et réglementaires adaptés pour atteindre les objectifs régionaux et nationaux en matière d'accès à l'énergie.
- Développer des mécanismes de financement innovants et viables pour mettre en œuvre les programmes d'accès à l'énergie en Afrique; et aider les pays d'Afrique à réformer leurs systèmes de tarification de l'électricité, l'objectif ultime étant de couvrir les coûts.

- Soutenir la création et/ou l'opérationnalisation de fonds ruraux pour l'électrification et d'autres fonds africains favorisant l'accès à l'énergie.
- Élaborer des stratégies énergétiques utilisant la biomasse sous toutes ses formes, notamment pour améliorer les modes traditionnels de cuisson des aliments, ainsi que pour produire des combustibles solides, liquides et gazeux modernes dans le respect des principes du développement durable.
- Soutenir les efforts visant à faire en sorte que les programmes dans le domaine énergétique prennent en considération les questions d'égalité entre les sexes, compte tenu du rôle prépondérant joué par les femmes africaines dans la production et la consommation d'énergie.
- Encourager le partage des meilleures pratiques et l'apprentissage collégial avec les pays ayant un niveau élevé d'accès à l'énergie grâce aux institutions et aux réseaux africains dans le secteur de l'énergie.

### Résultats escomptés

- Un accès plus large à des services énergétiques modernes et durables en Afrique, l'accent étant mis sur des modèles respectueux des principes du développement durable: fournir de l'énergie pour les services de base (santé, éducation, eau, communications); approvisionner les activités productives en énergie; et fournir des services énergétiques sûrs et durables aux ménages.
- Ce résultat contribuera à la réalisation de l'objectif politique défini pour 2020 dans le PAEE qui consiste à donner accès à des services énergétiques modernes et durables à au moins 100 millions d'Africains supplémentaires, l'accent étant mis sur des modèles respectueux des principes du développement durable: fournir de l'énergie pour les services de base (santé, éducation, eau, communications); approvisionner les activités productives en énergie; et fournir des services énergétiques sûrs et durables aux ménages.

### Principaux acteurs concernés

Pays d'Afrique et États membres de l'UE, CER, groupements énergétiques régionaux, Commission de l'UA, CE, ainsi que société civile, secteur privé et établissements de recherche des deux continents.

## PRIORITÉ 2 : SÉCURITÉ ÉNERGÉTIQUE

### Activités

- Soutenir les plans directeurs, les politiques et les stratégies définis au niveau régional dans le domaine énergétique en ce qui concerne l'accès, l'électricité et les infrastructures régionales, grâce au programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA).
- Poursuivre la mise en œuvre des projets d'interconnexion régionaux approuvés et en cours de réalisation dans le cadre du Fonds fiduciaire pour les infrastructures en Afrique et d'autres instruments renforçant les groupements énergétiques régionaux en Afrique.
- Soutenir les projets prioritaires concernant l'infrastructure d'interconnexion des réseaux d'électricité et de gaz des groupements énergétiques régionaux et des CER qui seront approuvés et sélectionnés conjointement selon des critères de bancabilité et de contribution à l'accès à l'énergie en vue d'atteindre les objectifs politiques pour 2020.
- Encourager et promouvoir la mise en œuvre de l'"initiative Hydro 2020" qui vise à accroître la capacité de production, les interconnexions et le commerce d'énergie.

### Résultats escomptés

- Un renforcement des capacités d'interconnexion électrique transfrontière, à la fois en Afrique et entre l'Afrique et l'Europe, ce qui permettrait d'accroître le commerce d'électricité tout en garantissant des capacités de production d'un niveau adéquat.
- Un recours accru au gaz naturel en Afrique, ainsi qu'une augmentation des exportations de gaz africain vers l'Europe, par la construction d'infrastructures gazières, notamment pour amener sur le marché le gaz naturel actuellement brûlé en torchères.
- Ces résultats contribueront à la réalisation des objectifs politiques définis pour 2020 dans le PAEE qui consistent à multiplier par deux la capacité des interconnexions électriques transfrontières, tant en Afrique qu'entre l'Afrique et l'Europe, ce qui permettrait d'accroître le commerce d'électricité tout en garantissant des capacités de production d'un niveau adéquat; à multiplier par deux l'utilisation de gaz naturel en Afrique, ainsi que les exportations de gaz africain vers l'Europe, par la construction d'infrastructures gazières, notamment pour amener sur le marché le gaz naturel actuellement brûlé en torchères.

## Principaux acteurs concernés

Pays d'Afrique et États membres de l'UE, CER, groupements énergétiques régionaux, Commission de l'UA, CE, ainsi que société civile, secteur privé et établissements de recherche des deux continents.

## PRIORITÉ 3 : ÉNERGIES RENOUVELABLES ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

### Activités

- Définir les phases suivantes du programme de coopération Afrique-UE dans le domaine des énergies renouvelables (RECP) et appuyer la gestion, la coordination et le suivi de la phase de démarrage.
- Mettre en œuvre le soutien aux politiques en faveur des énergies renouvelables et au développement des marchés.
- Soutenir le développement des capacités pour l'élaboration de projets et la mobilisation de financements.
- Promouvoir la recherche appliquée en matière d'énergies renouvelables, leur développement et le transfert de technologies.
- Soutenir les centres régionaux existants et nouveaux consacrés aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique, afin de contribuer à la formulation et à la diffusion des politiques de promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, et afin de disposer d'un cadre pour les échanges au niveau régional sur les questions stratégiques et technologiques.
- Encourager la création de fonds ou de mécanismes visant à renforcer le rôle des petites et moyennes entreprises et à stimuler un marché décentralisé des énergies renouvelables, et soutenir les fonds et mécanismes existants.
- Élaborer des approches communes pour soutenir et faciliter la mise en œuvre des projets prioritaires à l'échelle régionale et continentale qui ont été approuvés d'un commun accord dans le domaine des énergies renouvelables (énergie hydroélectrique, solaire et géothermique).
- Élaborer un programme visant à renforcer l'efficacité énergétique dans les réseaux électriques (offre et demande) et soutenir les initiatives régionales existantes en matière d'efficacité énergétique, comme la "centrale électrique virtuelle fondée sur la gestion de la demande" dans le cadre du Groupement énergétique d'Afrique australe (Southern African Power Pool).

## Résultats escomptés

- Recours accru aux énergies renouvelables en Afrique: par la construction de nouvelles installations hydroélectriques, éoliennes ou solaires et d'autres installations de production d'énergie à partir de sources renouvelables, comme la géothermie et la biomasse moderne, et/ou par la modernisation des installations existantes.
- Amélioration de l'efficacité énergétique en Afrique dans tous les secteurs, à commencer par le secteur de l'électricité, en vue de favoriser la réalisation des objectifs de l'Afrique au niveau continental, régional et sectoriel.

Ces résultats contribueront à la réalisation des objectifs politiques définis pour 2020 dans le PAEE qui consistent à accroître le recours aux énergies renouvelables en Afrique: par la construction de nouvelles installations hydroélectriques produisant 10 000 MW; au moins 5000 MW d'énergie éolienne et 500 MW pour toutes les formes d'énergie solaire; et par le triplement de la capacité des autres sources d'énergie renouvelables comme la géothermie et la biomasse moderne; à améliorer l'efficacité énergétique en Afrique dans tous les secteurs, en commençant par le secteur de l'électricité, en vue de favoriser la réalisation des objectifs de l'Afrique au niveau continental, régional et sectoriel.

## Principaux acteurs concernés

Pays africains et États membres de l'UE, CER, groupements énergétiques régionaux, Commission de l'UA, CE, ainsi que société civile, secteur privé et établissements de recherche des deux continents.

## PRIORITÉ 4 : RENFORCEMENT DES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES

### Activités

- Intensifier les initiatives et activités de renforcement des capacités existantes et en lancer de nouvelles pour les institutions nationales, régionales et continentales en Afrique, en mettant l'accent sur la coordination, les systèmes d'information, les bases de données, la planification, la normalisation et les mécanismes de financement innovants pour dégager des financements au niveau local et international.

- Intensifier les efforts visant à faciliter la coopération entre les investisseurs du secteur privé africains et européens, en veillant tout particulièrement à attirer des investissements européens et internationaux en Afrique.
- Intensifier la coopération avec les établissements de recherche et la société civile afin d'améliorer leur capacité à jouer un rôle dans le domaine de l'énergie.
- Mettre au point un outil décentralisé de suivi et d'évaluation du PAEE. Cet outil aura un double objectif, à savoir un objectif rétrospectif, consistant à mesurer l'incidence des efforts déployés dans le cadre du PAEE pour réaliser nos objectifs communs; et un objectif prospectif, consistant à tirer parti de l'expérience acquise afin d'améliorer l'efficacité des politiques publiques dans le secteur de l'énergie. Les efforts visant à assurer le suivi des activités du PAEE porteront principalement sur l'accès à l'énergie pour les besoins fondamentaux, les services sociaux et les activités productives.

### **Résultats escomptés**

Amélioration des capacités des institutions nationales, régionales et continentales en Afrique (CER, groupements énergétiques régionaux, institutions spécialisées, etc.) en matière de coordination, de systèmes d'information, de bases de données, de planification et de normalisation.

### **Principaux acteurs concernés**

Pays d'Afrique et États membres de l'UE, CER, groupements énergétiques régionaux, Commission de l'UA, CE, ainsi que société civile, secteur privé et établissements de recherche des deux continents.

## **PRIORITÉ 5 : ACCROÎTRE L'INVESTISSEMENT**

### **Activités**

- Soutenir la réforme de la réglementation et la bonne gouvernance dans le secteur de l'énergie afin d'offrir un environnement propice.
- Mobiliser les ressources internes pour accroître l'accès aux services, par exemple en renforçant l'efficacité des entreprises de distribution.

- S'employer notamment à utiliser les ressources publiques disponibles pour attirer des capitaux privés vers les activités favorisant l'accès à l'énergie.
- Soutenir l'investissement public et privé dans l'acheminement d'électricité par le réseau et hors réseau.
- Soutenir les efforts visant à mieux cerner les obstacles au financement de projets et à formuler des recommandations sur le meilleur moyen de mobiliser les ressources privées et publiques pour investir dans le secteur de l'énergie.

### Résultats escomptés

Accroissement des investissements dans le secteur de l'énergie (public et privé).

### Principaux acteurs concernés

Pays d'Afrique et États membres de l'UE, CER, groupements énergétiques régionaux, Commission de l'UA, CE, ainsi que société civile, secteur privé et établissements de recherche des deux continents.

## PRIORITÉ 6 : DIALOGUE

- L'Afrique et l'UE renforceront leur dialogue sur les questions énergétiques d'intérêt mutuel à de multiples niveaux, y compris au niveau des établissements de recherche, du secteur privé et de la société civile.
- Des événements spécifiques – avec une large représentation du secteur privé, de la société civile et des établissements de recherche – seront organisés sur des questions clés du PAEE, à savoir:
  - les infrastructures continentales et intercontinentales: un outil pour assurer la sécurité énergétique;
  - la gouvernance du secteur de l'énergie: un outil pour réaliser l'accès universel;
  - énergies renouvelables et efficacité énergétique: les clés de l'accès à l'énergie et de la sécurité énergétique.

## **Résultats escomptés**

Sur la base des résultats du plan d'action qui seront observés, les objectifs susvisés seront réexaminés et mis à jour, entre autres à la lumière des nouvelles évolutions politiques et des nouveaux accords mixtes.

## **Principaux acteurs concernés**

Pays d'Afrique et États membres de l'UE, CER, groupements énergétiques régionaux, Commission de l'UA, CE, ainsi que société civile, secteur privé et établissements de recherche des deux continents.

# PARTENARIAT SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET L'ENVIRONNEMENT



## Aperçu

Le premier plan d'action (2008-2010) relatif à la mise en œuvre de la stratégie commune Afrique-UE adopté lors du sommet tenu à Lisbonne en décembre 2007 définissait deux actions prioritaires dans le cadre du partenariat Afrique-UE sur le changement climatique, à savoir:

- élaborer un programme commun sur les politiques à mener à l'égard des changements climatiques et sur la coopération dans ce domaine et;
- coopérer dans la lutte contre la dégradation des sols et l'aridité croissante, notamment par le biais de l'initiative "Grande muraille verte pour le Sahel et le Sahara".

La première tâche commune à laquelle s'est attelé le groupe d'experts mixte de ce partenariat en novembre 2008 a été l'élaboration de la déclaration conjointe Afrique-UE sur le changement climatique qui précisait le contexte, le cadre de travail et les treize domaines prioritaires du partenariat. La feuille de route relative à la mise en œuvre du premier plan d'action adoptée en avril 2009 désignait parmi ces treize priorités cinq éléments ayant trait au partenariat sur le changement climatique, à savoir: le renforcement de la capacité des pays africains, des communautés économiques régionales (CER) et de la Commission de l'Union africaine à s'adapter au changement climatique; le renforcement de la capacité des pays africains à mieux exploiter les possibilités qu'offre le marché du carbone; la gestion des ressources en eau et l'adaptation dans le domaine agricole; la gestion durable des terres, la lutte contre la désertification et la prévention de la déforestation; et la mise en œuvre de l'Alliance mondiale pour la lutte contre le changement climatique (AMCC) en Afrique.

Des initiatives concrètes ayant trait à ces cinq éléments ont été définies et classées par ordre de priorité. Les premières priorités concernent la "Grande muraille verte pour le Sahel et le Sahara"; les programmes CLIMDEV et AMESD; la constitution et le renforcement des capacités des négociateurs africains dans les négociations menées au titre de la CCNUCC; l'AMCC et la lutte contre la déforestation.

Les autres éléments de la déclaration conjointe, y compris les treize domaines prioritaires, demeurent d'actualité et figurent toujours parmi les objectifs généraux du deuxième plan d'action. Celui-ci mettra l'accent sur les initiatives recensées ci-après.

## **I. Objectifs généraux**

Renforcer les capacités africaines en matière d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ce phénomène, et notamment en matière de réduction du risque de catastrophe et de lutte contre la désertification et la déforestation.

Nous employer à réaffirmer et à renforcer nos positions communes sur les questions de changement climatique, à savoir notre attachement aux principes et aux priorités de la CCNUCC et du protocole de Kyoto, notamment le principe de responsabilités communes mais différenciées.

Renforcer la cohérence entre les négociations sur le changement climatique menées au niveau international sous l'égide de la CCNUCC et le partenariat Afrique-UE.

### **Résultats escomptés**

- Une meilleure prise en compte des questions de changement climatique, de désertification et de déforestation dans les stratégies de développement nationales et régionales africaines ainsi que dans la coopération au développement Afrique-UE.
- Des initiatives concrètes pour renforcer la capacité des pays africains à s'adapter au changement climatique et à en atténuer les effets négatifs par:
  - le renforcement des capacités des délégations nationales participant aux négociations sur le climat;
  - l'amélioration de l'accès au marché du carbone, y compris le renforcement de la capacité de négociation;
  - l'opérationnalisation du programme CLIMDEV Afrique;
  - la lutte contre la déforestation et la dégradation des sols par la mise en œuvre de l'initiative "Grande muraille verte pour le Sahel et le Sahara" ainsi que d'initiatives similaires;
  - le renforcement de la mise en œuvre des mesures d'adaptation au changement climatique, y compris dans le cadre de l'Alliance mondiale pour la lutte contre le changement climatique (AMCC);

- le renforcement des capacités permettant aux responsables de la planification et aux décideurs politiques d'utiliser les données d'observation de la terre.
- Un renforcement du dialogue Afrique-UE sur le climat notamment en liaison avec les deux autres conventions de Rio (la Convention sur la diversité biologique et la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification).
- Des approches harmonisées à l'égard de l'adaptation et de l'atténuation des effets afin de coordonner efficacement les mesures visant à réduire les effets négatifs du changement climatique.
- La prise en compte des données d'observation de la terre dans les processus de développement nationaux est favorisée.

## **II. Initiatives et activités au titre du plan d'action 2011-2013 spécifiques à chaque domaine prioritaire**

### **ACTION PRIORITAIRE 1 : INITIATIVE "GRANDE MURAILLE VERTE POUR LE SAHEL ET LE SAHARA"**

L'initiative "Grande muraille verte pour le Sahel et le Sahara" (IGMVSS) a été conçue et lancée par les dirigeants politiques africains. Le premier plan d'action faisait de cette initiative le pilier de l'une des deux actions prioritaires de ce partenariat, à savoir: "coopérer dans la lutte contre la dégradation des sols et l'aridité croissante, notamment par le biais de l'initiative Grande muraille verte pour le Sahara et le Sahel". À l'avenir, cette initiative pourrait être étendue à d'autres régions d'Afrique touchées par la désertification. Elle accroît progressivement ses effets en coordonnant son action avec celle de l'ensemble des initiatives et des acteurs clés ayant un lien avec elle, comme l'Agence panafricaine de la Grande muraille verte et l'initiative Terr'Africa.

Lors du premier sommet des chefs d'État ou de gouvernement consacré à la Grande muraille verte qui s'est tenu à N'Djamena le 17 juin 2010 en présence de quatre chefs d'État (Sénégal, Tchad, Mauritanie et Djibouti), du vice-président du Nigeria, du premier ministre du Niger, du secrétaire d'État à l'agriculture et au développement durable d'Éthiopie et des ambassadeurs du Soudan et du Tchad, une convention portant création de l'Agence panafricaine de la Grande muraille verte a été signée.

Pour la mise en œuvre de cette initiative, deux phases sont prévues: une phase initiale (deux ans) au cours de laquelle sera mis en place un environnement institutionnel et financier facilitant la mise en œuvre du programme "Grande muraille verte" et

pendant laquelle seront lancées un certain nombre d'activités dans quelques pays pilotes, et une deuxième phase de mise en œuvre qui pourrait s'étendre sur une période plus longue divisée en phases de dix ans.

L'initiative de la "Grande muraille verte pour le Sahel et le Sahara" vise les écosystèmes arides du Sahara et du Sahel et porte sur la problématique de la gestion durable des sols (y compris les trois éléments interdépendants que sont la désertification, le changement climatique et la déforestation). Cette initiative ne devrait pas être considérée comme un programme distinct et nouveau, mais plutôt comme une plateforme concertée qui permet d'établir des liens entre le développement durable, la réduction de la pauvreté et la gestion intégrée des terres. L'objectif de cette action prioritaire est d'aider les pays associés à l'IGMVSS à élaborer leur plans d'action nationaux, de soutenir l'élaboration de programmes transfrontières et de contribuer au développement des capacités des organisations sous-régionales telles que l'IGAD, l'UMA, la CEDEAO, le CILSS et la CEN-SAD.

## Activités

- Soutenir l'élaboration d'une stratégie régionale harmonisée pour mettre en œuvre l'IGMVSS et mobiliser les ressources à cette fin.
- Soutenir la formulation concertée de programmes nationaux de mise en œuvre de l'IGMVSS;
- Soutenir la sélection et la mise au point de projets transfrontières.
- Élaborer un programme de renforcement des capacités des divers acteurs associés à la réalisation de la Grande muraille verte (en particulier pour la planification et la coordination de l'initiative au niveau régional).
- Développer et gérer un réseau et une plateforme d'échange d'informations afin de renforcer les connaissances communes dont disposent les différents acteurs de l'IGMVSS.
- Soutenir la mise en œuvre de l'IGMVSS et cerner clairement les problèmes et les domaines pour lesquels il est nécessaire d'agir au niveau transfrontière et d'assurer une coordination. Formuler treize plans d'action nationaux<sup>6</sup>.

---

6 Il existe un projet de la FAO qui prévoit l'élaboration de cinq plans d'action nationaux, à savoir ceux du Tchad, de Djibouti, de l'Éthiopie, du Niger et du Mali. Un projet complémentaire de l'UE vise à élaborer huit autres plans d'action nationaux pour les pays suivants: Sénégal, Gambie, Mauritanie, Burkina Faso, Nigeria, Soudan, Algérie et Égypte.

## Résultats escomptés

La première phase débouchera sur l'élaboration d'un programme de financement de plus grande ampleur pour mettre en œuvre les actions définies.

- Les plans d'action nationaux des pays concernés sont mis au point.
- Les programmes transfrontières sont définis et mis en œuvre.
- Les organisations sous-régionales, telles que l'IGAD, l'UMA, le CILSS et la CEN-SAD, sont mieux à même de cerner clairement les problèmes et les domaines pour lesquels il est nécessaire d'agir au niveau transfrontière et d'assurer la coordination de ces actions.

## Principaux acteurs concernés

États de l'UE et États africains membres du partenariat et autres partenaires du développement, Commission de l'UA et Commission européenne, FAO, CEN-SAD, CEDEAO, IGAD, UMA, CILSS, OSS et centres d'excellence régionaux, points de contact nationaux pour l'IGMVSS, experts de la société civile travaillant dans ce domaine, y compris associations d'agriculteurs et de femmes.

## ACTION PRIORITAIRE 2 : CLIMDEV ET SERVICES D'INFORMATION CLIMATIQUE UTILISANT DES DONNÉES D'OBSERVATION DE LA TERRE

Le programme CLIMDEV Afrique (Le climat au service du développement en Afrique) est une initiative conjointe de la Commission de l'Union africaine, de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA) et de la Banque africaine de développement (BAD), dont l'objectif est de trouver les moyens de remédier à l'insuffisance, dans le domaine climatique, des données, analyses et possibilités de solution dont ont besoin les responsables et décideurs à tous les niveaux. Le projet bénéficie du soutien de divers États membres de l'UE ainsi que de la Commission européenne par l'intermédiaire de l'AMCC, de la Commission de l'UA, de la CEA et de la BAD, et est actuellement en cours de réalisation.

Les partenaires africains comme européens s'efforcent de mettre en place en Afrique de bonnes bases pour faire face au changement climatique, en s'appuyant sur des infrastructures scientifiques et d'observation fiables, en permettant de solides partenariats entre les institutions publiques, le secteur privé, la société civile et les communautés vulnérables, et en mettant en place des cadres de connaissances et en renforçant ceux qui existent afin d'étayer la prise de décision et de coordonner

les mesures nécessaires. De la même manière, le programme AMESD a contribué à la création des infrastructures nécessaires pour les services d'information climatologique.

### **Activités (CLIMDEV)**

- Continuer de rendre opérationnel le fonds CLIMDEV géré par la Banque africaine de développement.
- Soutenir l'opérationnalisation du Centre africain de politique climatique, le centre de capacités de CLIMDEV.
- Soutenir la capacité de coordination de la Commission de l'UA en matière de changement climatique et de désertification.
- Contribuer à la mise en place au niveau du continent africain d'un cadre cohérent de coordination des activités dans le domaine climatique, doté d'une importante fonction de renforcement des capacités.

### **Résultats escomptés**

- Le Centre africain de politique climatique est pleinement opérationnel.
- Le fonds spécial CLIMDEV géré par la Banque africaine de développement est pleinement opérationnel.
- Renforcement de la capacité de coordination de la Commission de l'UA en matière de changement climatique et de désertification.
- Approche stratégique cohérente à l'échelle du continent africain en matière de changement climatique.
- La structure de CLIMDEV devrait faciliter le lancement d'autres initiatives telles que l'accès au mécanisme pour un développement propre (MDP) et le renforcement des capacités en ce qui concerne l'accès aux marchés du carbone.

### **Principaux acteurs concernés**

Commission de l'UA, CE, CER, CEA, centre d'excellence régionaux, États de l'UE et États africains membres du partenariat, experts de la société civile travaillant dans ce domaine.

### **Activités (AMESD)**

Le projet AMESD (Surveillance de l'environnement en Afrique dans la perspective d'un développement durable) qui est actuellement mis en œuvre par la Commission de l'Union africaine (Phase I, 2007-2012) consiste à renforcer la capacité des institutions

africaines à utiliser les informations fondées sur l'observation de la terre par satellite pour prendre des décisions dans divers domaines liés à l'environnement soumis aux effets du changement climatique (agriculture, dégradation des sols, gestion de l'eau, etc.). Depuis sa création, le projet AMESD contribue de façon importante à la réalisation des objectifs du partenariat en général.

- Renforcer les capacités des pays africains en matière de surveillance opérationnelle du changement et de la variabilité climatiques, de la végétation, des ressources en eau, de la dégradation des sols, des émissions de dioxyde de carbone, etc., pour soutenir les processus décisionnels en la matière.
- Adopter une approche cohérente à l'échelle du continent africain, y compris dans les négociations internationales.
- Favoriser l'intégration et la formalisation au sein des processus de développement nationaux et régionaux des données fondées sur l'observation de la terre ainsi que des produits et services issus du projet AMESD.
- Soutenir les programmes pour l'après-AMESD (Phase II) dans le cadre du programme GMES (surveillance mondiale pour l'environnement et la sécurité) Afrique, adopté dans la déclaration de Ouagadougou en septembre 2010.

### **Résultats escomptés**

- Amélioration de la quantité et de la qualité des données d'observation de la terre.
- Amélioration de la prise de décision par les principaux décideurs.
- Affirmation du rôle des cinq centres de mise en œuvre régionaux et des réseaux régionaux associés et développement d'infrastructures permettant la surveillance de l'environnement et le renforcement de la capacité des pays africains à mettre les données d'observation de la terre au service des décideurs au niveau du continent et au niveau régional.

### **Principaux acteurs concernés**

Commission de l'UA, CE, CER, CEA, OMM, EUMETSAT, PNUE, États de l'UE et États africains membres du partenariat, experts de la société civile travaillant dans ce domaine, centres de mise en œuvre régionaux.

## ACTION PRIORITAIRE 3 : RENFORCER L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le renforcement des mesures d'adaptation au changement climatique est une des premières priorités de l'Alliance mondiale pour la lutte contre le changement climatique (AMCC), qui a été lancée à la fin de 2007 en marge des négociations sur le changement climatique menées à Bali dans le cadre des Nations unies. Cette initiative vise à renforcer le dialogue sur la stratégie à adopter menée par l'UE et les pays en développement les plus touchés par le changement climatique et à intensifier la coopération financière et technique. L'aide à l'adaptation s'appuie sur les programmes nationaux d'adaptation au changement climatique ou sur des programmes similaires lorsqu'il en existe et elle porte plus particulièrement sur les améliorations dans le domaine agricole et sur la gestion de l'eau. Une attention particulière est accordée à l'intégration de l'adaptation dans des stratégies de développement plus vastes. Outre l'adaptation, l'AMCC concourt également au renforcement des capacités en vue des négociations sur le climat, à réduire la déforestation et à renforcer la participation au marché du carbone.

En 2008-2009, l'AMCC est entrée dans sa phase de mise en œuvre. Les travaux en cours en Afrique bénéficient d'une aide de 21 millions d'euros réservée à six pays africains : la Tanzanie, le Mali, Maurice, le Rwanda, le Sénégal et les Seychelles. Les travaux de programmation en sont à un stade avancé pour deux autres pays africains : le Mozambique et l'Éthiopie, et quatre autres pays devraient bientôt s'y ajouter. En 2009, un programme régional de soutien à l'AMCC a été arrêté dans le cadre de l'enveloppe intra-ACP du 10ème Fonds européen de développement, qui couvre a) une aide de 8 millions d'euros en faveur de CLIMDEV et du renforcement des capacités du Département de l'économie rurale et de l'agriculture (coordination de la lutte contre le changement climatique et la désertification) et b) un programme d'aide de 8 millions d'euros en faveur du COMESA et de la CEDEAO/du CILSS.

### Activités

- Mise en œuvre de l'Alliance mondiale pour la lutte contre le changement climatique de l'UE aux niveaux national et régional.
- Poursuite des activités selon les axes prioritaires suivants :
  - Adaptation aux effets du changement climatique dans les secteurs les plus concernés (agriculture, eau, etc.).
  - Réduction des émissions provenant de la déforestation.

- Amélioration de l'accès aux investissements grâce au mécanisme pour un développement propre.
- Capacité accrue à intégrer les défis liés au changement climatique dans les stratégies de développement nationales.
- Renforcement de la participation de la Commission de l'Union africaine à la mise en œuvre de l'AMCC en Afrique.

### **Résultats escomptés**

- L'adaptation au changement climatique est de plus en plus prise en compte dans les stratégies nationales de développement.
- Des interventions au titre de l'AMCC sont élaborées pour six à huit pays supplémentaires et la mise en œuvre démarre dans trois ou quatre pays.
- Renforcement de la capacité du COMESA et de la CEDEAO à gérer l'adaptation au changement climatique.

### **Principaux acteurs concernés**

États africains membres du partenariat et États membres de l'UE, Commission européenne, Commission de l'UA, partenaires dans le domaine du développement, communautés économiques régionales, experts des organisations de la société civile travaillant dans ce domaine.

## **ACTION PRIORITAIRE 4 : LUTTE CONTRE LA DÉFORESTATION**

Des progrès ont été accomplis dans les négociations au titre de la CCNUCC sur la question de la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts (REDD-plus). Dans le cadre du suivi de la conférence de Copenhague se sont déroulées les conférences de Paris et d'Oslo (février et mai 2010 respectivement), qui ont débouché sur la création du Partenariat REDD+ auquel participent plus de soixante pays, dont les principaux pays à couvert forestier d'Afrique.

L'objectif essentiel de ce partenariat est de contribuer à la lutte mondiale contre le changement climatique en servant de plate-forme provisoire pour intensifier les actions et le financement REDD+. Il soutiendra le processus de la CCNUCC et y contribuera. Il encouragera également la transparence autour des initiatives de financement internationales visant à réduire la déforestation et la dégradation des forêts tropicales. Au niveau mondial, environ 4 milliards de dollars américains seront dégagés pour prendre des mesures de réduction des émissions de gaz à

effet de serre provenant de la déforestation et de la dégradation des forêts dans les pays en développement, et les partenaires ont fait part de leur volonté d'accroître considérablement l'aide financière après 2012.

L'amélioration de la gouvernance des forêts est un élément essentiel pour réduire les émissions provenant de la déforestation. Il est donc important de tirer parti des synergies entre l'initiative FLEGT (application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux) et REDD+, ainsi que des liens avec une gestion durable des forêts.

La lutte contre la déforestation, qui est également un aspect de l'IGMVSS (en vue combattre la progression de la désertification), pourrait être mise en œuvre dans les pays africains qui ne sont pas déjà couverts par cette initiative.

### **Activités**

- Favoriser les mesures qui permettraient aux projets africains de remplir les conditions applicables aux projets REDD+ ; contribuer à définir et à mettre en œuvre des projets pilotes en Afrique.
- Poursuivre les négociations dans le cadre de FLEGT avec les principaux pays à couvert forestier d'Afrique.
- Souligner et renforcer les liens entre REDD+ et FLEGT en Afrique.

### **Résultats escomptés**

- Que l'Afrique soit un partenaire actif dans le partenariat provisoire REDD+ et qu'elle bénéficie du financement au titre de REDD+ en proportion de l'ampleur des problèmes de déforestation et de dégradation des forêts auxquels le continent est confronté.
- Conclure les négociations sur FLEGT dans plusieurs pays.
- Garantir la cohérence entre les initiatives au titre de REDD+ et de FLEGT dans les pays concernés.

### **Principaux acteurs concernés**

Commission de l'UA et Commission européenne, pays européens et africains membres du partenariat, CER, PNUD, PNUE, Banque mondiale, Banque africaine de développement et banques de développement régionales.

## **ACTION PRIORITAIRE 5 : RENFORCER LA CAPACITÉ DE NÉGOCIATION DES NÉGOCIATEURS AFRICAINS Y COMPRIS AU SEIN DU CADRE DES NATIONS UNIES QUE CONSTITUENT LA CONVENTION-CADRE SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (CCNUCC) ET LE PROTOCOLE DE KYOTO**

La complexité des négociations sur le climat suppose que les pays participants disposent de tout un ensemble de compétences. L'insuffisance des capacités de négociation est l'une des contraintes qui pèsent sur les pays d'Afrique dans le cadre de la CCNUCC. Un certain nombre d'initiatives, dont l'Alliance mondiale pour la lutte contre le changement climatique, prévoient une formation pour mettre à niveau les capacités de négociation dans le domaine climatique.

### **Activités**

- Offrir aux négociateurs africains la possibilité d'être formés aux négociations sur le changement climatique, éventuellement en liaison avec des universités.
- Fournir une formation de courte ou de longue durée en vue de l'acquisition d'une expérience pratique dans les services de l'UE chargés de l'environnement ou dans les institutions climatiques basées en Afrique, par exemple le Centre africain pour les applications de la météorologie au développement (ACMAD), le Centre de prévision et d'applications climatologiques (ICPAC) relevant de l'IGAD, le centre AGRHYMET, le Centre de suivi de la sécheresse relevant de la SADC, le centre RECTAS, etc.
- Sélectionner certains pays africains, représentant les cinq régions et les CER, notamment des pays participant aux négociations internationales qui ont besoin de constituer ou de renforcer leurs capacités dans les domaines concernés.

### **Résultats escomptés**

Renforcement des capacités des négociateurs africains dans les négociations au titre de la CCNUCC et du protocole de Kyoto.

### **Principaux acteurs concernés**

Commission européenne, Commission de l'Union africaine, pays africains sélectionnés, CER et institutions climatiques basées en Afrique.

## ACTION PRIORITAIRE 6 : RÉDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHE

L'adaptation au changement climatique et la réduction des risques de catastrophe sont étroitement liées, toutes deux ayant pour objectif de réduire la vulnérabilité des populations. Les catastrophes liées au climat qui frappent le continent africain sont en augmentation. Dans le cadre des discussions en cours, les deux commissions examinent les domaines prioritaires en vue d'aider l'Afrique conformément au programme d'action relatif à la mise en œuvre de la stratégie régionale de réduction des risques de catastrophe (2006-2015). Cette discussion s'inscrit dans le cadre de la stratégie de réduction des risques de catastrophe de l'UE en faveur des pays en développement.

### Activités

- Aider les États africains membres du partenariat et les CER à créer des plateformes nationales multisectorielles en matière de réduction des risques de catastrophe.
- Soutenir les travaux préparatoires de renforcement des capacités nationales et régionales permettant d'atténuer l'exposition aux catastrophes.
- Soutenir la création de cinq centres d'excellence régionaux consacrés à la réduction des risques de catastrophe ainsi que leurs réseaux.

### Résultats escomptés

- La réduction des risques de catastrophe devient une priorité régionale, sous-régionale et nationale, pour laquelle sont prévus des cadres institutionnels solides, des ressources suffisantes et à laquelle participent les diverses parties intéressées.
- Les institutions chargées de la réduction des risques de catastrophe possèdent l'autorité et les capacités requises pour assurer la coordination entre les secteurs concernés et entre le niveau national et le niveau local.

### Principaux acteurs concernés

États de l'UE et États africains membres du partenariat, Commission européenne, Commission de l'UA, NEPAD, CER, experts de la société civile travaillant dans ce domaine.

## **ACTION PRIORITAIRE 7 : INITIATIVES VISANT À PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ**

La bonne santé des écosystèmes et de la biodiversité est essentielle pour assurer la subsistance et la sécurité alimentaire des populations africaines. Le succès de la conclusion du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique (CDB) contribuera à un partage équitable des avantages que l'on peut tirer des écosystèmes. La préservation des écosystèmes contribue également à l'adaptation au changement climatique et à la réduction de la déforestation. Lors de la conférence de Nagoya, de nouveaux objectifs ont également été définis pour les zones protégées.

### **Activités**

- Mieux comprendre l'économie des services écosystémiques et de la biodiversité.
- Promouvoir l'intégration des cadres en matière de biodiversité dans les processus de développement et de planification nationaux.
- Aider les pays africains à mettre en œuvre le Protocole sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages et à réaliser les objectifs concernant les zones protégées.
- Promouvoir la participation de la Commission de l'UA aux processus de la Convention sur la diversité biologique et son adhésion éventuelle à cette convention.
- Aider la Commission de l'UA à coordonner les négociateurs africains actifs dans le domaine de la biodiversité et dans les enceintes régionales, continentales et mondiales.

### **Résultats escomptés**

- Meilleure compréhension de l'importance économique des écosystèmes et de la biodiversité.
- Intégration des cadres et programmes en matière de biodiversité dans les processus de développement et de planification nationaux.
- Amélioration de la capacité à gérer le Protocole sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages et les objectifs relatifs aux zones protégées.

- Participation accrue de la Commission de l'UA aux processus de la CDB.
- Renforcement du soutien aux négociateurs africains en matière de biodiversité.

### **Principaux acteurs concernés**

Union européenne et États africains, CER, PNUE, Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE), négociateurs africains.

## **III. Suggestions spécifiques en vue d'améliorer le fonctionnement du partenariat sur le changement climatique**

- Encourager une participation accrue des États africains et des États de l'UE au partenariat sur le changement climatique.
- Renforcer les liens entre le partenariat et diverses conférences climatiques internationales, continentales et régionales, entre autres la CCNUCC, la Conférence des chefs d'État africains sur les changements climatiques (CAHOSCC) et la CMAE, par exemple dans la perspective des conférences qui se tiendront dans le cadre de la CCNUCC à Cancun et en Afrique du Sud en décembre 2010 et en 2011 respectivement ; publier sur le site Internet du partenariat Afrique-UE les événements organisés en marge de la CCNUCC qui ont un lien avec les priorités du partenariat sur le changement climatique et vice-versa.
- Veiller à ce que les réunions tenues dans le cadre du partenariat bénéficient d'un soutien et de ressources spécifiques afin d'améliorer leur déroulement. Cela englobe des services d'interprétation, de traduction et de secrétariat afin de garantir une véritable participation de toutes les parties concernées et de renforcer cette participation, et afin d'encourager la représentation sous-régionale.
- Organiser chaque mois des réunions de «mise à jour» grâce à des vidéoconférences réunissant les co-présidents des groupes d'experts mixtes, la CE, la Commission de l'UA, la mission permanente de l'UA auprès de l'UE et la délégation de l'UE auprès de l'UA afin de favoriser une circulation régulière d'informations.

- Renforcer et diversifier les mécanismes de mobilisation des ressources, et notamment traduire les promesses de financements multilatéraux et bilatéraux en actions concrètes.
- Promouvoir la coordination et l'échange d'informations entre les parties intéressées afin de renforcer l'efficacité de l'aide.
- Renforcer les synergies avec les partenariats entre l'Afrique et l'UE qui ont un lien avec le changement climatique, comme ceux sur l'énergie, les migrations, la paix et la sécurité, la science, la société de l'information et l'espace, et les OMD.
- Garantir une participation régulière des représentants des CER, de l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, de la CEA et des institutions financières régionales telles que la BAD et d'autres organisations régionales et panafricaines, y compris les institutions climatiques basées en Afrique comme le Centre africain pour les applications de la météorologie au développement (ACMAD), le Centre de prévision et d'applications climatologiques (ICPAC) relevant de l'IGAD, le centre AGRHYMET, le Centre de suivi de la sécheresse relevant de la SADC, le centre RECTAS, etc. Les milieux de la recherche et le secteur privé doivent également être davantage associés.
- Intégrer les travaux et les objectifs du partenariat Afrique-UE sur l'eau et l'assainissement lancé à Johannesburg en 2002, en coordination avec d'autres partenariats et le groupe de travail Afrique de l'initiative de l'UE pour l'eau et en s'appuyant sur les engagements pris dans la déclaration de Charm El-Cheikh de 2008.
- Établir des liens avec les diverses activités des parties intéressées susceptibles d'enrichir les travaux du partenariat et renforcer encore les synergies avec ces activités.

# PARTENARIAT SUR LES MIGRATIONS, LA MOBILITÉ ET L'EMPLOI



## Aperçu

Le partenariat sur les migrations, la mobilité et l'emploi vise à faire face de manière globale, et dans l'intérêt de tous les partenaires, aux problèmes qui se posent sur le plan des migrations et de l'emploi ; en attachant une attention toute particulière à la création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité pour l'Afrique, aux mesures propres à faciliter la mobilité et la libre circulation des personnes en Afrique et dans l'UE, à une meilleure gestion des migrations légales entre les deux continents, à la nécessité de s'attaquer aux causes profondes des migrations et des flux de réfugiés, aux conditions d'emploi et à l'accès à celui-ci, au traitement équitable de tous les migrants en vertu du droit international applicable, à la recherche de solutions concrètes aux problèmes que posent les flux de migration illégale et le trafic des êtres humains ; ce partenariat vise également à faire en sorte que les migrations et la mobilité concourent au développement. Toutes ces orientations devraient être appréhendées de manière équilibrée et globale. Ces objectifs étaient déjà ceux qui avaient été arrêtés dans le plan d'action 2008-2010 et continueront également à guider le présent partenariat dans le cadre du plan d'action 2011-2013.

À la suite du sommet de Lisbonne, en décembre 2007, le dialogue et la coopération entre l'Afrique et l'UE sur les migrations, la mobilité et l'emploi se sont intensifiés. Les résultats concrets sont cependant inégaux et dispersés, sont en grande partie tributaires des intérêts politiques et des capacités institutionnelles des États concernés d'Afrique et de l'UE. Tant en Afrique que dans l'UE, les compétences et les responsabilités pour les politiques de migration et d'emploi sont toujours largement aux mains des autorités nationales et les dimensions régionale et continentale, certes reconnues, ne sont pas encore prises en compte.

## I. Objectifs généraux

Le nouveau plan d'action renforcera encore le dialogue et la coopération que les pays d'origine, de transit et de destination ont mis en place aux niveaux interrégional,

continental et intercontinental dans le domaine des migrations, de la mobilité et de l'emploi. Par ailleurs, l'enseignement supérieur occupe une place plus visible dans ce partenariat et en fait davantage partie intégrante. Par le présent plan d'action, l'Afrique et l'UE réaffirment leur volonté de mettre en œuvre a) la déclaration faite en 2006 à l'issue de la conférence ministérielle de Tripoli sur les migrations et le développement, b) le plan d'action contre la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants, et c) la déclaration et le plan d'action de Ouagadougou sur l'emploi et la réduction de la pauvreté en Afrique.

Le nouveau plan d'action comportera deux volets principaux - améliorer le dialogue et concevoir et mettre en œuvre des initiatives concrètes - qui couvriront tous deux à la fois la dimension interrégionale au niveau du continent et la dimension intercontinentale du partenariat.

Le défi majeur pour la période 2011-2013 sera de renforcer et d'enrichir encore, entre les deux continents, le dialogue politique et stratégique concernant les migrations, la mobilité et l'emploi, ainsi que les questions touchant à l'enseignement supérieur, tout en couvrant les dialogues et la coopération qui existent aux niveaux national et régional.

Dans le domaine des migrations et de la mobilité, ce dialogue s'inspirera de la stratégie commune Afrique-UE arrêtée à Lisbonne en décembre 2007, de la déclaration faite en 2006 à l'issue de la conférence ministérielle de Tripoli sur les migrations et le développement, du plan d'action UE Afrique contre la traite des êtres humains, en particulier des femmes et des enfants, ainsi que de la déclaration et du plan d'action de Ouagadougou, de 2004, sur l'emploi et la réduction de la pauvreté en Afrique.

Pour la période 2011-2013, l'ordre du jour du dialogue que mèneront l'Afrique et l'UE sur ces sujets sera complet et équilibré et tiendra compte des préoccupations des pays d'origine, de transit et de destination. Il portera notamment sur les sujets suivants :

- a) les diasporas, les envois de fonds, la fuite des cerveaux, les droits des migrants, les conséquences sociales de la migration ;
- b) la migration légale, y compris la migration circulaire, la mobilité, les problèmes de visas ;
- c) la migration illégale, la traite des êtres humains, les filières d'immigration clandestine, la réadmission et le retour ; et
- d) les réfugiés, l'asile et leur protection.

Les deux parties approfondiront, dans le cadre de ce partenariat ainsi que dans d'autres enceintes appropriées, le dialogue politique qu'elles mènent sur les droits de l'homme, y compris sur les droits sociaux, économiques et culturels des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile. Dans le cadre de ce dialogue, les deux parties procéderont notamment à un échange de vues portant sur les enseignements tirés et les bonnes pratiques adoptées en ce qui concerne la mise en œuvre des instruments existants, tels que la Convention de l'OUA sur les réfugiés, signée en 1969, la Convention de Genève relative au statut des réfugiés, signée en 1951, et son protocole de 1967, la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique, adoptée en 2009, ainsi que d'autres instruments pertinents dans les domaines des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Au cours de ce dialogue, les parties s'intéresseront aussi aux questions liées au commerce du sexe, au tourisme sexuel et à la main-d'œuvre bon marché. Le dialogue en matière de visas portera sur les conditions et procédures de délivrance des visas, et sur les mesures à prendre pour faciliter la mobilité pour des raisons commerciales, professionnelles et scolaires.

Dans le domaine de l'emploi, le dialogue sera axé sur les stratégies et les initiatives visant à créer des emplois et à assurer une croissance durable et inclusive, eu égard au rôle des différents acteurs concernés, y compris les partenaires sociaux et le secteur privé. Il portera aussi sur les questions liées à la mise en œuvre du plan d'action de Ouagadougou et du programme mondial pour un travail décent, un accent particulier étant mis sur la création d'emplois plus nombreux, plus productifs et de meilleure qualité en Afrique et sur l'articulation avec la protection sociale ainsi qu'avec l'économie informelle et sociale.

En prise directe avec les stratégies sur l'emploi, la mobilité et la valorisation de la fuite des cerveaux, les parties étendront leur dialogue au domaine de l'enseignement supérieur. Elles étudieront entre autres les moyens de concourir à la mobilité des étudiants et des chercheurs et à l'aboutissement des processus africains d'harmonisation de l'enseignement supérieur.

Le dialogue sur tous ces sujets s'articulera plus particulièrement sur la question de savoir comment on pourra accroître la cohérence et la synergie entre les migrations, la mobilité, l'emploi, les politiques d'éducation et les stratégies de développement/ de réduction de la pauvreté.

Le processus de dialogue devrait déboucher sur des propositions d'actions concrètes qui pourront être ajoutées au plan d'action dans les années à venir.

## II. Initiatives et activités particulières

Le deuxième volet du plan d'action 2011-2013 comprend un certain nombre d'actions concrètes, dont certaines ont déjà été engagées ou lancées au titre du plan d'action 2008-2010 et atteindront leur phase de mise en œuvre au cours du prochain plan d'action. Plusieurs des initiatives en matière d'emploi qui ont été identifiées et examinées lors de l'atelier CUA-CE, tenu à Dakar en juin 2010, sur l'emploi, la protection sociale et le travail décent en Afrique, inspireront les initiatives pertinentes en matière d'emploi qui seront menées dans le cadre du présent plan d'action.

À l'heure qu'il est, les initiatives ci-après sont envisagées pour le plan d'action 2011-2013<sup>7</sup>.

1. **Facilitation du dialogue** – Pour organiser et faciliter le dialogue entre l'Afrique et l'UE, un projet de 3 millions d'euros a été lancé en 2010. Ce projet comprendra l'organisation d'ateliers et de réunions, l'échange d'informations et le renforcement des capacités. Il est mis en œuvre par un consortium de trois organisations (ICMPD, IDEP, FIIAPP), sous la responsabilité d'un comité de pilotage conduit par la CUA et la CE, le groupe d'experts mixtes jouant un rôle consultatif.
2. **Institut africain des envois de fonds** – La phase préparatoire du projet (volets technique et consultatif), qui vise à stimuler une réflexion structurée et approfondie sur tous les aspects de la mise en place prévue de l'Institut africain des envois de fonds (ARI), a démarré en 2010. Elle est mise en œuvre par la Banque mondiale, en association avec la CUA et la CE, ainsi qu'avec l'OIM et la BAD. Le comité de pilotage qui a été mis en place est présidé par la CUA. Le processus préparatoire comprendra des consultations, des recherches, le renforcement des capacités et le travail en réseau. Le but est que l'institut, une fois mis en place, facilite le fonctionnement d'un mécanisme d'envoi de fonds plus facile, plus sûr et plus productif, qui tienne pleinement compte des caractéristiques propres aux pays africains.

---

7 Une fiche a été élaborée pour chaque initiative, précisant ses objectifs, les activités, le financement et les acteurs concernés.

3. **Initiative contre la traite des êtres humains** – La CUA, en partenariat avec la CE, aidera les communautés économiques régionales (CER) à développer et à mettre en œuvre des plans d'action régionaux pour renforcer la prévention, la protection des victimes et la poursuite des trafiquants d'êtres humains, conformément au plan d'action de Ouagadougou et à l'initiative UA.COMMIT, qui couvrent les pays d'origine, de transit et de destination. Par ailleurs, un mécanisme de suivi et d'évaluation sera conçu et établi au niveau régional pour mesurer la mise en œuvre et les effets, ainsi que pour contribuer à l'identification des meilleures pratiques pour le continent africain.
4. **Initiative de mobilisation de la diaspora** – Les partenaires établiront un cadre de coopération Afrique-UE avec la diaspora, dans l'objectif d'engager la diaspora en Europe dans le développement de l'Afrique, de développer les capacités et de transférer des compétences, des connaissances et des technologies de la diaspora vers le continent africain. Ce cadre de coopération sera fondé sur l'initiative de l'UA en faveur de la diaspora et permettra de dégager des synergies entre les programmes suivants: a) cartographie de la diaspora africaine dans le monde (un programme de la CUA et de la Banque mondiale), b) développement des capacités des ministères de la diaspora en Afrique (NL/DE), c) plate-forme paneuropéenne de la diaspora africaine pour le développement.  
Les actions prioritaires qui seront élaborées sont : 1) une cartographie des organisations de la diaspora africaine dans l'UE, 2) des programmes axés sur des besoins particuliers dans certains secteurs, par exemple un réseau de travailleurs de la santé appartenant à la diaspora, 3) la création d'un réseau régional de l'UA sur les diasporas africaines en Europe.
5. **Observatoire des migrations** – L'Observatoire des migrations ACP créera un réseau de centres de recherche et de chercheurs qui fournira aux décideurs politiques, à la société civile et au grand public des données fiables et homogènes sur les migrations. Pour réaliser cet objectif, il pourra établir des liens avec d'autres observatoires actifs dans les domaines visés. Il gèrera un site web et publiera des études et documents. Il servira en outre de plate-forme d'échange pour les études et l'expertise sur les migrations. Cette initiative a été lancée en octobre 2010 et pourrait servir de point de départ pour développer à l'avenir des activités à l'échelle de tout le continent africain.
6. **Initiative pour un travail décent pour tous** – La CUA et la Commission européenne vont lancer un projet commun visant à étendre la couverture de la protection sociale, en particulier dans l'économie informelle. Les deux commissions organiseront un événement afin de permettre un échange

d'expériences entre les experts compétents et d'autres acteurs importants, y compris des représentants des gouvernements, du secteur privé, des partenaires sociaux, de la société civile et des organisations internationales. Par ailleurs, le programme de l'UA visant à moderniser l'économie informelle en Afrique et l'Agenda pour la productivité en Afrique continueront à soutenir le dialogue à plusieurs niveaux et l'élaboration d'initiatives dans le domaine de l'économie informelle (intégration de l'économie informelle, responsabilisation et dialogue social, amélioration de la productivité, gestion des connaissances et des bases de données, etc.). Il se peut que des pays d'Asie et d'Amérique latine soient invités à participer à ce dialogue.

7. ***Gouvernance du marché du travail et développement des capacités*** – Cette initiative vise à renforcer les capacités des institutions du marché du travail en Afrique de manière à ce qu'elles puissent pleinement jouer leur rôle dans le développement socioéconomique du continent. Elle s'adressera aux services publics de l'emploi et aux administrations du travail. Elle aura pour objectif d'harmoniser et de coordonner les systèmes d'information sur le marché du travail (en liaison également avec le réseau des observatoires de l'emploi et de l'EFTP<sup>8</sup> en cours de mise en œuvre dans les pays africains). Un soutien sera apporté aux niveaux national, régional et continental. Cette initiative vise en outre à cartographier les compétences nécessaires et les compétences disponibles à ces mêmes niveaux, à recenser les pénuries en la matière et à travailler à l'amélioration des perspectives d'emploi et de l'employabilité.
8. ***Forums régionaux et subrégionaux sur l'emploi, le travail, la protection sociale et la migration du travail*** – En coopération avec les CER, les forums seront renforcés pour permettre la tenue de consultations sur des questions thématiques d'intérêt commun et pour contribuer à améliorer le fonctionnement du marché du travail, en appuyant les processus d'harmonisation des cadres en matière de protection du travail et de protection sociale au niveau régional. Par ailleurs, les partenaires mettront en place une plate-forme pour le dialogue social entre l'Union africaine et l'Union européenne qui prévoira une représentation effective de tous les acteurs concernés, y compris des acteurs non gouvernementaux tels que des représentants de la société civile, le secteur privé, les syndicats et des parlementaires, l'accent étant mis plus particulièrement sur l'économie informelle.

9. **Accès aux financements et aux garanties** – L'Union européenne et l'Afrique intensifieront leur coopération dans le domaine de la création d'emplois, en se fondant sur la déclaration et le plan d'action de Ouagadougou sur l'emploi et la réduction de la pauvreté en Afrique, tous deux adoptés en 2004. On veillera tout particulièrement à améliorer l'accès aux services financiers pour les personnes les plus pauvres et les plus défavorisées, en soutenant le secteur de la microfinance et en améliorant l'accès des petites et moyennes entreprises (PME) au financement à long terme.
- Une des initiatives dans ce sens est la mise en place progressive du Fonds africain de garantie (FAG), soutenu par la Banque africaine de développement (BAD), le Danemark et l'Espagne. L'accès aux financements et aux garanties sera développé compte tenu des mécanismes de garantie existants, y compris au niveau régional et en étroite coopération avec d'autres donateurs ainsi qu'avec la Banque européenne d'investissement (BEI). On explorera de manière systématique les possibilités de cogarantir des portefeuilles de prêts au bénéfice des PME en Afrique.
10. **Programme Nyerere** – Ce programme a été lancé par la CUA en 2005. Il vise à contribuer au développement à un niveau élevé des ressources humaines africaines et à les inciter à rester sur le continent ; il concourt à la mobilité universitaire en Afrique et à atténuer ainsi les effets de la fuite des cerveaux. Lancé en novembre 2010, ce programme de bourses d'étude octroie à des étudiants, des universitaires et des membres du personnel académique africains des bourses pour qu'ils puissent faire un master ou un doctorat et permet des échanges de membres du personnel académique et administratif des universités. Au total, sur l'ensemble des cinq sessions de sélection successives, plus de 2 000 participants devraient pouvoir bénéficier de ce programme.
11. **Université panafricaine** – L'université panafricaine est un projet de l'Union africaine, qui vise à illustrer l'excellence, l'intérêt et la compétitivité internationale de l'enseignement supérieur et de la recherche en Afrique. Il s'agit d'un réseau d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche africains, avec des pôles thématiques dans chacune des cinq régions géographiques de l'Afrique (orientale, occidentale, centrale, australe et du Nord). Les quatre premiers instituts thématiques devraient être lancés en 2011.

12. **Harmonisation des programmes d'enseignement supérieur en Afrique et projet «Tuning»** – Cette initiative vise à faire le bilan de l'état de mise en œuvre de la reconnaissance mutuelle des diplômes et qualifications de l'enseignement supérieur en Afrique. Il faudra à cet égard évaluer l'utilité d'adopter l'approche européenne fondée sur le projet «Tuning»<sup>9</sup>. L'initiative comprend la mise en œuvre du mécanisme africain d'évaluation de la qualité, la popularisation de la convention d'Arusha révisée et la mise au point d'une feuille de route pour l'harmonisation de l'enseignement supérieur en Afrique. Une phase pilote portant sur les perspectives qu'offre le recours à cette approche fondée sur le projet «Tuning» devrait commencer en 2011.

L'ensemble des initiatives évoquées ci-dessus pourront être étoffées et renforcées au fil de la mise en œuvre du présent plan d'action. Les partenaires pourraient définir et arrêter conjointement d'autres initiatives pendant toute la période de validité du plan d'action pour répondre à des besoins particuliers.

Pour ce qui est du financement de ces initiatives, le partenariat continuera à s'appuyer sur les ressources disponibles auprès de l'UE, de l'UA ainsi que d'États africains ou de l'UE. Les partenaires conviennent de s'efforcer d'accroître la visibilité, la transparence et l'accessibilité de ces fonds, y compris par une coordination renforcée dans le cadre du présent partenariat sur les migrations, la mobilité et l'emploi (MME). Les deux commissions achèveront l'étude de faisabilité portant sur la création du fonds prévu dans la déclaration finale faite à l'issue de la conférence ministérielle de Tripoli sur les migrations et le développement, en novembre 2006.

Le groupe conjoint d'experts suivra la mise en œuvre du présent plan l'action et évaluera les progrès accomplis dans ce cadre.

---

9 Le projet «Tuning» est une méthode qui permet aux universités de comprendre et d'affiner leurs programmes d'étude et de les rendre comparables au plan international. Il s'intéresse aux compétences générales ou aptitudes transférables d'une discipline, aux compétences spécifiques, aux acquis d'apprentissage, aux crédits, aux méthodes d'apprentissage, d'enseignement et d'évaluation, à l'assurance qualité et à l'employabilité.

# PARTENARIAT POUR LA SCIENCE, LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION ET L'ESPACE



## I. Objectifs généraux

Ce partenariat réunit trois priorités pour la politique de développement, qui peuvent, seules ou associées les unes aux autres, contribuer à accélérer le développement socio-économique de l'Afrique : la science, la société de l'information et les applications spatiales. En renforçant leur coopération en vue de mettre en place des sociétés et des économies fondées sur la connaissance, l'Afrique et l'UE reconnaissent que :

- Le développement de la science, de la technologie et de l'innovation, ainsi que la diffusion de l'ère numérique à toutes les couches de la société sont des moteurs essentiels de la croissance socio-économique et du développement durable.
- La compétitivité au sein de l'économie mondiale repose de plus en plus sur la connaissance et l'utilisation des technologies modernes.
- La réalisation des OMD exige un effort global en vue de développer les capacités scientifiques et technologiques en Afrique et de permettre l'utilisation généralisée des TIC et des services connexes.

À cet égard, ce partenariat présente un caractère transversal, et contribue à la réalisation de tous les autres objectifs de développement. Pour une efficacité optimale, il devrait donc être mené en coordination étroite avec les autres partenariats relevant de la stratégie commune Afrique-UE (en particulier en ce qui concerne les infrastructures, le changement climatique, les migrations, la mobilité et l'emploi ainsi que les OMD). Il conviendrait par ailleurs de préciser plus clairement comment il s'articule avec l'appareil institutionnel formel qui régit les relations entre l'UE et l'Afrique.

## II. Initiatives et activités au titre du plan d'action 2011-2013 spécifiques à chaque domaine prioritaire

### ACTION PRIORITAIRE 1 : RENFORCEMENT DES CAPACITÉS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES EN VUE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION CONSOLIDÉ DE L'AFRIQUE POUR LA SCIENCE ET LA TECHNOLOGIE

**Objectifs :** Renforcer les capacités africaines dans le domaine de la science et de la technologie, en vue d'intensifier l'utilisation de la S & T et d'améliorer la coopération scientifique et technique.

#### Activités

- Sensibilisation à tous les niveaux (décideurs/gouvernement, parlement, acteurs locaux/collectivités locales, secteur privé, société civile) sur les possibilités qu'offre la S&T de contribuer au développement national, régional et panafricain et de relever les grands défis auxquels l'Afrique et l'Europe sont toutes deux confrontées.
- Consolider et mettre en œuvre les politiques nationales, régionales et panafricaines en matière de S & T de façon cohérente par rapport aux programmes régionaux ou continentaux de développement social et économique. Il conviendra à cette fin de soutenir l'objectif de l'UA consistant à élaborer un cadre africain pluriannuel pour la recherche, notamment par la mise en œuvre de l'initiative «Bourses africaines de recherche», et de fournir à la Commission de l'Union africaine (CUA) de l'expérience et de la capacité de gestion nécessaires.
- Renforcer la coopération de l'UE (Commission et États membres), en partenariat avec les CER (par l'intermédiaire d'un cadre bien défini avec l'UA), visant à intégrer la science et la technologie en vue d'un développement socio-économique durable et soutenir le renforcement des capacités dans ce domaine.
- Achever la formulation du projet Lighthouse intitulé *Science and Technology for the development of African Small and Medium Enterprises and Business Incubators network* («La science et la technologie au service du développement d'un réseau africain de PME et d'incubateurs d'entreprises») et rechercher les moyens de le financer en mobilisant d'autres instruments

financiers européens (CE, États membres, secteur privé et autorités locales) et africains au niveau national, régional et continental, ainsi que le secteur privé, les ONG et toute autre organisation intéressée.

- Étudier toutes les possibilités qu'a l'Afrique d'encourager la mise en place d'infrastructures de recherche de grande qualité au niveau régional et mondial.
- Mettre en place un mécanisme approprié afin de promouvoir un programme de retour des cerveaux en Afrique.
- Coopérer pour renforcer les capacités dans le domaine de la R&D et des politiques de R&D en Afrique et dans l'UE.
- Stimuler et soutenir la recherche collaborative dans les domaines visés par le plan d'action consolidé de l'Afrique pour la science et la technologie.  
À cette fin, il conviendra d'exploiter les possibilités des nouveaux programmes consacrés à l'élaboration de cadres de financement bi-régionaux.
- Les activités liées à la S&T seront mises en œuvre conformément au plan d'action consolidé, l'accent étant mis sur les grands défis que doivent relever l'Afrique et l'Europe. La priorité sera accordée aux initiatives stratégiques conjointes dans lesquelles le recours à la S & T devrait être particulièrement suivi d'effets, par exemple dans le domaine du changement climatique et de l'énergie, de l'agriculture durable et de la sécurité alimentaire ainsi que de la santé dans le monde (l'accent étant mis sur la santé maternelle et infantile et sur les maladies infectieuses). Des stratégies seront élaborées en vue de continuer d'adapter et d'ouvrir les instruments du 7ème PC aux scientifiques africains.
- Poursuivre le programme d'échange CUE-CUA, l'étendre aux États membres et y faire participer les CER, après l'élaboration d'une stratégie d'échange par la CUA-CE.
- S'employer à mettre en œuvre une coordination et une coopération actives avec les actions menées en liaison avec les universités afin de valoriser la S&T au sein des politiques nationales y compris en ce qui concerne le budget alloué à la science et à la recherche.
- Veiller à agir en coordination avec le nouveau dialogue stratégique de haut niveau entre l'UA et l'UE qui est proposé dans le domaine de la science et de la technologie.

## Résultats escomptés

- Renforcement des capacités scientifiques et techniques africaines et des capacités de l'UE à travailler aux côtés de l'Afrique en vue d'accroître la cohérence de la coopération.
- Amélioration de la formation, et par conséquent augmentation de la qualité et du nombre de scientifiques, de techniciens et d'ingénieurs africains et de l'UE.
- Amélioration des programmes de formation et d'échange destinés aux scientifiques, techniciens et ingénieurs africains et de l'UE.
- Intégration des questions liées à la science et à la technologie dans les programmes et projets sectoriels des CER, y compris les programmes indicatifs régionaux du FED.
- Amélioration de l'infrastructure et des installations de recherche et développement panafricaines.
- Dialogue stratégique de haut niveau mené activement entre l'UA et l'UE.
- Renforcement de la coopération scientifique et technique à tous les niveaux (bilatéral, bi-régional, bi-continental, au niveau des CER) dans les domaines clés du plan d'action consolidé.
- Renforcement de la capacité d'innovation des PME africaines et européennes.
- Développement de l'élaboration de politiques UA-UE fondées sur des éléments concrets dans le domaine de la STI, y compris soutien en faveur de l'observatoire africain de la science, de la technologie et de l'innovation (AOSTI).

## Principaux acteurs concernés

- Commission de l'UA/NEPAD, CER, États africains, Banque africaine de développement et blocs économiques associés.
- Commission européenne, BEI, États membres de l'UE et régions économiques associées.
- secteur privé, universités, instituts scientifiques et technologiques ainsi que centres de recherche associés.
- institutions financières internationales.
- Unesco, Commission économique pour l'Afrique (CEA) et autres agences des Nations unies.

## Financement

- Outils de financement spécifiques.
- 10ème FED, ICD, 7ème PC, IEVP, BEI, BAD.
- Contributions bilatérales des États membres de l'UE et de l'UA, des CER et des régions européennes ainsi que des autorités locales.
- Coopération multilatérale entre États membres, par exemple un groupe d'États membres africains et européens qui lancent et financent des projets communs d'intérêt mutuel.
- Secteur privé et fondations de soutien à la R&D.

## ACTION PRIORITAIRE 2 : FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT D'UNE SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION OUVERTE À TOUS EN AFRIQUE

### Objectifs

Compléter les stratégies qui existent et élaborer de nouvelles stratégies visant à soutenir les investissements consacrés à la mise en place d'infrastructures de TIC, comme le prévoit le partenariat Afrique-UE pour les infrastructures. À cette fin, il conviendra d'exploiter les synergies entre la stratégie numérique pour 2020 de l'UE et les cadres de développement de l'UA en matière de TIC ainsi que de soutenir les initiatives de renforcement des capacités en vue de la généralisation des TIC et des services connexes jugés essentiels pour permettre la réduction de la pauvreté, la croissance économique, le développement social et l'intégration régionale.

### Activités

- Instaurer un dialogue entre la Commission de l'Union africaine et la CE sur la société de l'information, en partenariat avec les États membres, permettant de traiter de manière complète et intégrée toutes les questions de coopération liées aux TIC, en vue de mieux relier les politiques, programmes et pratiques relatifs à la mise en œuvre de la stratégie numérique de l'UE pour 2020 et les cadres de développement des TIC de l'UA, ainsi que de coordonner les positions africaines et celles de l'UE dans les enceintes mondiales consacrées aux TIC. Il peut s'agir par exemple de l'amélioration de la culture, des compétences et de l'intégration numériques, des compétences en matière de recherche et développement technologique, des questions de réglementation, du déploiement d'infrastructures en favorisant l'utilisation des applications électroniques dans les différents secteurs de gouvernance.

- Créer un groupe de mise en œuvre multipartite, coprésidé par la Commission de l'Union africaine et la CE et réunissant des représentants des États membres européens et africains, des CER, des milieux de la recherche, du secteur privé, de la société civile et des ONG, des institutions financières internationales et des organisations internationales dans le domaine des TIC en vue de faciliter la coopération et d'améliorer la coordination des programmes nationaux et régionaux, ainsi que d'identifier des initiatives concrètes d'intérêt mutuel à l'appui des priorités de l'UE et de l'UA, et de mobiliser les fonds nécessaires. Le groupe de mise en œuvre fera notamment porter son attention sur les activités suivantes :
  - s'appuyer sur l'initiative en cours intitulée *Harmonisation des politiques TIC en Afrique sub-saharienne (HPTASS)* pour s'assurer de la participation pleine et entière des États africains non-ACP et continuer de soutenir la mise en œuvre des réformes de la réglementation et des politiques dans le domaine des TIC ainsi que l'harmonisation régionale en vue de créer un environnement favorable pour attirer les investissements privés et favoriser le développement du marché tout en garantissant des coûts de service abordables et la diffusion la plus large possible des TIC et des services en ligne ;
  - promouvoir la diffusion et l'échange de bonnes pratiques dans le domaine des TIC ainsi que des partenariats public-privé réussis, notamment en instaurant des contacts étroits avec le forum des affaires Afrique-UE et en soutenant les cadres Afrique-UE de travail en réseau ainsi qu'en reliant les initiatives nationales aux cadres et réseaux existants à l'échelon régional et mondial, notamment ceux qui sont mis en place par des institutions financières internationales et par des structures du secteur privé ;
  - élaborer des initiatives appropriées dans le domaine des compétences et de la culture numériques, pour soutenir le développement de contenus et d'applications numériques locaux ayant un impact socio-économique élevé, notamment dans le domaine de la santé et de l'éducation afin de réaliser plus rapidement les OMD ;
  - améliorer la coopération en matière de recherche dans le domaine des TIC, ainsi que l'innovation et l'esprit d'entreprise dans ce domaine au niveau local, en exploitant en particulier le potentiel

des technologies sans fil fixes et mobiles ainsi qu'en encourageant les incubateurs d'entreprises et les laboratoires vivants, dont notamment le réseau panafricain d'incubateurs (Africa Incubators Network) et le Réseau européen des laboratoires vivants.

- Promouvoir la coopération pour le travail en réseau dans le domaine de la recherche et de l'éducation en exploitant les interconnexions entre le réseau européen GÉANT et les réseaux régionaux africains en place et en soutenant la création d'un réseau panafricain intégré dans le domaine de la recherche et de l'éducation.

## Résultats escomptés

- La mise en œuvre réussie des cadres de développement des TIC de l'UA y compris le plan d'action régional africain pour l'économie du savoir (PARAES), le cadre de référence pour l'harmonisation des politiques dans le secteur des TIC et la déclaration sur les TIC au service du développement en Afrique adoptée lors du sommet de l'UA qui s'est tenu à Addis-Abeba en 2010.
- Un accès aux applications et services des TIC davantage ouvert à tous et plus abordable et une utilisation à grande échelle des TIC (par exemple les applications Internet et de téléphonie mobile), dans tous les secteurs socio-économiques afin d'accélérer la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement, notamment dans le secteur de la santé (par exemple, avec l'utilisation de la télémédecine et la création de banques de données biologiques) ainsi que dans le secteur de l'éducation.
- Une coopération accrue dans le domaine de l'économie numérique et de la réduction de la fracture numérique, faisant intervenir le secteur privé, les institutions financières internationales et les agences des Nations unies.
- Une économie africaine plus compétitive grâce à l'utilisation des TIC et à l'innovation.
- Une concertation sur les positions et approches communes Afrique-UE dans les enceintes internationales et régionales consacrées aux TIC pour améliorer la compréhension mutuelle.
- Une collaboration économique mutuellement avantageuse pour les industries et les PME de l'UA et de l'UE dans le secteur des TIC.

## Principaux acteurs concernés

- Commission de l'UA/NEPAD, CER, États africains.
- Commission européenne, BEI , États membres de l'UE, régions.
- Monde de la recherche.
- Secteur privé.
- Société civile et ONG.
- Autorités locales.
- Institutions financières internationales.
- Institutions spécialisées des Nations unies et organisations internationales.

## Financement

- Outils de financement spécifiques et sources de financement appropriées, en fonction de leur champ d'intervention respectif et de leur adéquation avec les objectifs et activités concernés, de leur spécificité et des critères d'éligibilité, tels que le 10e FED, l'IEVP, l'ICD, le fonds fiduciaire Afrique-UE pour les infrastructures et le 7e PC.
- Contributions bilatérales d'États membres de l'UE et d'États africains.
- Secteur privé, ONG, autorités locales, institutions financières.

## **ACTION PRIORITAIRE 3 : RENFORCER LA COOPÉRATION EN MATIÈRE D'APPLICATIONS ET DE TECHNOLOGIES SPATIALES**

### Objectif

Renforcer la coopération dans le domaine de l'utilisation d'applications et de technologies spatiales, en vue de soutenir le développement de l'Afrique.

### Activités

- Le GMES et l'Afrique : Poursuivre le processus mis en route en 2007 lors du sommet de Lisbonne, en tenant compte des délibérations en cours ainsi que des orientations à ce sujet.
- Parachever et accélérer la mise en œuvre du plan d'action sur le GMES et l'Afrique, et en particulier :
  - créer un secrétariat chargé de piloter l'initiative «le GMES et l'Afrique» ;

- compléter le recensement des communautés d'utilisateurs et la validation des exigences ;
  - achever le recensement des organisations, projets et activités contribuant à cette initiative ;
  - promouvoir l'harmonisation et classer les actions futures par ordre de priorité ;
  - intégrer pleinement les données, produits et méthodologies d'observation de la Terre pour soutenir les politiques dans des domaines tels que le changement climatique, la sécurité alimentaire, la gestion de l'eau, la surveillance des ressources naturelles, la paix et la sécurité, etc. ;
  - allouer des fonds suffisants (environ 20 millions d'euros) à la phase préparatoire de l'initiative «le GMES et l'Afrique» ;
  - exploiter pleinement les synergies avec les services GMES-Europe concernés ainsi qu'avec les autres missions européennes existantes telles que Météosat et Envisat entre autres ;
  - tirer pleinement parti du programme et de la coopération en cours dans le domaine de l'observation de la Terre, y compris les projets de recherche ;
  - trouver les mécanismes de financement appropriés (PC, FED, IEVP, institutions africaines, etc.) et lancer les projets prioritaires ;
- Recenser, mettre en place, financer et déployer les efforts nécessaires en matière de renforcement des capacités au niveau continental, régional et national de façon à ce que les institutions techniques et politiques africaines disposent des ressources nécessaires pour exploiter pleinement les informations et produits disponibles résultant de l'observation de la Terre afin de soutenir l'élaboration et le suivi de leurs politiques, en définissant, en élaborant et en finançant les programmes de renforcement des capacités.
  - Concevoir et mettre en œuvre les mécanismes de coordination et de gouvernance appropriés en vue d'une coopération durable dans ce domaine en élaborant des cadres afin de :
    - prévoir un mécanisme approprié de coordination des activités au niveau continental, régional et national ;
    - garantir une représentation appropriée des communautés d'utilisateurs au sein du mécanisme de gouvernance de façon à

ce que «le GMES et l’Afrique» réponde aux besoins des utilisateurs et aux besoins en matière de développement ;

- mettre en œuvre des mécanismes de suivi appropriés et inclusifs afin d’évaluer l’incidence sur les politiques de développement et le respect des besoins des utilisateurs ;
  - procéder à l’estimation des ressources nécessaires jusqu’en 2020 sur la base du niveau actuel des investissements et des actions prioritaires conformément aux conclusions du plan d’action «le GMES et l’Afrique» ;
  - promouvoir la diffusion des informations et la transparence au moyen d’ateliers et d’autres mécanismes d’information fiables.
- Reformuler et soutenir la mise en œuvre du Référentiel géodésique africain (AFREF) en vue de jeter les bases des applications spatiales en Afrique en fournissant un élément essentiel pour les projets régionaux et multinationaux qui nécessitent un système de positionnement et de géoréférencement précis.
  - Sur la base d’initiatives africaines appropriées, élaborer conjointement le concept et mettre en place un cadre institutionnel et politique africain solide aux fins de :
    - promouvoir l’exploitation des applications et des technologies spatiales au service des objectifs de développement ;
    - évaluer la faisabilité d’une agence spatiale africaine autonome en vue d’aider le continent africain à coordonner les activités spatiales menées au niveau du continent de manière intégrée et durable, en s’appuyant sur l’expertise de la Commission européenne et de la Commission africaine, de l’ASE, d’Eumetsat et des États africains qui le souhaitent (comme l’Algérie, l’Égypte, l’Afrique du Sud, le Nigéria, le Kenya et d’autres).

## Résultats escomptés

- Renforcement et développement des institutions panafricaines.
- Intégration totale des questions relatives à l’espace dans des dialogues et des initiatives de coopération spécifiques dans des domaines tels que la navigation, les télécommunications et l’observation de la Terre au service de l’environnement et de la gestion des ressources, le changement climatique, la paix et la sécurité.

- Élaboration de projets spécifiques (comme la télémédecine), sur la base des infrastructures spatiales existantes pour atteindre les objectifs de développement régionaux et mondiaux.

### **Principaux acteurs concernés**

- Commission de l'UA/NEPAD, CEA et autres agences des Nations unies, États africains, CER et autres organisations, agences et installations africaines régionales existantes dans le domaine de la technologie spatiale.
- Commission européenne et États membres de l'UE.
- Agences européennes telles que l'Agence spatiale européenne (ASE) et Eumetsat.
- Instituts et organismes de recherche.
- Secteur privé, ONG et autres organisations connexes ainsi que partenaires dans le domaine du développement.

### **Financement**

- Désignation d'instruments de financement spécifiques ;
- 10e FED, IEVP et ICD.
- Programme-cadre de RDT de l'UE.
- Programmes complémentaires gérés par d'autres acteurs européens (par exemple, l'ASE, Eumetsat).
- Contributions bilatérales des États membres de l'UE et des États africains.
- Secteur privé.



Secrétariat général du Conseil

**LE PARTENARIAT STRATÉGIQUE AFRIQUE-UNION EUROPÉENNE  
RELEVER ENSEMBLE LES DÉFIS D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN**

2011 — 161 p. — 21 x 14,8 cm

ISBN 978-92-824-2925-9

doi:10.2860/76417



Rue de la Loi 175  
1048 Bruxelles  
BELGIQUE  
Tél. +32 22816111

*[www.european-council.europa.eu](http://www.european-council.europa.eu)*  
*[www.consilium.europa.eu](http://www.consilium.europa.eu)*

doi:10.2860/76417



Office des publications

ISBN 978-92-824-2925-9



9 789282 429259